

Une conspiration sous la troisième République : la vérité sur l'affaire des fiches / Jean Bidegain

JEAN BIDEGAIN

UNE Conspiration SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

LA VÉRITÉ SUR L'"AFFAIRE DES FICHES"

PARIS
LA RENAISSANCE FRANÇAISE
52, PASSAGE DES PANORAMAS, 52

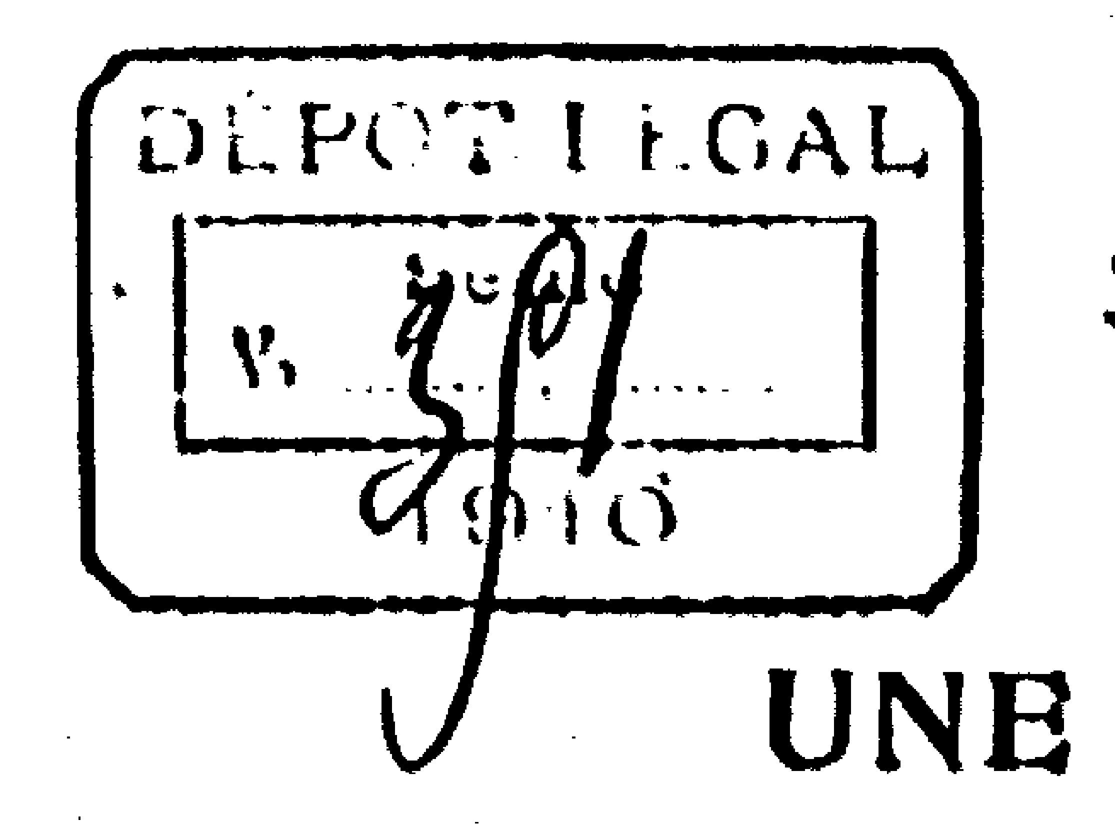
1910

UNE

CONSPIRATION

SOUS LA

TROISIÈME RÉPUBLIQUE



JEAN BIDEGAIN

UNE Conspiration SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

LA VÉRITÉ SUR L'"AFFAIRE DES FICHES"

PARIS
LA RENAISSANCE FRANÇAISE
52, PASSAGE DES PANORAMAS, 52

1910

AVERTISSEMENT

On se souvient de l'immense émotion provoquée par la divulgation de l'espionnage maçonnique dans l'armée française.

Tout le monde comprit, alors, que la délation constitue l'essence même du régime sous lequel nous vivons.

La Troisième République, tombée entre les mains d'une société secrète, en est devenue la chose. Le Bloc jacobin, le clan au pouvoir, accapare l'argent, les honneurs, les places et chasse de partout, par ses « fiches », les meilleurs serviteurs du pays, qu'il remplace par ses affiliés ou ses clients. Ce système tend à s'aggraver. L'impôt sur le revenu, voté par la majorité maçonnique de la Chambre, est uniquement basé sur la délation et tout permet d'affirmer qu'il sera dirigé contre les adversaires de la bande régnante. Il sera surtout un nouvel instrument d'oppression et de spoliation au profit de la Franc-Maçonnerie et au détriment de tous ceux qui ne font pas partie de l'Église d'Hiram.

La *Saturday Review* parlant, en février dernier, de la tyrannie exercée depuis quelques années à

l'égard des fonctionnaires français fidèles à leurs devoirs religieux, disait :

Le ministère Combes a été renversé par la révélation à la Chambre de la délation pratiquée contre les officiers catholiques. Ses successeurs ont été plus prudents, mais des plaintes justifiées prouvent que ceux qui vont à l'église sont mis à l'écart, que d'ambitieux subordonnés font des rapports sur leurs supérieurs et que la confiance dans l'impartialité de l'autorité n'existe plus. Trois incidents récents mettent en évidence l'hostilité du gouvernement de M. Clemenceau à l'égard de la religion et du christianisme et montrent l'oppression odieuse dont il use envers ceux qui, par leur attachement à leurs principes religieux, excitent la rancune du Bloc républicain. C'est d'abord le scandale de Laon, où cinq officiers furent frappés pour avoir assisté à un sermon de l'évêque de Soissons sur ce texte : « La vérité vous rendra libres. »

C'est ensuite le renvoi de l'amiral Germinet, pour avoir répété à un journaliste ce qu'il avait dit au ministre de la Marine, depuis des années, sur l'insuffisance de l'approvisionnement des vaisseaux de guerre. Mais la vérité, comme le révèle l'officielle *Dépêche de Toulouse*, c'est que l'amiral était signalé comme clérical réactionnaire, depuis qu'il avait assisté au service célébré en l'honneur des victimes de l'*Iéna*.

Enfin, c'est l'ordre donné aux troupes de cavalerie de tourner la queue des chevaux vers le cortège aux obsèques du cardinal Lecot. Nous ne pouvons dissimuler le mal profond causé par cette politique

de basse persécution aux intérêts essentiels de la France et du peuple français. Nous le ferons connaître au monde dans l'espoir que la honte de ses actes forcera le Bloc républicain à accorder un autre traitement à ceux dont l'unique tort est de rendre à Dieu un culte libre de toute contrainte. Les correspondants parisiens qui prétendent « sauvegarder l'entente cordiale » en cachant ou en excusant des actes aussi vils, trompent également la France et l'Angleterre.

La dernière grève postale a montré que l'état de choses actuel a fini par lasser les plus fermes républicains. Cette grève a été, pour la Franc-Maçonnerie, une grave défaite (1).

Au lendemain de la révélation des fiches militaires, la Secte fut en butte à l'universelle réprobation; ses plus fidèles amis eux-mêmes ne furent pas les derniers à la flétrir cruellement. Malgré cela, elle releva peu à peu la tête avec son cynisme coutumier. Dans une déclaration fameuse, le 4 novembre 1904, le Conseil de l'ordre du Grand-Orient déclarait que ses manœuvres policières étaient légitimes et nécessaires puisqu'elles avaient pour but unique de protéger la République contre des officiers factieux. Ce mensonge était si grossier qu'un peu

(1) Les journaux de l'opposition ont publié, à propos de cette grève, de soi-disant documents maçonniques manifestement faux. (Notamment une pseudo-lettre du G.·.O.·. de France datée du 2 Mai 1909.) Il est donc impossible de savoir quelle part y prit, dans un sens ou dans l'autre, la Franc-Maçonnerie.

plus tard le F.·. Berteaux, devenu ministre de la guerre, le démentait en affirmant devant la Chambre que, depuis trente ans, on n'avait pas eu un reproche à adresser à notre corps d'officiers.

Le 18 septembre 1905, le F.·. Lafferre, s'expliquant au cours du Convent, sur l'action du Grand-Orient, proclamait que celui-ci, en espionnant les officiers, avait accompli un grand devoir républicain. Il disait textuellement : « La Maçonnerie a cru répondre au vœu de cette démocratie qui, depuis trente-cinq ans, réclame l'épuration du personnel administratif de la République. »

Selon Lafferre, la démocratie exige impérieusement que ses fonctionnaires soient dévoués corps et âme au régime dont la F.·.-M.·. est la bénéficiaire.

Cela est faux encore. L'immense majorité des Français pensent que les fonctionnaires, étant les serviteurs salariés de « tous » les citoyens, on ne doit leur demander que de remplir leurs devoirs professionnels sans que personne ait à s'inquiéter de leurs opinions politiques et religieuses.

Si, contrairement à ce que suppose Lafferre, la démocratie n'a jamais exprimé, d'une manière quelconque, son désir de voir persécuter les fonctionnaires rebelles aux beautés de l'Evangile maçonnique, par contre, c'est avec

une insistance, une tenacité significative que la Maçonnerie poursuit, depuis longtemps, ce qu'elle appelle « l'épuration du personnel administratif ».

Le Congrès des Loges du Midi, tenu à Marseille en 1895, émettait le vœu suivant :

« Que les fonctions administratives de tout ordre, et en particulier celles qui relèvent de l'administration centrale, soient confiées à des républicains « éprouvés ».

En 1896, le même Congrès adopte un vœu similaire.

Au Convent de 1901, une longue discussion a lieu, dont je ne citerai que ce passage :

« Il faut demander que les représentants du parti républicain agissent vigoureusement auprès du gouvernement de façon à éviter d'introduire dans la place « nos adversaires » et d'admettre (*sic*) à la retraite les fonctionnaires manifestement hostiles à nos institutions, s'ils sont dans le cas d'y être mis, de déplacer les autres comme avertissement. Ce sont là, mes FF.·., les conclusions de la Commission. »

Elles furent adoptées par le Convent.

Depuis cette époque, chaque année, les Congrès régionaux et les Convents ont manifesté, sous des formes diverses, leur ardent désir de voir les fonctionnaires non maçons remplacés par des fonctionnaires maçons ou maçonnisants, car, au fond, cette fameuse « épuration désirée

par la démocratie » n'a, bien entendu, pour but que de caser confortablement les Enfants de la Veuve.

En disant ceci, je puis sembler suspect parce que je suis connu pour n'être point ami de la Maçonnerie, aussi appuierai-je mon assertion par les aveux formels des Maçons eux-mêmes.

Il y a longtemps déjà, en 1888, toujours au Congrès des Loges du Midi, on se livra à la petite discussion suivante qui nous dévoile l'état d'âme des FF.·. :

« Le F.·. Vassail, rapporteur de la quatrième commission, donne lecture du vœu de la loge « L'Indépendance française », de Toulouse, ainsi conçu :

« Le Grand-Orient est invité à intervenir par » tous les moyens en son pouvoir auprès du » gouvernement et de tous nos représentants, » pour arriver dans le plus bref délai possible, à » l'épuration du personnel des administrations » de l'État et même municipales. De renvoyer » et d'en fermer l'accès (*sic*) à tous les ennemis » des institutions républicaines et maçonniques.

» La Commission ajoute en outre que, lors» qu'il s'agira de remplacer des ennemis de la » République, on devra prendre des hommes » dont les convictions sont connues; elle n'hé» site pas à penser que ce sont surtout des FF.·. » qui doivent être choisis, leur titre de maç.·.

» étant une garantie d'honnêteté et d'attache-
» ment aux institutions républicaines.

» Le F.·. Joulin propose que le Congrès maç.·. des Loges du Midi décide qu'une démarche soit faite au Grand-Orient pour le prier d'insister auprès de tous les Francs-Maçons faisant partie des corps élus par le Suffrage universel pour que l'épuration du personnel administratif soit faite au plus tôt et que les fonctionnaires réactionnaires soient de suite remplacés par des fonctionnaires républicains, cela dans l'intérêt de la Patrie et de nos institutions.

» Le Congrès, à l'unanimité, adopte les conclusions de la Commission et espère que tous nos mandataires feront leur devoir à cet égard. »

On voit que les malices des FF.·. sont cousues de fil blanc. Ils n'ont « épuré » les administrations par leurs fiches que pour y caser leurs créatures : leurs fidèles ou leurs esclaves.

Jadis, les officiers mouchardés se sont tus. Hier, les postiers se sont révoltés contre les abominables et honteuses intrigues de la Maçonnerie.

Interviewé par l'*Echo de Paris*, l'un d'eux disait :

« Tout l'avancement est faussé et le recrutement de même. Les meilleurs, les plus exacts, les plus vieux serviteurs de l'administration

» sont victimes de fiches envoyées on ne sait par
» qui. La faveur, la délation, la terreur secrète
» et lâche, voilà le mal qui exaspère les plus
» paisibles. »

Le 21 mars 1909, sur tous les murs de Paris, les postiers faisaient apposer une affiche où l'on pouvait lire ce qui suit :

« M. Simyan feint d'ignorer le cas d'une
» receveuse des Côtes-du-Nord, traduite en con-
» seil de discipline et déplacée d'office en raison
» de ses opinions religieuses. Voici le fait :

« Il s'agit de Mme Costy, ancienne receveuse
» à Collinée (Côtes-du-Nord), nommée — M. Si-
» myan ne l'ignore pas — à Annebault (Calva-
» dos). Le sous-préfet écrivait au préfet des
» Côtes-du-Nord que Mme Costy manifestait
» publiquement ses opinions religieuses, que son
» fils, aide-facteur, chantait au lutrin, que le
» conseiller général du canton exigeait contre
» elle une mesure; que personnellement, lui,
» sous-préfet, concluait à la révocation pour
» donner une satisfaction au conseiller général
» qui venait d'amener le canton à la politique
» du gouvernement.

» Nous mettons M. Simyan au défi de nier,
» comme l'a fait M. Barthou, l'existence de la
» lettre dont il s'agit.

» Les nombreux abus de ce genre, les actes
» d'arbitraire dont nous avons été victimes, les

» atteintes portées aux situations acquises, ont
» porté à son comble notre exaspération. »

La révolte des postiers fut donc bien, à son origine, un soulèvement contre la délation, contre le régime des fiches instauré par la Maçonnerie.

Et qui sont ces postiers? Sont-ils suspects au point de vue politique? Non! Ils sont républicains et républicains selon le cœur de la Maçonnerie. Rien ne le prouve mieux que cette déclaration faite au Convent de 1901 et soulignée par d'unanimes applaudissements :

« On peut dire que l'armée postale est,
» aujourd'hui, une armée républicaine. Pour-
» quoi? Parce qu'en haut, il y a l'exemple.
» Evidemment, il y a des exceptions, mais d'une
» façon générale, on peut dire que l'armée pos-
» tale est une armée républicaine. »

Ce ne sont pas seulement les postiers qui s'élèvent contre le régime maçonnique.

M. Demartial, président du Comité d'études des Associations professionnelles de fonctionnaires, communiquait, le 9 avril 1909, à la presse, une déclaration faite au nom de 23 associations comptant 155.000 fonctionnaires, où il était dit : « Nous ne voulons plus de l'exploi-
» tation éhontée dont sont l'objet les emplois
» publics, véritable foire d'empoigne organisée
» autour du budget. »

Le 11 avril dernier, se terminait le Congrès

de la Fédération des amicales d'instituteurs, auquel assistaient 116 délégués représentant 96.000 maîtres primaires adhérents à 119 associations. En se séparant, il votait un ordre du jour contenant des phrases telles que celle-ci : « Les fonctionnaires ne doivent être redevables » de leur situation qu'à leur capacité et à leur » travail;... les divers dépositaires de l'autorité » doivent radicalement proscrire, de leurs rap» ports avec les fonctionnaires, l'arbitraire, la » faveur et la recommandation;... Il est de noto» riété publique que l'état de chose actuel ne » tient aucun compte de ces nécessités et tend à » faire, du gouvernement, selon le mot de Gam» betta, dans son discours de Belleville : « une » maison privilégiée qui voit pulluler les créa» tures autour d'elle »..... Le Congrès émet le » vœu que les gouvernants, s'inspirant de » l'exemple donné dans la nuit du 4 août par les » ordres privilégiés, s'interdisent de disposer à » leur gré des emplois publics, emplois rétribués » non par les gouvernants, mais par la Nation et » qui ne doivent être attribués que dans l'inté» rêt de la Nation et par acte contrôlé. »

Les fonctionnaires de tous ordres, les mineurs, les étudiants en médecine, etc., ont formulé les mêmes plaintes et exprimé le même désir de voir la liberté d'opinion défendue contre l'inquisition ministérielle. Le 24 juillet 1909, la Fédération Nationale des syndicats

d'instituteurs adressait, à toutes les Amicales de France et aux conseillers départementaux, un appel dont j'extrais le passage suivant :

« L'intention des gouvernants est claire.
» Ils veulent que nous soyons les agents élec-
» toraux que les préfets pourront récompenser
» ou briser selon la nature de nos rapports avec
» les politiciens puissants du jour. Ils veulent
» que notre avancement dépende plus des ser-
» vices électoraux que du mérite professionnel.
» Ils veulent, contrairement à l'avis même des
» fondateurs de l'Ecole populaire, faire revivre
» la fameuse loi de 1854, afin de maintenir le
» personnel enseignant sous la tutelle poli-
» tique. »

J'arrête ici mes citations. Celles que je viens de faire montrent quelles indignations, quelles révoltes a provoquées le système gouvernemental de la République maçonnique.

Elles ne constituent pas, cependant, pour la Franc-Maçonnerie, un avertissement suffisant, et son président Lafferre, intervenant, à la Chambre, le 10 juillet 1909, dans la discussion sur la politique générale, déclarait : « Quand
» viendra la discussion sur le Statut des fonc-
» tionnaires, *mes amis et moi demanderons*
» *quelques garanties supplémentaires pour le*
» *loyalisme des fonctionnaires.* »

Tout le monde comprend que, par ces paroles, Lafferre proclamait la ferme intention

qu'a le G.·.-O.·. de maintenir sa tyrannie sur les fonctionnaires de l'Etat français.

Y réussira-t-il ?

Chez les fonctionnaires et parmi les ouvriers eux-mêmes, un mouvement de réaction se dessine contre la dictature occulte de la Secte, contre la tyrannie du cléricalisme rouge. Des symptômes significatifs le prouvent.

Dans le compte rendu de l'Assemblée générale des Ambulants et Employés des bureaux de gare de Paris du 20 août 1909, on lit ceci : « Mais les incidents ne sont pas finis. C'est » d'abord M. Vallet à qui, dans une réunion de » la 14e Section du parti socialiste, l'on a » reproché d'être franc-maçon. *Il s'en défend* » *avec énergie et son démenti est accueilli par des* » *applaudissements.* (*Temps* du 21 août 1909.) »

Au meeting organisé le 4 avril, à l'Hippodrome, par la Confédération Générale du Travail, et auquel assistaient plus de 10.000 travailleurs, un ancien collaborateur de Clemenceau à l'*Aurore*, M. Janvion, pouvait dire :

« Il y a une garde qui veille autour de l'État : » c'est le Syndicat d'arrivistes qu'est la Franc- » Maçonnerie.

» Nous avons assez de ces macaques qui se » mettent des peaux de cochon sur le ventre » pour s'efforcer d'attirer parmi eux nos meil- » leurs militants.

» A ce jeu-là, nous saurons mettre un terme

» et nous ne serons pas plus longtemps les
» dupes de ces bouffons qui ne défendent que
» l'assiette au beurre. »

Il y a dix ans, le citoyen qui aurait prononcé ces paroles dans une réunion publique, aurait couru les plus grands dangers. Janvion fut, au contraire, l'objet d'une ovation superbe.

Qu'on me permette de reproduire encore ces lignes empruntées au compte rendu de la séance du 13 avril 1909 du Congrès du Parti socialiste unifié. Je les prends dans le *Temps*. On venait de lire une lettre de Lafferre, président du Comité radical et radical-socialiste en même temps que du Grand-Orient.

« Signé « Lafferre », a ajouté le président, qui a lu la lettre au Congrès. »

» Triple batterie de deuil ! a crié quelqu'un,
» et ce fut, pendant trois minutes, un hourvari
» bruyant à l'adresse du parti radical. »

A propos du même Congrès, on lisait, dans le *Radical* du 12 avril : « M. Breton cite
» encore le cas de candidats socialistes, comme
» M. Baille dans le Calvados, qui se disent
» socialistes unifiés d'une part, et, de l'autre,
» socialistes chrétiens !

» Le tumulte recommence. C'est leur droit !
» crient plusieurs délégués ; il y en a bien qui
» sont francs-maçons ! » (Vifs applaudissements !)
C'est le *Radical* qui, surpris et scandalisé, ajoute ce dernier point d'exclamation.

Ce langage avait, en effet, de quoi l'offusquer, car il est nouveau. Celui qui se serait fait, jadis, dans un Congrès socialiste, l'avocat de la liberté de conscience, eût été expulsé sur l'heure.

La Bourgeoisie jacobine n'a vécu depuis plus de cent ans que d'anticléricalisme. C'est en exploitant la peur du jésuite qu'elle a maintenu sa domination, mais, aujourd'hui, le peuple ne s'y laisse plus prendre. Il pense, de la caste régnante, ce qu'en disait Proudhon, jadis, dans sa *Capacité des classes ouvrières* : la Bourgeoisie n'estime du pouvoir que ses profits; elle n'y tient que par la peur de l'inconnu; elle ne cherche dans les fonctions qu'un nouveau champ d'exploitation. Ce n'est plus une classe qui veut et qui pense, c'est une minorité qui trafique Son rôle est fini.

Il y a évidemment quelque chose de changé en France. Les Enfants de la Veuve sont moralement condamnés par cette démocratie, dont ils prétendirent être les interprètes et dont ils ne furent jamais que les exploiteurs et les tyrans.

Lorsqu'au lendemain de l'exécution de Francisco Ferrer la Maçonnerie voulut organiser des manifestations anticléricales, elle ne put réunir, à Paris, — un dimanche, jour de chômage, — que 15.000 malandrins (1), presque

(1) Chiffre donné par la Préfecture de Police.

tous impubères. Toutes les organisations révolutionnaires lui avaient, cependant, accordé leur appui et leur concours. Son échec, en province, fut aussi piteux. L'agitation relative à Ferrer fut l'œuvre d'une infime minorité.

La Secte regagnera-t-elle, par ses mensonges et ses hypocrisies, le terrain perdu? Je ne crois pas qu'elle le puisse, malgré tous ses efforts, si une propagande active et incessante est faite, contre elle, dans le peuple.

Quoi qu'il advienne, je puis dire que je n'ai pas été étranger à la formation du nouvel état d'esprit dans lequel se trouvent, actuellement, les salariés.

Edouard Drumont écrivait, le 23 mai 1907, dans la *Libre Parole*, en parlant des militants antimaçons :

« Dans cette phalange de vaillants, Bidegain, » nul ne le contestera, a été vaillant par excel- » lence. Pour mettre un peu de lumière dans les » cerveaux, pour réveiller les courages, pour » sauver son pays, il a délibérément, froide- » ment, risqué son pain, son honneur et sa vie.

» En permettant à Guyot de Villeneuve de » publier les fiches, il a permis à tous d'appré- » cier la bassesse abjecte, l'écœurante ignomi- » nie de cette Maçonnerie française qui affichait » la prétention de constituer une élite humaine.

» On ne peut nier que Bidegain n'ait complè- » tement réussi. Sa démonstration a été écla-

» tante, sa leçon de choses a porté ses fruits.
» Tous les Français intelligents et honnêtes
» sont aujourd'hui convaincus que le Grand-
» Orient est une *maffia* infâme que la congréga-
» tion maçonnique se compose d'une majorité
» d'imbéciles et d'une minorité de ruffians,
» d'imposteurs et de mouchards. »

Si la démocratie secoue un jour le joug maçonnique, la révélation des fiches militaires l'y aura beaucoup aidée, mais, il ne faut pas s'y tromper, les hommes nouveaux qui, aujourd'hui, s'élèvent contre la Maçonnerie sont, en immense majorité, des ennemis de la Société actuelle et ceux-là mêmes qui, parmi les fonctionnaires, se plient encore aux disciplines anciennes, seront saisis par le grand courant révolutionnaire qui entraîne ce pays vers la démagogie et la dissolution.

Nous avons donc le droit et même le devoir de dire enfin que si l'on avait su se servir des armes apportées par nous, il y a cinq ans, aux défenseurs de l'Ordre, il aurait pu se faire que la France connût une ère nouvelle de paix sociale.

Le moment me semble venu de conter ce que rêvèrent de faire, pour délivrer ce pays, deux Français obscurs, mais de très vieille race et animés d'un grand amour de leur patrie.

Parmi les nombreuses « affaires » qui occupent une si grande place dans l'histoire de la Troisième République, celle des « fiches » fut

la plus révélatrice des manœuvres cachées qui tendent à dénationaliser notre pays.

Les Affaires de Panama, des Chemins de fer du Sud et tant d'autres, ont été de simples escroqueries témoignant seulement de l'indignité du personnel politique républicain salarié par la Nation. L'affaire Dreyfus fut l'occasion d'une bataille décisive entre la vraie France, la France traditionaliste et le clan étranger qui a conquis le gouvernement grâce au mensonge, à la fraude et à l'insigne faiblesse de ses adversaires.

La délation maçonnique, née de la victoire du parti antifrançais, a été le premier assaut secret mené contre cette grande force que fut notre armée.

La révélation publique d'un si criminel complot resta inutile parce qu'elle fut faite inopportunément. Beaucoup ont été frappés par l'allure énigmatique, incohérente, de la campagne des « fiches », par la disproportion entre l'importance des divulgations et le but poursuivi, que l'on ne distinguait même pas très bien. Tout s'explique si l'on sait que ce qui fut fait n'a pas été ce que nous désirions faire, ce qui devait être fait.

Les documents que j'ai révélés au pays et ceux dont on aurait pu disposer et qui sont restés inconnus, constituaient l'arme la plus terrible, la plus efficace, dont on se soit jamais

servi contre la tyrannie jacobine. Il faut que l'on sache pourquoi mon intervention n'eut aucun résultat tangible. Je veux, d'ailleurs, dégager, sur ce point, ma responsabilité.

Deux raisons principales m'ont obligé, jusqu'à présent, à garder le silence.

Pendant plus de trois années, j'ai été l'objet d'une incessante surveillance policière : on voulait, probablement, organiser, autour de l'affaire des fiches, un vaste complot. Or, c'est un prêtre qui fut, avec moi, l'auteur de la divulgation patriotique dont j'écris l'histoire, et si, à cette époque, ce prêtre, resté inconnu et qui ne sera désigné ici que par les initiales G. S., avait été nommé, les plus graves conséquences auraient pu en résulter pour beaucoup qui ne s'en doutent point.

C'est surtout à cause de cela que je m'abstins de toute confidence et que, longtemps, je me suis isolé, ne voyant que deux ou trois personnes et des journaux amis, tous trop compromis déjà pour craindre de l'être davantage.

Je me suis tu dans l'intérêt général, — non dans le mien, — et, maintenant encore, ce n'est pas pour des convenances personnelles que j'observe, sur certains sujets, d'ailleurs secondaires, une réserve utile.

Et puis, je me suis tu aussi parce que j'ai eu des scrupules que beaucoup devineront après avoir lu ces pages.

Cependant, on s'est si sottement obstiné à dénaturer la vérité qu'elle doit être, enfin, rétablie.

Ceci annule et remplace tous les récits faits précédemment de l'affaire des fiches — sous quelque forme que ce soit, — récits dont quelques-uns sont incomplets et d'autres, — en plus grand nombre, — complètement erronés (1).

Tout ce que je dis ici est rigoureusement, scientifiquement exact. Cette brochure n'a pas été écrite comme on écrit certains livres, elle l'a été avec le plus religieux souci de la vérité; toutes les phrases, tous les mots, en ont été pesés; il n'est pas une de mes assertions qui ne puisse être appuyée d'une preuve matérielle ou d'une attestation humaine.

Ces pages ne seront pas démenties ; elles ne peuvent pas l'être. Elles sont, en même temps que mon témoignage, celui de M. l'abbé G. S. Beaucoup savent que ces initiales cachent la personnalité d'un ecclésiastique bien connu des militants catholiques, aimé et vénéré de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher. Je lui ai soumis mon manuscrit et ne l'ai fait imprimer qu'avec son approbation expresse.

---

(1) Parmi les premiers, je citerai l'article de Gaston Mery dans la *Libre Parole*, du 13 avril 1905, ma lettre à l'*Eclair* du 12 août 1906 et les pages sur la révélation des fiches contenues dans le livre que je publiai sous le titre : *Le Grand Orient de France*. Des seconds, assez nombreux, je ne nommerai que le passage relatif à l'affaire des fiches du VI[e] tome de l'*Histoire de l'Affaire Dreyfus. — La Revision*, de Joseph Reinach. Tout, jusqu'aux moindres détails, y est inexact.

Les événements qui se préparent seront, je crois, graves et douloureux. C'est d'après ce que nous aurons fait pour les prévenir que nous serons jugés. Il est donc nécessaire que nous laissions, après nous, le témoignage de nos actes.

Pour avoir accompli un devoir patriotique, j'ai été abreuvé d'injures et abondamment diffamé. Cela m'a laissé longtemps indifférent; je ne suis pas de ceux qui croient devoir soumettre leurs actes au jugement des foules. Cependant, de fort honnêtes gens se sont laissé influencer par les suggestions maçonniques et, en la circonstance, ils ont un peu perdu, à mon détriment, la notion exacte du bien et du mal. C'est à leur intention que j'écrivis mon dernier chapitre. Quelques psychologues, — de ceux qui aiment à se recueillir devant les événements et à démêler, parmi ce chaos, les défaillances morales de leurs contemporains, — trouveront là un document qui ne leur semblera peut-être pas dénué d'intérêt.

En terminant cet avertissement, je tiens à rendre un hommage ému à Jean Guyot de Villeneuve, au bon et très vaillant Français qui accepta d'être mon porte-parole. Il suivit, malheureusement, des conseils maladroits, mais il s'acquitta de la mission que je lui confiai avec une bravoure bien rare à notre époque et dont on n'a pas fait un suffisant éloge.

*
* *

Le témoignage d'un seul pouvant paraître insuffisant, en matière historique, aux yeux de ceux qui, avec raison, d'ailleurs, croient à la faillibilité de la mémoire humaine, je suis heureux d'ajouter, à ce livre, l'attestation suivante :

« Nous soussignés, déclarons, — au nom de
» M. l'abbé G. S..., — que ce livre relate, avec
» la plus scrupuleuse exactitude, les événements
» qui ont précédé, accompagné et suivi la divul-
» gation des fiches militaires du G.·. O.·. de France. »

Colonel Comte DE RAMEL,
Vice-Président
*de l'*ASSOCIATION ANTIMAÇONNIQUE DE FRANCE.

Comte DE COLLEVILLE,
Ancien sous-préfet,
Camérier secret de Sa Sainteté.

PAUL DUCHÉ,
Directeur de la LIBERTÉ DU SUD-OUEST.

J. B.

Nature et But des Délations
MAÇONNIQUES

De la Délation Maçonnique en général

On a déjà beaucoup entendu parler de la Franc-Maçonnerie et, depuis quelques années, on commence à s'occuper de cette société aux allures singulières et trop discrètes. Qui l'a fondée? Quel est son but? Bien qu'elle vive et agisse près de nous, peu nombreux sont ceux qui peuvent répondre à ces questions. Invoquerons-nous son propre témoignage? Voici ce qu'elle proclame dans l'article premier de sa Constitution :

« La Franc-Maçonnerie, institution essentielle-
» ment philanthropique, philosophique et progres-
» sive, a pour objet la recherche de la vérité,
» l'étude de la morale et la pratique de la solida-
» rité ; elle travaille à l'amélioration matérielle et
» morale, au perfectionnement intellectuel et social
» de l'humanité.

» Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le
» respect des autres et de soi-même, la liberté
» absolue de conscience. »

Cela est, en vérité, un programme admirable et digne de toutes les approbations. En y conformant ses actes, la société maçonnique rendrait aux plus saintes causes d'éminents services. Les subordonne-t-elle à la stricte observation de ses principes? Les événements nous permettent de le nier. En particulier, les délations dont le Grand-Orient s'est rendu coupable au détriment des officiers de l'armée française, nous ont montré que la Franc-Maçonnerie n'est ni tolérante, ni respectueuse d'elle-même et d'autrui et qu'elle s'acharne à détruire toute liberté de conscience.

La contradiction extraordinaire qui existe entre les manifestations de la Maçonnerie dans le domaine de la politique contemporaine et les principes qu'elle dit être, pour elle, fondamentaux, a frappé même ses amis. Jadis, le *Temps* écrivait à ce sujet (1) :

« Le prétexte humanitaire de la Franc-Maçonnerie n'est pas sérieux, du moins en ce qui concerne le Grand-Orient de France. Ce n'est pas à la période où nous sommes de l'essor mutualiste que l'on peut croire que la Franc-Maçonnerie trouverait en soi des raisons suffisantes de durer au titre d' « Association de secours mutuels ». Et cela est tellement vrai que, naguère, le général André, voulant encourager dans l'armée le mou-

(1) Cité dans la *Croix* du 17 janvier 1905.

» vement mutualiste, avait autorisé des conférences » et permis aux officiers de se grouper pour des » œuvres de mutualité. Il comprenait que la mu» tualité militaire ne sera efficace et féconde que si » elle est organisée entre officiers. Il n'avait pas » songé un seul instant à s'en rapporter aux » Loges.

» Oui, le choix de la Franc-Maçonnerie est fait. » Elle n'est pas autre chose qu'une Association » politique. Elle ne s'occupe que de politique dans » ses Convents annuels. Elle organise des manifes» tations politiques, suscite des candidatures, aide » le gouvernement, intervient dans l'administra» tion, se substitue au Président de la République » et « nomme à tous les emplois civils et militaires », » comme dit la Constitution, s'entretient officielle» ment avec le président du Conseil et les ministres, » envoie des adresses et reçoit des réponses. Tel est » le rôle actuel de la Franc-Maçonnerie.

. . . .

» Par le caractère de ses rites et de ses formules, » par tout son appareil mystérieux, elle veut » échapper à tout contrôle des « profanes » et à » toute gêne légale. Elle veut être une Association » exclusivement politique, mais sans le dire. Elle » veut pouvoir attirer ainsi les officiers. Elle veut » donner prétexte à la complaisance du ministre de » la Guerre. Elle connaît les périls du grand jour » et les avantages de l'ombre. »

Voilà une partie de la vérité, mais les consta-

tations du *Temps* sont insuffisantes, incomplètes.

*
* *

Pour situer avec exactitude la Franc-Maçonnerie dans la société actuelle, il est nécessaire d'indiquer en quelques lignes sous quel étrange régime nous vivons.

Dans un régime vraiment républicain, tous les citoyens doivent être représentés aux Assemblées législatives. Ils ne le sont pas tous, actuellement, même à la Chambre (1). En effet, dans une circonscription comptant 6.000 électeurs, par exemple, il peut se produire que 3.001 électeurs aient un représentant et que 2.999 en soient privés. Il en résulte que, dans l'ensemble du pays, l'écart des voix obtenues respectivement par le parti jacobin et par le parti libéral ou traditionaliste est faible (2), tandis qu'à la Chambre la majorité jacobine est énorme.

L'incohérence du régime actuel se manifeste davantage encore lors du vote des lois. Si elles sont votées à une voix de majorité, elles ne représentent la volonté que du quart environ des électeurs votants, abstraction faite des

(1) En 1906, les élus obtinrent 5.209.606 suffrages et il y eut 6.383.000 électeurs non représentés. — Le Bloc gagna 56 sièges. Or, il y eut 67 élus ministériels dont aucun n'atteignit 1.000 voix de majorité. Les majorités obtenues par ces 67 élus forment un total de 33.000 suffrages qui représentent 1/270e des 8.900.000 votants.

(2) L'appoint est formé par les votes des fonctionnaires.

abstentionnistes, dont le nombre est si considérable.

Il est possible d'affirmer que presque toutes les lois votées jusqu'à ce jour sous le parlementarisme sont uniquement l'œuvre de la minorité de la Nation.

Le Peuple n'est pas Souverain. Jamais il ne gouverne. Il ne pourrait gouverner que si, le vote obligatoire étant préalablement institué, le mandat de ses représentants était impératif et, si, sur toutes les grandes questions intéressant la vie morale et la vie matérielle du pays, le suffrage universel était consulté par voie de *referendum*. Tant que le régime présent ne sera pas modifié dans ce sens, la démocratie n'existera pas et le pouvoir sera détenu par la minorité qui aura eu l'audace ou la ruse de le prendre.

Plus de la moitié des membres du Parlement étant Francs-Maçons ou liés à la Franc-Maçonnerie, c'est celle-ci qui, en réalité, possède, en France, le pouvoir. Elle veut le garder et affermir encore sa situation prépondérante en modifiant, dans le sens de sa doctrine, l'esprit de tous les grands corps qui détiennent une part de la puissance publique et en détruisant les institutions ou les collectivités dont l'influence pourrait contrebalancer la sienne.

La Franc-Maçonnerie veut que, selon l'expression d'un F.·. connu, personne, dans ce pays, ne bouge, en dehors des initiés. L'Ordre

maçonnique est le maître d'aujourd'hui. Il sera le tyran de demain.

Le parti jacobin, le parti maçonnique, forme l'aristocratie nouvelle, la classe qui gouverne et qui opprime. Ceux qui n'en font pas partie ne peuvent même pas être comparés aux plébéiens d'autrefois, qui avaient, au moins, le privilège d'être protégés par le droit romain. Leur situation est plutôt semblable à celle de l'esclave n'ayant pour loi que le caprice du maître. Nous assistons, depuis vingt-cinq ans, à la lente formation d'une caste dominante, de la noblesse jacobine, de la féodalité maçonnique, accaparant toutes les fonctions et tous les honneurs.

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur l'histoire du siècle passé et que l'on songe aux impardonnables faiblesses du parti de l'Ordre et de la Vérité, on ne peut s'empêcher de se souvenir de cette phrase mémorable de Taine :

« Dans cette société dissolue où les passions » populaires sont la seule force effective, » l'empire est au parti qui saura les flatter pour » s'en servir. Par suite, à côté du gouvernement » légal qui ne peut ni les réprimer, ni les satis- » faire, il se forme un gouvernement illégal qui » les autorise, les excite et les conduit. A mesure » que le premier se décompose et s'affaisse, le » second s'affermit et s'organise jusqu'à ce » qu'enfin, devenu légal à son tour, il prenne la » place du premier. »

L'existence de cette loi historique est, une fois de plus, vérifiée par le triomphe actuel de la Franc-Maçonnerie.

La situation si malheureuse où se trouve notre patrie est plus grave encore qu'on ne le pense, parce que l'établissement de l'hégémonie maçonnique, de la dictature jacobine, est favorisé par nos institutions elles-mêmes, dont la caractéristique est la centralisation.

C'est grâce à elle que la Franc-Maçonnerie a pu placer, dans nos administrations, aux points stratégiques, ses créatures les plus fidèles et que les fonctionnaires ont été pendant longtemps sa garde prétorienne.

Théoriquement, selon le dogme républicain, les fonctionnaires doivent être les serviteurs de *tous* les Français et, par conséquent, n'être, dans l'exercice de leurs fonctions, ni royalistes, ni impérialistes, ni radicaux, ni socialistes. Leur propre indépendance et notre sécurité ne peuvent trouver de garanties que dans leur absolue neutralité professionnelle.

Notre tyran a décidé le contraire et a déclaré que *nos* fonctionnaires ne devaient plus être que les *siens*, devaient penser comme lui, voter pour lui et le servir en toutes circonstances.

Cette doctrine a toujours été celle de la Franc-Maçonnerie. Lorsqu'en 1792, les jacobins (qui étaient en immense majorité affiliés aux Loges) furent maîtres du pouvoir, deux décrets de la

Convention (22 septembre et 19 octobre) ordonnèrent « le renouvellement complet de tous les » corps administratifs et judiciaires... Si neutre » que soit l'emploi, si indirect et si faible que » soit le lien par lequel l'office se rattache aux » affaires politiques... ingénieurs, notaires, » avoués, commis et scribes... ils sont révoqués » si leur municipalité ne leur accorde pas le cer» tificat de civisme... Par la dénonciation des » clubs, le coup de balai descend jusque dans » les bas-fonds de la hiérarchie... jusqu'aux » geôliers et concierges, bedeaux et sacris» tains, gardes forestiers, gardes champê» tres (1). »

En mars 1848, le F.·. Ledru-Rollin écrit à ses délégués dans les départements : « Les sen» timents républicains doivent être vivement » surexcités et, pour cela, *il faut confier toutes* » *les fonctions à des hommes sûrs;... que notre* » *mot d'ordre soit partout : Des hommes nou*» *veaux... Examinez sévèrement les titres des* » *candidats.* »

Un ministre modéré, le F.·. Hippolyte Carnot, écrivait lui-même : « La France réclame des » hommes nouveaux... il faut changer non seu» lement les institutions, mais les hommes. »

Dans son discours d'Avignon, en février 1876, le F.·. Gambetta disait : « Je n'admets pas

---

(1) H. Taine. *La Conquête Jacobine*, II. p. 129.

» qu'un Gouvernement puisse être bien défendu
» par d'autres que ceux qui l'aiment... Ces hom-
» mes peuvent être des agents, mais ils ne méri-
» tent, à aucun degré, le titre de serviteurs de
» l'État républicain : ils émargent, ils servent,
» mais quant à être une force, un appui pour le
» Gouvernement, jamais. »

Voilà une définition parfaite du fonctionnaire selon le cœur du tyran. L'employé de l'État n'est plus un agent au service de tous les citoyens, mais une espèce de soldat dont le rôle doit être surtout de défendre le parti au pouvoir contre ses ennemis.

C'est la Franc-Maçonnerie qui a créé ces mœurs si contraires à l'intérêt général et à la doctrine républicaine. Si cette société lutte, — ouvertement ou non, — dans tous les pays, contre les Gouvernements établis dont elle n'est pas l'inspiratrice, ce n'est certes pas pour le triomphe de principes abstraits. Elle poursuit secrètement son but véritable, qui est l'établissement définitif de sa domination. En France, elle gouverne et veut gouverner plus effectivement encore. C'est afin de se procurer les instruments de son règne qu'elle fait chasser des administrations les fonctionnaires indépendants et les remplace par ses délégués.

Il suffit qu'elle accuse ses victimes d'être des « cléricaux » et des « réactionnaires » pour que leur carrière soit brisée. Ces deux mots, qui ont

figuré sur tant de fiches d'officiers, ont, en haut lieu, une magique influence. On s'inquiète surtout des opinions « politiques et philosophiques » des fonctionnaires désignés par la Franc-Maçonnerie pour la révocation, la mise à la retraite ou le déplacement, et si l'on apprend qu'ils pratiquent la religion catholique, ils sont perdus. C'est ainsi que nos jacobins respectent l'article 10 de la *Déclaration des Droits*, ainsi conçu :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions,
» même religieuses, pourvu que leur manifes-
» tation ne trouble pas l'ordre public établi
» par la loi. »

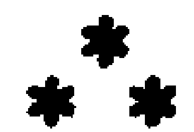
La Franc-Maçonnerie ne se contente pas de placer ses agents dans les postes devenus vacants par ses intrigues. Ses députés au Parlement font créer des postes nouveaux pour caser leur clientèle et c'est ce qui explique l'augmentation formidable du nombre des fonctionnaires. Nous en avions, en 1846, 188.000 seulement, alors que nous sommes obligés, actuellement, d'en entretenir près d'un million.

« La profusion des places offertes et des vacances
» attendues a irrité la soif du commandement,
» tendu l'amour-propre et enflammé l'espérance
» chez les hommes les plus ineptes. Une farouche
» et grossière présomption a délivré le sot et l'igno-
» rant du sentiment de leur nullité. Ils se sont crus
» capables de tout, parce que la loi accordait les

» fonctions publiques à la seule capacité. Chacun a
» pu entrevoir une perspective d'ambition; le
» soldat n'a plus songé qu'à déplacer l'officier,
» l'officier qu'à devenir général, le commis qu'à
» supplanter l'administrateur en chef, l'avocat
» d'hier qu'à se vêtir de la pourpre, le lettré le plus
» frivole qu'à s'asseoir sur le banc des législateurs.
» Les places, les états, vacants par la nomination
» de tant de parvenus, ont offert à leur tour une
» vaste carrière aux classes inférieures. »

Ne sont-elles pas toujours vraies ces constatations faites en avril 1792 par le *Mercure de France*, au moment où notre pays était, comme aujourd'hui, la proie du jacobinisme?

Cet état de choses, résultat inéluctable du régime démagogique, a engendré tous les maux dont nous souffrons et dont les principaux sont la chute du pouvoir entre les mains d'incapables qui ne sont préparés ni par leur éducation, ni par leur atavisme à gouverner un peuple et, — conséquemment, — l'abandon des traditions séculaires sans la conservation et le respect desquelles une nation renonce à sa mission, à ses destinées, et s'achemine fatalement vers l'anarchie destructive.



La délation est l'arme principale du clan maçonnique. C'est par elle qu'il a conquis le pouvoir; c'est par elle qu'il le conserve et qu'il affirme, de plus en plus, sa domination.

Le nombre des membres de la Fédération du Grand-Orient de France est environ de 21.000. Il reste, depuis assez longtemps, stationnaire, le chiffre des initiations faites chaque année (1) ne dépassant pas celui des radiations et des démissions. Sur ce nombre, on peut dire qu'il y a 10.000 fonctionnaires de tous ordres. C'est par eux que le Grand-Orient tient l'administration française. Chaque F.·. fonctionnaire est ordinairement placé là où son action peut avoir le plus d'efficacité et il exerce, sur les « profanes » qui l'entourent, une influence énorme, soit par la terreur que ses délations inspirent, soit par les services qu'il rend. Sa loge et le Grand-Orient ou, plus simplement, les députés et sénateurs maçons de son département, sont toujours prêts à aider ceux de ses protégés qui, donnant des garanties sérieuses, resteront liés à la Maçonnerie, sans, toutefois, y être reçus. Contrairement à ce qu'on suppose, le Grand-Orient ne fait guère de prosélytisme. Il sait qu'une société secrète possédant un nombre d'adeptes suffisant pour parvenir à ses fins, doit borner là son recrutement. S'il cessait un jour d'observer cette règle de salut, il s'affaiblirait dans une mesure proportionnelle à l'accroissement de son effectif.

---

(1) 2.226 du 1er août 1907 au 1er août 1908. — 2.290 du 1er août 1908 au 1er août 1909.

L'action maçonnique s'exerce donc par les FF.·. directement, puis, — indirectement, — par les gens qui, sans être initiés, sont pour une cause quelconque, les serviteurs de la Maçonnerie. Elle s'étend davantage encore au moyen des sociétés maçonnisantes dont la direction est toujours entre les mains des FF.·. : Universités populaires, Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme, groupes d'études sociales, sociétés de libre-pensée, sociétés d'enseignement populaire, œuvres post-scolaires, etc. Ce sont là autant de foyers d'action et de délation maçonniques. Les vœux politiques ou les dénonciations d'un groupe républicain perdu dans le plus obscur des villages, parviennent jusqu'à la Loge voisine et celle-ci les transmet au Grand-Orient. La France est couverte d'une immense toile patiemment tissée par l'araignée qui se tapit au fond de l'immeuble décrépit de la rue Cadet.

Nous allons montrer, par quelques documents typiques (1), la méthode employée par la Franc-Maçonnerie pour conquérir la France.

Voici, en premier lieu, une circulaire qui avait pour but de dresser les états de mobilisation des forces maçonniques parlementaires et administratives.

---

(1) On en pourrait citer cinquant^

Année 1891 (E.·. V.·.) — **Liberté — Égalité — Fraternité**

Circulaire N° 1 — **Grand Orient de France**
Suprême Conseil pour la France et les Possessions Françaises.

ABSOLUMENT confidentielle

Le Conseil de l'Ordre
aux RR.·. LL.·. de la Fédération
du G.·. O.·. de France
S.·. S.·. S.·

O.·. de Paris, le 11 janvier 1892 (E.·.V.·.)

TT.·. CC.·. FF.·.,

Il ne vous échappera point qu'il n'y ait un grand intérêt pour l'Ordre Maçonnique, que le Grand-Orient de France soit en possession de tous les renseignements qui peuvent augmenter la puissance de ses moyens d'action et lui faciliter dans certaines circonstances, l'exercice du pouvoir dont il doit user pour le plus grand bien de la Franc-Maçonnerie et de la République.

En première ligne des indications importantes qui lui sont indispensables, on peut placer le tableau aussi exact que possible de tous les membres de l'Ordre maçonnique pourvus d'un mandat électif, ou détenteurs d'une parcelle d'autorité administrative, judiciaire, universitaire ou militaire, etc.

Les données que nous avons sur le nombre et les noms des Maçons de ces catégories diverses sont loin d'être complètes, et nous avons pensé que, par votre intermédiaire, nous pourrions établir la liste exacte de ces FF.·.

Nous vous prions donc de vouloir bien nous transmettre les renseignements que vous avez déjà ou que vous pourrez recueillir dans l'étendue de votre région (déterminée par les limites de l'arrondissement ou du département), en vous bornant aux catégories fixées par le tableau ci-joint, et en tenant compte des indications qui y sont demandées pour chacun des FF.·. qui en font partie (1).

Comptant sur votre dévouement à la Franc-Maçonnerie, nous vous transmettons, avec nos remerciements, l'assurance de nos sentiments frat.·. dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
H. Thulié.

Les Vice-Présidents,
Poulle, Viguier.

Les Secrétaires,
Sincholle, Edm. Lepelletier.

Le Garde des Sceaux,
Fontainas.

Noms et Prénoms	Qualités	Domicile	Est-il Maçon		A quelle Loge		Observations et Renseignements particuliers
			Actif ?	En sommeil ?	Appar-tient-il ?	A-t-il appartenu ?	

(1) *Renseignements à fournir pour chaque F.·. M.·.*

TABLEAU DES CATÉGORIES

Ordre électif	Sénateurs. Députés. Conseillers généraux. Conseillers d'arrondissement. Maires. Adjoints. Conseillers municipaux.
Ordre judiciaire	Présidents de Cours ou de Tribunaux. Conseillers à la Cour. Procureurs généraux ou de la République. Juges de 1re instance. Juges de paix.
Ordre militaire	Officiers généraux. — supérieurs. — subalternes.
Ordre administratif	Préfets. Secrétaires généraux de Préfecture. Conseillers de Préfecture. Sous-Préfets. Trésoriers généraux, Receveurs particuliers, Percepteurs. Directeurs et Contrôleurs des Contributions directes. Directeurs et Contrôleurs des Contributions indirectes. Directeurs, Inspecteurs et Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines. Directeurs, Inspecteurs et Receveurs des Postes et Télégraphes. Ingénieurs du Gouvernement.
Ordre universitaire	Recteurs d'Académie. Inspecteurs d'Académie. Inspecteurs primaires.
Presse	Propriétaires, Directeurs et Rédacteurs de journaux.

Les circulaires du Grand-Orient concernant la surveillance des fonctionnaires non maçons sont assez nombreuses. Je n'en reproduirai que deux des plus caractéristiques. Il doit être bien entendu que lorsque les FF.·. parlent du « républicanisme » des fonctionnaires, ils comprennent que ce « républicanisme » doit être conforme à la notion qu'ils en ont eux-mêmes, c'est-à-dire aux principes du plus pur jacobinisme.

Année 1891 (E.·. V.·.)

—

Circulaire
N° 2

—

Instructions secrètes
ABSOLUMENT
confidentielles

—

O.·. de Paris, le 25 Janvier 1892 (E.·. V.·.)

TT.·. CC.·. FF.·.,

Nous ne saurions trop appeler votre attention sur les instruction secrètes suivantes dont l'importance ne peut vous échapper et que nous vous prions d'appliquer en toute occasion.

Lorsqu'un fonctionnaire est désigné par suite de promotion, de mutation ou de toute autre cause, pour exercer ses fonctions dans un autre pays, il est d'un intérêt puissant que la Franc-Maçonnerie sache exactement ce qu'est ce fonctionnaire.

En conséquence, les Vénérables des Loges situées dans la ville chef-lieu de l'arrondissement, ou du département, à défaut de Loges dans l'arrondisse-

ment dans lequel ce fonctionnaire était fixé, devront adresser, sans retard, au Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, à Paris, sous pli soigneusement cacheté, une note confidentielle renfermant les renseignements, aussi précis que possible, sur le républicanisme de ce fonctionnaire, son dévouement à l'Ordre, s'il est franc-maçon, son attitude à l'égard de la Franc-Maçonnerie, si c'est un profane, ainsi que les faits à l'appui de ces renseignements.

Il est indispensable que la Franc-Maçonnerie connaisse ses amis et ses adversaires. L'intérêt de l'Ordre maçonnique, l'intérêt suprême de la République l'exigent.

Nous comptons sur votre absolu dévouement pour assurer l'exécution de ces instructions.

La présente circulaire sera jointe aux dossiers spéciaux que les Vén.·. conservent par devers eux et ont le devoir de transmettre scrupuleusement à leurs successeurs.

Agréez, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
H. Thulié.

Les Vice-Présidents,
Poulle, Viguier.

Les Secrétaires,
Sincholle, Edm. Lepelletier.

Le Garde des Sceaux,
Fontainas.

Questionnaire envoyé par le Grand-Orient à toutes ses Loges en septembre 1902. Il était composé de six feuillets. En tête de chacun d'eux était imprimée l'une des questions énumérées plus bas :

QUESTIONNAIRE
à retourner (rempli ou non) sans lettre d'envoi, avant le 1er juillet 1902, à M. Delpech, sénateur de l'Ariège, *31, boulevard de Port-Royal*, à Paris (13e)

CONFIDENTIEL

Département de

Arrondissement de

1° Quel a été, au cours de la dernière période électorale, le rôle du préfet, du sous-préfet, du commissaire de police et autres fonctionnaires ? (Donner des faits précis.)

2° Quel a été le rôle des membres du clergé ? (évêques, curés et moines). (Envoyer les mandements intéressants, circulaires et libelles.)

3° Avez-vous à signaler des ecclésiastiques qui auraient tenu, en chaire, un langage contraire aux lois ? Pouvez-vous envoyer des déclarations signées ?

4° Pouvez-vous nous envoyer des numéros de la *Croix*, ou autres journaux réactionnaires et cléricaux, des brochures, des manifestes, etc., provoquant à la haine les citoyens les uns contre les autres, excitant le fanatisme religieux ?

5° Signaler les fonctionnaires de tous ordres qui

ont des enfants dans des établissements congréganistes.

6° Avez-vous des renseignements à fournir au sujet d'établissements congréganistes de filles ou de garçons où on aurait fait de la propagande en faveur des candidats réactionnaires ?

Enfin, voici la circulaire par laquelle les Loges furent invitées à fixer la valeur des biens possédés par les Congrégations.

BIENS IMMEUBLES
DES
Congrégations religieuses
—
Demande
DE
RENSEIGNEMENTS
—
Communication
TRÈS URGENTE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil
pour la France et les possessions françaises

O.·. de Paris, le 5 nov. 1900 (E.·. V.·.),

Aux Vén.·. des Loges de la Fédération.

T.·. C.·. VÉN.·.,

A différentes reprises, et sous diverses formes, les FF.·. et Ateliers de la Fédération ont été invités à réunir et à transmettre au Conseil de l'Ordre des renseignements sur l'étendue et la nature des biens immeubles possédés en France par les congrégations religieuses d'hommes ou de femmes, autorisées

ou non autorisées. Nous avons ainsi pu rassembler un certain nombre de documents précieux.

A la veille de la discussion qui va s'engager devant la Chambre, sur le projet du Gouvernement relatif aux associations, ainsi que sur les propositions de nos FF.·. Rabier et Brisson, il a paru nécessaire de coordonner les études déjà faites, et de les présenter sous une forme commune qui en rendra les résultats plus saisissants.

En conséquence, le Conseil de l'Ordre fait appel au dévouement maçonnique de votre Atelier et le prie de lui faire parvenir le plus tôt possible, en double exemplaire, des cartes établies d'après les indications suivantes :

Sur un plan à l'échelle de la ville où siège votre Atelier, il suffira de colorier en carmin les immeubles possédés par les congrégations ; la partie teintée en carmin sera rayée en hachures pour les immeubles qui sont seulement occupés par les congrégations, tels que hôpitaux, hospices, asiles, etc., non laïcisés. Une légende explicative, donnant, avec des numéros de renvoi, le nom exact des congrégations occupantes ou possédantes, et indiquant la destination des immeubles, devra accompagner la carte. On pourra y joindre, sur feuilles séparées, tous autres renseignements que les circonstances locales comporteront : c'est ainsi, et seulement à titre d'exemple qu'on pourrait indiquer les Sociétés civiles qui dissimulent les congrégations, mais à la condition que les recherches portant sur ce point ne retardent pas l'envoi des documents demandés.

Il nous apparaît, T.·. C.·. F.·., que ce travail peut

être fait facilement, sûrement et rapidement. Bien rares sont les villes où le plan à l'échelle n'existe pas ; pour y reporter les indications demandées, il suffira le plus souvent d'une connaissance exacte de la localité. Les renseignements que chacun de nos FF.·. possède pourront, au besoin, être complétés par des recherches faites auprès des administrations compétentes : enregistrement, hypothèques, contributions directes ; mais ces recherches, même dans la plupart des cas, semblent devoir être inutiles. Enfin, il est superflu de signaler les facilités spéciales que rencontre l'exécution du travail demandé dans les villes où l'on pourra compter sur la bienveillance de l'Administration municipale.

Bien entendu, la même carte pourrait être établie pour les villes voisines de votre Orient où il serait possible d'étendre vos recherches.

Nous sommes assurés, T.·. C.·. F.·. Vén.·., que l'intérêt du tableau d'ensemble que nous voulons arriver à dresser n'échappera à aucun des FF.·. de votre Atelier : chacun d'eux tiendra à honneur de devenir l'un des collaborateurs de l'œuvre commune. Nous vous prions seulement d'appeler leur attention sur un point : c'est que, dans les circonstances où nous sommes, la rapidité d'exécution importe autant que l'exactitude du travail. Il ne faut pas seulement faire bien, il faut faire vite : nous savons que ce n'est pas trop demander au zèle maçonnique de tous nos FF.·.

Nous comptons donc, T.·. C.·. F.·. Vén.·., et sans qu'il y ait lieu de vous fixer un délai, recevoir le plus promptement possible, dans la forme indiquée, les

renseignements relatifs à votre O∴ et, s'il se peut, à quelques villes voisines. Vous estimerez comme nous qu'il appartient à la Fédération du G∴ O∴ de France d'apporter sa large contribution à l'effort qui va être tenté pour délivrer la République de ses plus dangereux ennemis.

Recevez, T∴ C∴ Vén∴, la nouvelle assurance de nos sentiments fraternels.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
F. DESMONS.

Les Vice-Présidents,
FONTAINAS, SINCHOLLE.

Les Secrétaires,
BOURCERET, G. DAZET.

Le Garde des Sceaux,
MORIN.

Ce document a une signification plus grave encore que les précédents. En l'espèce, il s'agissait, en effet, de dénoncer des particuliers, des citoyens n'exerçant aucune fonction publique, propriétaires au même titre et aussi légitimement que des millions de Français.

Le vol des biens des Congrégations, — vol dont les Francs-Maçons furent les instigateurs, — devrait suffire à démontrer que le péril déterminé par l'espionnage maçonnique est universel et imminent. Il menace même ceux qui se croient indépendants.

Qu'on se rappelle les principes énoncés par les Maçons de jadis (1) :

« Le temps est arrivé où doit s'accomplir cette » prophétie : Les riches seront mis à la place des » pauvres, et les pauvres à la place des riches. »

« Les riches seront encore heureux si on leur » laisse la moitié de leurs biens. » — Si les ouvriers » de Lyon manquent d'ouvrage et de pain, ils pour- » ront mettre ces calamités à profit en s'emparant » des richesses à côté desquelles ils se trouvent », et ces phrases encore, citées par Taine (2) : « Dans » les circonstances où nous sommes, la promiscuité » des biens est le droit : tout appartient à tous. » — « Il est nécessaire qu'on opère dans les fortunes » un rapprochement, un nivellement qui détruise » le principe vicieux de la prépondérance des riches » sur les pauvres. » — « Le peuple, le véritable » peuple, le souverain, a presque autant d'ennemis » qu'il y a en France de propriétaires, de gros mar- » chands, de gens de finance et d'hommes riches. » — « Tous les hommes à superflu doivent être » regardés, en temps de révolution, comme les » ennemis secrets ou déclarés du gouvernement » populaire. »

La liste des expropriations et des proscriptions futures est secrètement dressée, à l'heure actuelle, contre tous les Français qui possèdent.

---

(1) Déclarations des Chefs Jacobins de Lyon en 1792.
(2) *La Conquête Jacobine.*

Ils ont vu passer la première charrette. Ils monteront dans celle qui va partir.

Les avertissements ne leur auront pas manqué.

De la Délation Maçonnique dans l'Armée.

Pour connaître les motifs secrets, inavoués, de la surveillance policière exercée par la Franc-Maçonnerie, pendant près de quatre ans, sur l'armée française, il suffit de dresser la liste des réformes militaires préconisées par cette association.

Cette énumération, nous la ferons d'après les documents authentiques relatant les délibérations et les vœux des Convents et des Loges.

Voici, d'abord, ce que disait, au banquet de clôture du Convent de 1899, le 18 septembre, le F.·. Desmons, sénateur du Gard, vice-président du Sénat, président actuel du Grand-Orient, un vieillard honnête et doux qui n'a certes rien d'un énergumène :

« La République à laquelle je porte un toast
» en votre nom à tous, c'est d'abord une Répu-
» blique antimilitariste, une République dans
» laquelle on aimera et on estimera sans doute
» l'armée; mais à deux conditions, à savoir :
» que l'armée sera nationale et qu'elle sera des-

» tinée à défendre le droit et la justice antimi-
» litaristes.....

» La République veut dire, pour moi, antimi-
» litarisme, anticléricalisme, socialisme. »

En 1901 et 1902, l'assemblée générale du Grand-Orient de France vota les vœux suivants sur la proposition de sa *Commission des Etudes politiques et sociales.* Ces vœux serviront d'exégèse aux paroles du F.·. Desmons :

1901

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU G.·. O.·. D.·. F.·.

« Considérant :

» Que, dans une démocratie, l'armée n'est qu'un des rouages de la nation, et qu'il y a danger à voir les aspirations de ses membres en opposition avec celle des autres citoyens ;

» Qu'il convient de détruire l'esprit de caste, débris de régimes disparus ;

» Qu'il ne saurait y avoir deux pouvoirs dans la nation, mais un seul émanant du peuple souverain, dont tous les fonctionnaires sont délégués :

» Émet le vœu :

» 1° Que la suppression des armées professionnelles, qui est toujours considérée comme l'idéal, soit étudiée de la façon la plus prompte ;

» 2° Qu'il ne soit attribué aucune fonction militaire à des individus n'ayant pas fait leurs études dans les écoles du Gouvernement ;

» 3° Que le personnel et l'esprit des écoles militaires soient laïcisés par un choix rigoureux d'instructeurs républicains, le renvoi des aumôniers et des infirmières congréganistes ;

» Que le Prytanée militaire de La Flèche soit supprimé et ses élèves placés dans les lycées de l'État ;

» 4° Que les différentes écoles militaires soient remplacées par une école spéciale à chaque arme, dont le programme soit sensiblement égal à celui de nos écoles actuelles ;

» Nul ne pourra y concourir s'il n'a accompli un an de service militaire ;

» 5° Que le gouvernement protège efficacement les officiers républicains et ne nomme aux emplois supérieurs que des hommes dont le loyalisme à la démocratie est éprouvé ;

» Que les notes cessent d'être secrètes : les dossiers seront communiqués d'office, chaque année, à tout intéressé ;

» 6° Que les chefs de Corps soient déclarés responsables des violations qu'ils commettent à la Constitution, alors même qu'ils auraient en main un ordre écrit (p. 117) ;

» 7° Que le bénéfice de la propriété du grade soit supprimé ;

» 8° Qu'enfin les supérieurs soient invités à s'abstenir rigoureusement de se livrer, soit par eux-mêmes, soit par leurs proches, à toute propagande en faveur d'œuvres ou d'institutions quelconques, afin que les inférieurs ne se trouvent pas dans la

nécessité : — ou d'accepter d'y coopérer, à l'encontre de leurs convictions les plus respectables, — ou de refuser, au risque de compromettre leur avancement (p. 118). »

Le rapport est adopté par l'Assemblée.

(*Compte rendu officiel du Convent*, p. 110 à 118.)

1902

Considérant que l'impôt du sang doit être égal et obligatoire pour tous les citoyens valides ;

Considérant que l'officier ne doit pas être assimilé au soldat, puisqu'il n'a pas à supporter les mêmes fatigues et ne vit pas du tout de la même existence ;

Considérant que si l'armée doit être un organisme spécial elle ne doit pas pour cela former un État dans l'État et doit, par conséquent, vivre selon les règles du droit commun en ce qui concerne la juridiction.

Considérant que la propriété du grade chez les officiers est un reste des privilèges de l'ancien régime sans aucun rapport avec les institutions et l'esprit d'un peuple libre ;

Considérant d'autre part que l'armée coloniale, de par son service spécial, n'a rien de commun avec l'armée métropolitaine, au point de vue du recrutement. ;

Considérant en outre que nul ne peut être officier sans avoir payé l'impôt du sang (p. 143) ;

Demande :

1° Que le service de deux ans, avec suppression

absolue de toutes autres dispenses que l'incapacité physique, soit voté et appliqué au plus tôt ;

2° Que nul ne puisse être reçu aux écoles d'officiers s'il n'a accompli dans le rang ses deux années de service obligatoire et conquis les grades inférieurs ;

3° Que la propriété du grade soit abolie et que l'officier soit assimilé aux autres fonctionnaires en ce qui concerne la garantie professionnelle ;

4° Que les Conseils de Guerre, dont le procès n'est plus à faire, soient supprimés en temps de paix, et les délits commis par des militaires soumis aux tribunaux de droit commun ;

De plus, estimant que la caserne doit être aussi neutre que l'école, demande la laïcisation des hôpitaux militaires et la suppression des aumôniers.

Un document plus important encore que les précédents nous fut procuré par la Loge *L'Avenir*, de Paris, qui résuma, synthétisa, en une brochure intitulée : *L'Armée. Ce qu'elle doit être. Ce qu'il faut modifier*, les vœux d'ordre militaire exprimés par toutes les Loges de la Fédération du Grand-Orient à la suite d'un pressant appel qu'elle leur adressa.

Cette Loge, une des plus « intellectuelles » de la Maçonnerie française, compte dans son personnel de nombreux officiers.

CIRCULAIRE DE LA LOGE L'« AVENIR »

Or∴ de Paris, le 23 juin 1904.

T∴ C∴ F∴,

Le 20 février 1903, nous demandions *à toutes nos sœurs LL∴* de nous envoyer les vœux militaires adoptés par elles et toutes leurs études se rapportant à ce sujet.

De toutes parts, les travaux affluèrent, et, en octobre 1903, un rapport général sous forme de livre et intitulé *L'Armée. Ce qu'elle doit être. Ce qu'il modifier*, par N. X..., fut envoyé à chaque Atelier.

Les propositions de modifications à ce rapport furent incorporées au travail primitif, et une édition définitive vient de paraître.

Comme vous le voyez, T∴ C∴ F∴, *l'œuvre que nous publions aujourd'hui est due à la Maçonnerie tout entière.*

Le rôle de notre Atelier s'est borné à coordonner les renseignements et les vœux reçus de toutes parts, à faire les frais d'études, de tirage et d'envoi du rapport général, et à s'imposer, pendant dix-huit mois, un labeur écrasant, pour mettre debout une œuvre dont tous les F∴ M∴ ont le droit d'être fiers. Elle est en effet la synthèse :

1° De tous les vœux militaires adoptés par les différents Convents depuis dix ans ;

2° De tous les vœux militaires émis par les Loges, de toutes les études sur ce sujet effectuées par elles ;

3° De toutes les propositions de loi se rattachant à l'armée et déposées à la Chambre ou au Sénat ;

4° De toutes les études de réorganisations militaires publiées depuis dix ans.

L'ouvrage est entièrement rédigé sous une forme profane, de façon à pouvoir pénétrer dans tous les milieux, et rien d'autre n'y rappelle la Maç.·. que les idées de justice, de raison, de solidarité et de bonté qui en inspirent toutes les pages.

Il se divise en cinq parties :

1° Conditions générales d'existence des sociétés modernes ;

2° Rôle de l'armée dans l'organisation sociale ;

3° Principes sociaux qui dominent l'organisation militaire ;

4° Organisation qui en résulte ;

5° Réformes militaires.

Notre Atelier a tenu à faire une œuvre collective. Son rôle n'apparaît nulle part. Aussi peut-on dire que sous le pseudonyme N. X... se trouve la Fr.·. Maç.·. tout entière. Notre seule ambition est de voir nos sœurs LL.·. utiliser *l'instrument* que nous venons de forger avec leur aide.

De nos efforts dépend maintenant la réalisation législative de nos vœux les plus chers. Par la diffusion des idées contenues dans l'*Armée*, nous pouvons créer le mouvement d'opinion absolument indispensable pour aider à l'initiative parlementaire et faire sortir des cartons des Commissions *les*

projets de loi qui sont déjà déposés par nos amis sur la plupart des points.

Nous faisons donc appel à votre dévouement maç.·. pour :

1° Souscrire un certain nombre d'exemplaires, soit au nom de la L.·., soit au nom des FF.·. qui en désireraient un ou plusieurs pour eux-mêmes ou pour répandre dans leur milieu ;

2° En doter tous les milieux où l'action maç.·. et sociale se fait sentir (Syndicats, Universités populaires, bibliothèques municipales, Ligue des Droits de l'homme, etc.) ; l'y faire connaître et apprécier ;

3° Le faire parvenir aux élus (députés, sénateurs, conseillers municipaux, etc.) en demandant leur concours pour la réalisation des idées qui y sont contenues ou tout au moins pour leur diffusion par des conférences ;

4° En faire publier des extraits dans les journaux locaux, chaque paragraphe constituant un excellent article de journal (un certain nombre de journaux de province le font déjà) ;

5° Le faire mettre en vente dans tous les lieux où il est susceptible d'être acheté (librairies, marchands de journaux, etc.).

Voilà, T.·. C.·. F.·., quelle doit être l'œuvre de la Maç.·. si nous voulons prêter à nos FF.·. élus, à ceux qui ont déposé des projets de lois conformes à nos idées, un concours efficace. Que par une active propagande nous leur permettions de parler haut et ferme, certains d'être soutenus par une opinion publique que nous aurons créée. L.·. *L'Avenir.*

L'ARMÉE

CE QU'ELLE DOIT ÊTRE.— CE QU'IL FAUT MODIFIER.

(*Extraits de la brochure portant ce titre.*)

Comme sous l'Empire, l'avancement se gagne dans les salons. La main puissante de la Congrégation religieuse s'est étendue sur l'armée grâce à la complicité des chefs ; le chemin des grades et des honneurs passe, non par le champ de manœuvres, mais par le boudoir et le confessionnal. Travailler est une tare dont se relève difficilement l'officier. La sélection a lieu au rebours de la valeur militaire et le talent devient plus rare à mesure que l'on monte (p. 4).

Obligation pour tous les gradés de prêter serment et de signer une obligation de fidélité à la France et à la République.

Écarter des grades supérieurs les officiers ayant manifesté par des paroles ou par des actes des sentiments antipatriotiques ou antirépublicains.

Qu'aux jeunes gradés, officiers ou sous-officiers, il ne soit demandé que le serment de dévouement civique, rien de plus juste. Il est impossible, en effet, de connaître leurs sentiments intimes, et, quels qu'ils soient, ils doivent au moins bénéficier du crédit accordé à leur jeunesse, à leur éducation, à leur inexpérience de la vie et des choses.

Mais il en va autrement pour les grades supérieurs

Il s'agit d'hommes faits, ayant un passé derrière eux, et l'on est en droit d'interroger celui-ci pour savoir si le serment de dévouement civique est étayé sur des sentiments démocratiques et républicains, ou s'il n'est qu'un sacrifice fait à l'intérêt par des sentiments rétrogrades. Quel que soit, en effet, le crédit accordé en ce dernier cas à la loyauté du postulant et à son respect de la parole donnée, il laissera toujours craindre que, le jour où il sera pris entre son devoir et ses sentiments, ceux-ci ne finissent par l'emporter, s'ils sont puissamment surexcités (p. 22).

Aussi est-il du devoir de ceux à qui incombe la nomination aux emplois supérieurs de donner toujours la préférence aux candidats dont, à mérite à peu près égal, les sentiments civiques étayent, soutiennent et renforcent même l'énergie naturellement mise à l'accomplissement de la fonction qui leur est confiée (p. 23).

Réserver les fonctions importantes aux patriotes républicains.

Les raisons qui précèdent militent encore plus fortement en faveur de cette proposition. Il est certain, en effet, qu'un gouvernement a besoin de serviteurs d'autant plus sûrs, que la fonction à leur confier est plus importante. Or, il ne faut jamais oublier que les sentiments sont le moteur naturel des individus, et que la raison pèse bien peu de chose quand ils sont violemment insurgés contre elle. La simple prudence commande donc de donner

la première place à la valeur civique et républicaine dans les raisons qui déterminent les choix pour les fonctions les plus importantes (p. 23).

Épuration.

Pour atteindre ce but idéal, il faut nécessairement procéder par étapes, en commençant par les plus courtes et les plus faciles.

D'abord, choix d'officiers républicains pour le professorat des écoles, de façon à orienter dès maintenant l'esprit des futurs officiers dans la direction normale.

Ensuite, choix d'officiers républicains pour les hauts commandements et les plus importantes fonctions secondaires.

Puis, épuration des corps spéciaux (État-major, Intendance, Directions, etc.....).

Enfin, sélection progressive des éléments supérieurs par des choix judicieux et des avancements bien surveillés au point de vue de la valeur civique et républicaine (p. 23).

Faire toujours diriger l'armée par un civil, sauf exception motivée par une valeur sociale incontestable.

Les ministres sont les délégués de la souveraineté populaire, placés à la tête de chaque ministère pour en diriger l'action au mieux des intérêts de la collectivité. Il faut donc qu'ils aient d'abord les qualités de civisme indispensables, une connaissance profonde de l'organisation sociale et une vue nette

de la manière dont le ministère qui leur est confié doit coopérer à l'harmonie générale. En un mot, ils doivent être placés au point de vue des intérêts généraux de l'ensemble de la société. De plus, ils doivent être absolument indépendants du milieu qu'ils sont appelés à diriger, de façon à n'être gênés dans leur action par aucune camaraderie ni par la crainte de représailles quelconques dans l'avenir.

L'énoncé même de ces qualités élimine du premier coup tout militaire de la direction de l'armée, sauf des cas exceptionnels. En effet, soumis dès le début de sa carrière à une discipline rigoureuse qui le ramène constamment au point de vue de sa fonction, obligé de tenir le plus grand compte des difficultés de l'avancement, l'officier se trouve par cela même entraîné à donner à son métier la place prépondérante dans l'organisation sociale. Ainsi préparé, s'il devient ministre, il tend naturellement à donner à son ministère la place la plus grande et la plus indépendante possible ; la vue exacte de l'ensemble lui manque et, la camaraderie aidant, on peut dire que, souvent même de la meilleure foi du monde, les intérêts réels du pays sont sacrifiés aux intérêts spéciaux de l'armée et des chers camarades. Et si quelques exceptions remarquables échappent à cette règle, leur caractère exceptionnel est justement signalé par l'atmosphère hostile dont les entoure le haut personnel militaire.

Certes, on ne peut pas dire que tous les choix civils sont heureux ; on peut même dire que jusqu'à ce jour ils ont été plutôt malheureux, *mais n'est-ce pas justement* (p. 24) *parce qu'on choisissait des per-*

sonnalités sympathiques au monde militaire ? On peut donc dire que, si tous les choix civils ne sont pas heureux, ce n'est cependant que chez les civils qu'on peut faire des choix heureux, sauf exception, mais si rare !

Quant à l'objection d'incompétence, on oublie que le ministre a pour fonction de diriger, d'impulser et non de faire, et qu'il a sous la main tous les éléments qui lui sont nécessaires pour éclairer son jugement. Les Anglais l'ont si bien senti que la première condition qu'ils exigent pour être premier lord de l'Amirauté, pour diriger la première marine du monde, est de n'avoir jamais mis le pied sur un bateau (p. 25).

Subordonner toute action militaire à une direction civile.

S'il est nécessaire que l'esprit civil dirige l'organisation de l'armée, il est non moins nécessaire qu'il dirige son action.

En principe, la question ne se discute plus. Toute action militaire ne s'exerce que d'après des ordres civils. C'est le Parlement qui décide la guerre, le Conseil des ministres qui en dirige l'ensemble, qui indique les grandes lignes de l'action ou le but à atteindre. En un mot, aucune force militaire ne se meut et n'agit que pour atteindre un but qui lui est indiqué par la société civile. Pourquoi donc celle-ci ne surveillerait-elle pas la façon dont la force qu'elle a mise en mouvement exécute ce qui lui est commandé ? Cette surveillance s'exerce, du reste, de loin, et nul n'ignore que tout chef chargé d'une

mission militaire est en rapport constant avec le gouvernement qui l'a nommé et dans l'intérêt duquel il agit.

Si donc cette surveillance, cette direction générale, au lieu de s'exercer au loin s'exerçait de près, il n'y aurait nullement création, mais seulement développement du contrôle civil (p. 25).

Et l'histoire prouve que trop souvent des chefs militaires, dans le but de ramasser croix et galons, n'ont pas craint de profiter justement de ce que le contrôle civil était éloigné pour développer l'action militaire au-delà des bornes nécessaires, créer des causes de conflit ou se livrer à des excès dont les guerres coloniales nous ont donné trop souvent de si tristes exemples.

C'est que, en effet, plus les opérations sont nombreuses, plus elles sont prolongées, plus les batailles sont sanglantes, et plus aussi la moisson de lauriers est abondante.

Vouloir laisser la direction des opérations militaires sous un contrôle trop éloigné pour être bien effectif est donc rendre la tentation d'abuser d'autant plus forte qu'elle est en concordance parfaite avec l'intérêt personnel, le milieu et l'entraînement.

Il est nécessaire qu'un représentant de l'autorité civile, sans intervenir en quoi que ce soit dans l'exécution des opérations militaires, prenne cependant la haute direction de toute expédition, en ne laissant la force agir que dans les limites et les conditions strictement nécessaires à la réussite désirée. Car l'intérêt du civil le pousse autant que

son devoir à réduire au minimum le rôle de la guerre pour développer l'action pacifique, représentant ainsi naturellement les intérêts généraux de la patrie et de l'humanité.

La Convention l'avait bien senti quand elle délégua des commissaires aux armées, et le rôle utile qu'ils y jouèrent est connu de tous. Il y a lieu de reprendre, sur ce point comme sur tant d'autres, la grande tradition révolutionnaire, en l'éclairant à la lumière que la sociologie a jetée sur les faits sociaux. Que la direction supérieure de toute opération de guerre soit toujours confiée à un civil.

Ajoutons de plus qu'un civil, pris dans l'organisation administrative, possède les connaissances nécessaires pour organiser un pays conquis, alors que l'élément militaire en est absolument dépourvu (p. 26).

Suppression de la propriété du grade.

Abroger la loi de 1834, qui est relative à l'état des officiers et qui pose en principe que l'officier est, du jour même de sa nomination, propriétaire de son grade et ne peut perdre cette situation privilégiée que pour une cause nettement déterminée par la loi.

Ne voit-on pas immédiatement l'injustice d'un tel procédé ? La France continue à entretenir un officier suspendu même pour inconduite, en réforme même pour indiscipline, quel que soit le genre de celle-ci.

Un prétexte pouvait exister à semblable déro-

gation aux usages de toutes les autres administrations de l'État : c'était, au temps des armées permanentes, le sacrifice de la vie fait d'avance par l'officier. Mais aujourd'hui que tout le monde est soldat, qu'en cas de guerre c'est la nation entière qui fait le sacrifice de sa vie, que le citoyen soit officier ou soldat, le péril est le même et l'on peut même dire que l'officier a plus de chances que le soldat de sortir indemne de la lutte, les conditions d'existence qui lui sont faites étant supérieures comme confort, solde, bien-être et entraînement à celles du citoyen-soldat.

Grâce à l'art. 5 du Code pénal (1), qui ne le rend justiciable que des tribunaux militaires, grâce à la propriété du grade, l'officier fait partie d'une caste au-dessus des lois, n'est justiciable que d'elle. Quelle que soit la faute ou le crime commis, l'officier n'est jugé que par des officiers, et si ceux-ci se solidarisent avec lui, le Ministre de la Guerre ne peut le frapper que temporairement. En fait donc, le pouvoir civil et le chef de l'armée sont (p. 28) actuellement absolument privés de tout moyen d'action efficace devant une insurrection de la caste militaire. Des événements trop récents pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ont mis tristement en lumière ces vices de notre organisation sociale.

Voir le mal est bien. Y porter remède est mieux. Nous proposons donc purement et simplement l'abolition des articles de la loi de 1834, concernant

---

(1) Art. 5. — Les dispositions du Code pénal ne s'appliquent pas aux contraventions, délits et crimes militaires.

la propriété du grade. Que l'officier, comme le sous-officier, soit soumis au même régime que les autres fonctionnaires de l'État.

Si, en effet, dans un ministère, une dépendance plus étroite envers le ministre était nécessaire, ce serait certainement dans celui de la guerre, car, si un fonctionnaire civil s'insurge contre l'autorité légale, l'État a la force armée pour le réduire, tandis que si cette force armée elle-même s'insurge, par quoi l'État la réduira-t-il ? On comprendrait donc que le Ministre de la Guerre fût pourvu de droits plus étendus que ses collègues vis-à-vis de ses subordonnés. En demandant qu'il possède les mêmes prérogatives, nous ne demandons que le minimum de ce qui est nécessaire à la sécurité de l'État.

L'avancement doit dépendre du ministre seul, les autres autorités militaires (Conseil supérieur de guerre, chefs immédiats, etc.) n'ayant que voix consultative.

Il en résulte que quelles que soient les proportions et les indications qui lui sont fournies dans les états de propositions, le ministre n'en tient compte que dans la mesure où il le juge nécessaire.

C'est la conséquence logique de la suprématie du pouvoir civil. Il est nécessaire que son représentant, le ministre, soit éclairé au point de vue professionnel par les professionnels eux-mêmes, mais il faut de plus qu'il puisse ajouter à ces renseignements des considérations (p. 29) sociales qui ne sont plus de la compétence des militaires et qui

peuvent modifier profondément le résultat final. C'est, dira-t-on, l'introduction de l'arbitraire ministériel. C'est vrai, mais ne vivons-nous pas actuellement sous l'arbitraire professionnel, dirigé par des influences rétrogrades que nous connaissons tous? Entre les deux, nous préférons le premier, sur lequel les Chambres et le pouvoir civil peuvent agir, alors que le second non seulement leur échappe complètement, mais, de plus, agit dans l'ombre constamment contre eux (p. 30).

Ce qui précède permet de voir dans quel esprit éminemment antimilitariste sont conçues les réformes exigées par la Franc-Maçonnerie, aussi nous contenterons-nous de citer quelques-uns des autres vœux énumérés dans la brochure de la Loge *L'Avenir* :

Institution d'enquêteurs envoyés directement par le Ministre, pour les réclamations adressées par des inférieurs contre leurs supérieurs.

Suppression des tribunaux militaires en temps de paix.

Suppression des tribunaux militaires en temps de guerre.

En temps de guerre comme en temps de paix, les tribunaux militaires doivent être remplacés par des tribunaux civils.

Suppression du Code de justice militaire en temps de paix.

Suppression du Code de justice militaire en temps de guerre.

Suppression de l'interdiction d'introduire des livres ou journaux quelconques à la caserne.

Suppression de l'interdiction de faire partie d'une société quelconque.

Suppression de l'interdiction d'écrire sans autorisation sur un sujet quelconque.

Autoriser le port du costume civil en dehors des heures où le port du costume militaire est nécessaire.

Rétablissement du droit de vote pour les militaires.

Que les punitions disciplinaires, quels qu'en soient le nombre et la durée, comptent comme temps de présence sous les drapeaux.

Suppression des bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Suppression des compagnies de discipline.

Suppression du peloton de punition.

Suppression de la salle de police.

Suppression du conseil de discipline.

Suppression de la rétrogradation.

Suppression des infirmiers et des hôpitaux militaires.

Hygiène morale.

Une Commission siégeant à Paris, et dont les membres seraient nommés par le Ministre de la Guerre, aurait pour mission d'établir :

1° La liste des publications ou ouvrages interdits. L'autorité militaire serait chargée de la destruction de ceux actuellement existants ;

2° La liste des publications et ouvrages autorisés.

Retour de la gendarmerie au Ministère de l'Intérieur.

Suppression des médecins, pharmaciens et vétérinaires militaires.

Suppression des prisons militaires.

Suppression des Invalides.

Suppression de la Légion d'Honneur et des différentes médailles.

Suppression du haut personnel de la Légion d'Honneur.

Suppression des maisons d'éducation de la Légion d'Honneur.

Suppression du Prytanée militaire.

Suppression des Écoles d'enfants de troupe.

Suppression de la grande tenue.

Simplification de l'uniforme.

Diminution des retraites des généraux.

Réduction des hauts grades, des officiers d'État-Major, du nombre des officiers.

Suppression des sentinelles, du service des places et des postes de police.

Suppression du régiment de sapeurs-pompiers de la Ville de Paris.

Suppression des musiques militaires.

Suppression des tambours.

Suppression des ouvriers tailleurs, bottiers, etc., des compagnies d'artificiers et des ouvriers d'administration.

Suppression de toutes les fonctions de l'artillerie et du génie pouvant être remplies par l'industrie civile.

Chaque citoyen doit être mobilisé aussi près que possible de sa résidence civile.

Les recrues doivent faire leur instruction militaire aussi près que possible de leur résidence civile.

Ces vœux, que l'on croirait émanés d'une assemblée de déments, sont, par leur texte même, trop éloquents pour que je m'arrête à démontrer qu'ils tendent tous à la destruction de l'armée. C'est, en effet, ce but que veut atteindre la Maçonnerie par des réformes progressives. Elle l'avoue elle-même et son aveu se trouve à la page XI de l'*Avant-Propos* de la brochure que je viens de citer. Le voici :

LES MILICES

« *Le but vers lequel doit tendre l'organisation militaire est la milice. L'esprit dans lequel nous allons étudier les modifications à apporter à nos institutions militaires doit s'inspirer de ce but pour nous y orienter dès maintenant.*

» On peut définir la milice : l'organisation armée des citoyens. Elle comprend une période préparatoire d'instruction, puis une incorporation dans l'armée de mobilisation.

» D'après son principe même, la milice a son organisation normale nettement définie : c'est l'armée organisée en temps de paix telle que le comporte l'état de guerre. En cette dernière phrase tient toute l'économie du système et la clef de sa supériorité militaire.

» La milice est une armée intermittente, chaque convocation d'une unité consistant en une mobilisation complète, pour le temps strictement nécessaire à l'exécution des manœuvres de guerre. »

L'aveu est net, audacieux, cynique même. Il faut le retenir.

*
* *

Les délations maçonniques ont-elles été motivées par le souci d'écarter des hauts commandements des officiers rebelles disposés à renverser la République ?

C'est ce que le Grand-Orient affirma en ces termes dans son manifeste du 4 novembre 1904 :

« N'est-il pas risible de voir nos ennemis traiter
« aujourd'hui de méprisable délation les actes par
« lesquels nous mettons les gérants de la Chose
« Commune en garde contre les trahisons de fonc-
« tionnaires infidèles, et leur signalons ceux qui
« sont le mieux disposés à les servir utilement ? »

» Le commanditaire d'une grande industrie
» sera-t-il donc un *délateur méprisable* s'il signale
» au gérant de l'affaire dans laquelle il a placé ses
» intérêts, les malversations de quelques-uns de ses
» employés, ou l'intelligence, l'honnêteté et le mé-
» rite de quelques autres ? »

Cependant, le F.·. Berteaux, Ministre de la

Guerre, déclarait, dans la deuxième séance de la Chambre du 1er décembre 1904, que :

« Ce corps d'officiers a un mérite particulier, » puisque, pendant trente-trois années consécu- » tives, nous n'avons pas eu, dans son ensemble, » même aux périodes les plus troublées, un reproche » grave à lui adresser. (*Vifs applaudissements à* » *gauche, au centre et à droite.*) »

Et ce F.·. Berteaux était celui dont le plus important personnage du Grand-Orient, le F.·. Blatin, ancien président du Conseil de l'Ordre et président du Grand Collège des Rites, disait, en parlant à un rédacteur du *Temps* (1) :

« Les regrets que son départ précipité (du général » André) a causés dans nos rangs sont atténués par » l'arrivée, rue Saint-Dominique, de M. Berteaux, » *qui est l'un des plus fidèles Maçons* du Grand- » Orient. »

Le Maçon fidèle qu'est le F.·. Berteaux, démentit donc, le 1er décembre 1904, de la manière la plus formelle, les accusations portées, le 4 novembre, par le Grand-Orient, contre les officiers.

Quelle étrange, quelle extraordinaire contradiction !

D'ailleurs, si l'on peut admettre que l'État

(1) 17 novembre 1904.

républicain se préoccupe du loyalisme de ses serviteurs, on ne peut cependant oublier que l'article X de la *Déclaration des Droits de l'Homme* est ainsi conçu : « Nul ne doit être » inquiété pour ses opinions, même religieuses, » pourvu que leur manifestation ne trouble » pas l'ordre public établi par la loi. » On doit rappeler cet article puisqu'il est partie intégrante du dogme maçonnique. En le commentant, un Franc-Maçon éminent, le F.·. Blum, professeur de philosophie au Lycée de Montpellier, s'exprime ainsi : « Pour les hommes » de 89 comme pour tout homme sincère et rai» sonnable, reconnaître à chacun le droit de ne » pas être inquiété dans ses opinions, c'est, en » même temps, permettre de les manifester » *sans avoir rien à redouter* (1). »

Or, toutes les fiches des Maçons avaient trait aux opinions des officiers.

Le F.·. A. Hamon (2), alors Vénérable de la Loge *L'Homme Libre*, de Paris, auteur d'une remarquable *Psychologie du militaire professionnel*, écrivait en janvier 1905, dans l'*Action :* « On s'explique la clameur qui a frappé les mal» heureux citoyens qui avaient eu l'audace de » se renseigner sur certains de leurs employés.

(1) *Commentaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Paris. F. Alcan, 1902. Préface de M. G. Compayré.

(2) F. Brunetière, dans sa conférence sur *la Nation et l'Armée* le qualifie ainsi : « cet anarchiste distingué, — car il est « distingué » et ne manque même pas de talent ».

» Elle n'était qu'une manifestation de l'esprit » monarchique qui a pénétré nos mentalités et » y subsiste encore. Et la clameur devait être » d'autant plus forte que les employés sur les» quels on se renseignait étaient des employés » spéciaux, pourvu d'un costume spécial, qui, » depuis des siècles les fait considérer comme » une élite de la Nation. »

Les officiers ne sont pas des employés spéciaux parce qu'ils ont un costume spécial. Leur situation ne peut être comparée à celle des fonctionnaires. « Les officiers, dit le F.·. Blum, » enseignent la science et le courage militaires, » et, pour les laisser tout entiers à leur œuvre de » défense nationale, la loi tutélaire et prudente » les écarte de toutes les luttes politiques : *ils » ne sont ni électeurs ni éligibles.* » C'est cette privation d'une partie de leurs droits qui différencie les officiers de tous les autres citoyens.

On n'a pas à s'inquiéter d'opinions qu'ils ne peuvent pas manifester par le bulletin de vote, pas plus qu'on n'a le droit de douter de leur loyalisme, puisqu'un ministre de la guerre franc-maçon proclame que, depuis trente-huit ans, il a été sans défaillance.

Quel fut donc le véritable motif des enquêtes maçonniques? On ne le dit pas; on ne l'avoue pas. Il nous faut le découvrir.

Dans les spectacles qui se déroulent autour de nous, il y a tant d'apparente incohérence, tant

d'inexplicable, que tout homme capable de réflexion sent naître en lui, en les contemplant, une angoissante inquiétude.

Examinons, par exemple, le cas du F.·. Gustave Hervé. Il dit travailler à déterminer la grève des soldats en temps de guerre dans l'unique but de libérer la classe ouvrière de son esclavage économique.

Est-ce vraiment, là, son but?

Qu'arriverait-il si sa propagande avait l'efficacité qu'il rêve pour elle?

En cas de guerre avec l'Allemagne, la France serait vaincue par ses voisins de l'Est, chez qui existe encore, à un haut degré, même parmi les purs socialistes, l'amour de la terre natale et le sentiment de la discipline nécessaire. Notre défaite aurait deux conséquences certaines : 1° en Allemagne, la victoire affermirait pour un siècle au moins l'autorité impériale et, inéluctablement, automatiquement, les libertés dont jouit la classe ouvrière seraient restreintes dans une mesure proportionnelle ; 2° dans la France vaincue serait établi un gouvernement autoritaire que tous réclameraient et qui, seul, — en mettant fin à l'anarchie — serait capable de donner au pays la force qu'il lui faudrait pour repousser une nouvelle invasion. Il est inutile de dire que ce gouvernement aurait pour premier soin de mettre hors d'état de nuire les apôtres

de la grève et de la révolution et, très probablement, de diminuer les libertés ouvrières.

Les prédications du F.·. Gustave Hervé aboutiraient donc, si elles étaient écoutées, à l'écrasement des prolétaires dont il poursuit, si on l'en croit, l'affranchissement définitif.

Les manœuvres hervéistes, comme les manœuvres maçonniques, ont des motifs secrets et qui doivent rester secrets parcequ'ils sont criminels.

Tous ceux qui ont lu avec attention les documents que j'ai reproduits verront qu'ils peuvent se synthétiser en ces quelques lignes :

En attendant que l'armée soit supprimée et remplacée par des milices, le Pouvoir civil a pour devoir de subordonner à son but, dans la mesure nécessaire, toutes les forces sociales et, par conséquent, de républicaniser l'armée.

Il est nécessaire que les chefs appelés à la diriger représentent les tendances et l'esprit du Pouvoir civil, c'est-à-dire soient démocrates et républicains.

Le Pouvoir civil doit surveiller étroitement le recrutement des cadres et n'y admettre que des éléments démocratiques et républicains.

Le pouvoir civil doit subordonner entièrement l'autorité militaire à l'autorité civile en faisant toujours diriger l'armée par un civil, en subordonnant toute action militaire à une direction civile, en gardant entier le droit de nomination et de révocation et en soumettant tous les actes de la vie militaire au contrôle de la justice civile.

L'armée doit être subordonnée au Pouvoir civil parce que celui-ci est entre les mains de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie veut être maîtresse absolue dans l'armée, qui ne doit être que sa docile servante. C'est pour cela que, par la délation, on a tenté de substituer, aux officiers de tradition française, des officiers plus ou moins internationalistes et pacifistes, c'est-à-dire éminemment prédisposés à devenir les instruments de la Secte.

C'est à son seul profit que la Maçonnerie institua la délation. Lorsqu'elle ne possédait pas encore, dans l'armée, une suffisante influence, elle préconisait même la suppression des notes secrètes qu'il faut distinguer des fiches en ce qu'elles étaient données par les supérieurs hiérarchiques et non par des anonymes incompétents et irresponsables. Voici en quels termes elle formulait ce vœu :

« Communication intégrale et d'office des notes » aux intéressés. — Ce vœu est émis d'une façon » unanime par tout ce que le monde militaire » compte d'esprits justes. Les officiers n'ignorent » pas, en effet, que c'est par les notes secrètes que » toutes les petites infamies se commettent..... im- » punément. N'a-t-on pas vu noter comme clérical » intransigeant, par un chef jésuite, un officier fon- » cièrement républicain ! Ce sont là de petites igno- » minies que commettent en tout repos de » conscience ceux qui crient Vive la République !

» pour passer généraux, alors qu'ils étrangleraient
» la Gueuse de si bon cœur ! Il est temps qu'un
» terme soit mis à de semblables manœuvres, et il
» n'est qu'un moyen d'y arriver, c'est par la com-
» munication intégrale des notes, obligatoirement
» faite d'office aux intéressés. »

(Loge *L'Avenir*, de Paris.— Brochure *L'Armée*, p. 31.)

L'assemblée générale du Grand-Orient de France, formée des délégués de toutes les Loges de la Fédération, flétrit et condamna, ainsi qu'on va le voir, l'usage des notes secrètes, dans sa séance du jeudi 6 septembre 1900. Je reproduis le passage du procès-verbal sténographique de cette assemblée relatif à cette question :

Le F.·. LECOQ, *rapporteur*. — Le délégué de la L.·. *L'Humanité* O.·., de Nevers, émet le vœu suivant : « Que les notes secrètes soient supprimées
» dans l'enseignement secondaire, tout au moins au
» point de vue professionnel. La Commission donne
» un avis favorable adopté sur conclusions con-
» formes du F.·. Orateur. »

Le F.·. BASCAN. — Vous venez de voter la suppression des notes secrètes dans l'enseignement secondaire.....

PLUSIEURS FF.·. — Ce n'est pas voté.

Le F.·. BASCAN. — Je crois que si, mais peu importe. On vient de rapporter le vœu d'un F.·. de

Nevers tendant à supprimer les notes secrètes dans l'enseignement secondaire ; permettez-moi d'étendre ce vœu à l'enseignement primaire tout entier, et de vous demander que dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, les rapports secrets soient supprimés.

Le F.·. COLIN. — MM.·. FF.·., je ne viens pas parler ici seulement en mon nom personnel, mais aussi au nom d'un certain nombre de délégués appartenant à l'enseignement qui m'ont chargé de signaler des faits qui se sont produits, grâce aux notes secrètes.

Dernièrement, dans un lycée du centre de la France, un professeur, qui est un républicain convaincu (c'est un de nos FF.·.) a été victime de notes secrètes qui, si mes souvenirs sont bien exacts, étaient ainsi conçues : « Professeur plus que médiocre ; n'a l'estime et la sympathie ni de ses élèves ni des parents de ceux-ci, ni de ses collègues. »

Or, ce professeur, qui est au contraire un homme de valeur, était très estimé de ses élèves, de leurs parents et surtout de ses collègues.

Il y a donc ici une de ces calomnies dont Victor Hugo a dit : Elles sont comme le ver solitaire dont on ne voit jamais la tête. Ici non plus on ne voit pas la tête, c'est-à-dire qu'on ignore de qui émanent ces notes secrètes. Est-ce du censeur, du proviseur, de l'inspecteur d'Académie ? Personne ne le sait ; en tout cas, elles existent. Mais dans le ver solitaire, on voit le corps, qu'on n'a même pas le droit de découvrir dans ces calomnies ; ces notes demeurent invisibles. Le professeur qui en est victime ne peut

pas amender sa conduite, s'il y a lieu de le faire et, dans le cas où les reproches sont immérités, il ne peut se faire rendre justice. Comme le F.·. Bascan, je demande que le vœu s'applique aussi bien à l'enseignement primaire qu'à l'enseignement secondaire. Pour donner une sanction véritable et réelle à ce vœu, je propose au Convent de charger le Conseil de l'Ordre de faire des démarches auprès du Ministre de l'Instruction publique, afin que la réforme soit accomplie, et de décider que le Conseil de l'Ordre sera invité à fournir au prochain Convent le résultat de ses efforts.

Le F.·. Massé. — Mes FF.·., si je demande la parole, c'est pour venir confirmer les renseignements qui viennent de vous être donnés. J'ai été intimement mêlé à l'incident dont il s'agit, puisque le professeur dont on vient de parler, qui est en même temps un républicain très militant et un Maçon ardent et convaincu — notre F.·. appartient à la même Loge que moi — m'a prié d'intervenir, comme député, auprès du Ministre de l'Instruction publique.

Je suis allé voir l'inspecteur de l'enseignement secondaire qui m'a communiqué le dossier ; lorsque j'ai dit à notre F.·. X.·... dans quels termes étaient conçues les notes de son dossier, il m'a répondu que cela était impossible attendu que son proviseur et ses inspecteurs généraux et d'Académie lui avaient donné des notes absolument différentes. Il en résulte que, dans le fait qui nous occupe, on avait montré au F.·. X.·... de bonnes notes et qu'on avait envoyé au Ministère des notes défavorables.

Si je vous donne ces détails, c'est pour appuyer

la motion du F.·. Colin. Mais je dois, comme membre de la Commission de l'Enseignement à la Chambre, vous donner une autre indication. Lorsque le Ministre de l'Instruction publique a été convoqué devant nous, c'est moi-même qui lui ai posé la question. Je lui ai demandé si les notes secrètes existaient encore. Il m'a répondu que c'était une légende entretenue par les membres de l'enseignement, mais que depuis longtemps les notes secrètes n'existaient plus.

Je crois que les conclusions du rapporteur sont absolument logiques et parfaitement équitables et, en ce qui me concerne, je vous promets, comme membre de la Commission de l'Enseignement, comme membre du Conseil de l'Ordre et comme député, de faire tous mes efforts pour que les notes secrètes soient bien dorénavant une légende et non pas une réalité.

Le F.·. Lecoq, *rapporteur.* — Il ne nous est pas désagréable de voir en contradiction l'inspecteur général et le ministre. Notre F.·. Massé doit savoir ce que lui a répondu l'inspecteur général lorsqu'il lui a parlé des notes secrètes, il a dit : « Il y a des choses qu'on ne peut pas dire. » Vous voyez comment on nous traite ; on nous traite absolument comme sous l'Empire, parce que l'esprit administratif est resté absolument le même.

Le F.·. Delpech, *président.* — *Je crois qu'il serait bon de donner à ce vœu un caractère très général, car les notes secrètes se donnent aussi, je dirai même, surtout dans l'armée ; je connais des faits véritablement abominables.*

J'en conclus que ce vœu devrait avoir un caractère général et être conçu en termes tels qu'il s'appliquât à toutes les administrations.

Le F∴ Lecoq, *rapporteur*. — La Commission accepte la généralisation de ce vœu à tous les fonctionnaires. — Adopté par l'Assemblée générale sur conclusion favorable du F∴ Orateur.

Quelques mois après l'adoption de ce vœu,(1) le système des fiches de délation, — infiniment plus condamnables et dangereuses que les notes secrètes fournies par les officiers sur leurs subordonnés, — était inauguré par le Grand-Orient de France.

N'est-ce pas significatif? La Franc-Maçonnerie condamne les notes secrètes lorsque ces notes et leur attribution ne sont pas son œuvre; elle les admet, au contraire, et, — bien plus, — se livre, pour les établir, au plus lâche et honteux espionnage, quand ces notes doivent servir à frapper les officiers rebelles à ses doctrines et à favoriser ses amis (2).

(1) Aux termes des dispositions de l'art. 65 de la loi de finances du 22 avril 1905, les fonctionnaires militaires ont droit à la communication personnelle et confidentielle de toutes les notes, des feuilles signalétiques et de tous autres documents composant leur dossier, avant d'être l'objet d'une mesure de discipline ou d'un déplacement d'office. Cette petite réforme fut une des conséquences de nos révélations.

(2) L'usage des fiches détermina un abaissement du niveau intellectuel de notre corps d'officiers. C'est ce que voulait dire Etienne, ministre de la Guerre, lorsqu'il s'écriait : « Tous les crétins se disent républicains, afin d'obtenir des faveurs qu'ils ne méritent pas ».

Or, qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie? Que veut-elle? Qui la dirige? Qui sert-elle? La France et même l'immense majorité des Maçons l'ignorent.

Si l'on examine seulement la nature et les effets de sa propagande, tout le monde peut, cependant, affirmer qu'elle est animée de sentiments contraires aux traditions de notre Peuple, et les résultats actuels de son œuvre démontrent, avec une parfaite évidence, que ses efforts tendent à la destruction de toutes les forces, de toutes les énergies françaises.

Ceux qui, malgré les preuves éclatantes qu'ils en eurent, s'obstinent à ne point voir les périls effroyables que nous fait courir cette Secte, sont de mauvais Français.

Nous vivons à une époque étrangement semblable à celle qui précéda, en Prusse, la défaite d'Iéna. Cet État était, alors, comme nous le sommes, la proie des « intellectuels », des songe-creux révolutionnaires.

Puissions-nous ne pas nous réveiller de nos rêves dans la réalité des catastrophes.

Origines et Fonctionnement

DES

DÉLATIONS MAÇONNIQUES

L'espionnage des officiers fut décidé bien avant 1901 par ceux qui, dans les coulisses, dirigent la Franc-Maçonnerie et la politique française toute entière. Les gens simples, en croyant vivre à une époque de lumière où rien ne saurait être soustrait au contrôle de l'opinion publique, ont d'étranges illusions. Jamais aucun régime n'a été plus secret, plus mystérieux que la troisième République et les institutions qui lui servent de façade sont seulement des décors menteurs derrière lesquels se passent des choses ignorées de la foule.

André n'a jamais eu l'intention de ruiner l'unité morale de l'armée française. André, certainement, est patriote, mais il l'est à sa manière, qui est, sans qu'il s'en rende compte, la plus détestable qu'on puisse imaginer. En bon Jacobin, il rêva de fondre en un bloc parfaitement homogène notre corps d'officiers et il crut que cette fusion devait être faite dans le sein

d'Hyram, foyer de toute vérité, de toute science, de toute justice. C'est par cette étrange conception de son devoir de ministre que se révéla sa débilité mentale, l'étroitesse extrême de son esprit.

Il a été choisi, à son insu, afin d'accomplir une œuvre destructive dont il n'avait pas conscience et pour laquelle le désignaient son passé, ses antécédents intellectuels et ses instincts. Très jeune, il fut positiviste, non à la manière d'Auguste Comte, mais à celle de Littré, pour qui, jadis, il recueillit des textes nécessaires à la confection du *Dictionnaire de la langue française* (1). C'est à cette époque, m'a-t-on dit, qu'il connut Henri Brisson, alors collaborateur du F∴ Massol à la *Morale indépendante*, revue essentiellement maçonnique.

André est un fanatique. Il a des œillères et il va tout droit devant lui, vers les abîmes, comme un vieux cheval dès longtemps façonné aux servitudes. Son esprit est aride et grossier. Les *Mémoires* qu'il publia dans le *Matin* sont un monument bien extraordinaire et qui dénote une singulière absence de culture générale. On y pourrait glaner des sottises surprenantes. Je ne me souviens que de l'une d'elles : en parlant du mauvais état d'esprit des officiers, il reproche à certains d'entre eux d'avoir, pour livre de

(1) Il a collaboré aussi à la *Revue positiviste*, administrée par le F∴ Caubet.

chevet, le *Moyen de parvenir*, de Béroalde de Verville. Le pauvre homme est persuadé que ce recueil d'énormes gaudrioles est une sorte de manuel du parfait arriviste.

C'est Henri Brisson qui imposa André à Waldeck-Rousseau et, par Henri Brisson, il faut comprendre la Franc-Maçonnerie, ou, plutôt, ceux qui dirigent cette association dans des voies anti-françaises.

Plusieurs mois avant la démission de M. de Galliffet, tout le monde savait, dans les conseils du Bloc, — aussi bien au Grand-Orient qu'au Comité exécutif du Parti radical, — que son successeur serait M. André. Dès la fin de 1899, M. André était le ministre éventuel de la Guerre, de même que, dès le mois de juin 1901, M. Peigné était désigné pour devenir son successeur. Je me flatte d'avoir empêché ce dernier projet de se réaliser en faisant publier, en janvier 1905, la fameuse lettre adressé par cet officier général au Grand-Orient (1).

Voici ce qui détermina le choix qu'on fit d'André : depuis de longues années, afin d'écarter de son intimité ou de son entourage les officiers « mal pensants », il avait établi, pour son usage personnel, deux registres : l'un où figuraient les officiers dévoués à la vraie République était appelé par lui *Corinthe*;

---

(1) Voir page 152.

l'autre, portait le nom de *Carthage* (*delenda Carthago*) et il y inscrivait les renseignements obtenus sur ceux dont il importait, pour sa sécurité personnelle et pour le salut de la Liberté de détruire à jamais la race maudite. Il se vantait fort, dans son milieu, d'avoir créé ces livres de police et ses propos furent entendus et retenus. Ce ne sont ni la valeur intellectuelle, ni les mérites militaires du général André qui lui valurent d'être nommé Ministre de la Guerre; ce sont les deux registres que, pendant vingt ans il traîna de garnison en garnison; on savait que, devenu Ministre, sa plus urgente préoccupation serait de compléter son *Bottin* et d'entreprendre l'œuvre de « républicanisation (1) » de l'armée sans même qu'on eût à l'y inciter, — ce qui permettrait un jour de lui en laisser l'entière et exclusive responsabilité.

Dès son arrivée rue Saint-Dominique, il confia ses précieux registres à Percin, son chef de cabinet, avec mission de tenir compte des indications qui y étaient contenues et de prendre de nouveaux renseignements de la même nature.

La plupart des officiers qui l'entouraient et dont beaucoup ne l'avaient jamais vu, lui furent imposés, comme il l'avait été lui-même à M. Waldeck-Rousseau. Le F.·. Mollin, membre

(1) Le mot est de l'*Action*.

de la Loge *L'Avenir* était, dans son cabinet, le représentant accrédité du Grand-Orient.

M. André avait décidé depuis plusieurs mois d'accepter le poste pour lequel il avait été pressenti. C'est pour cela que, sur l'expresse invitation du président du Conseil de l'Ordre, le secrétaire général du Grand-Orient, Vadecard, lui fit, en 1900, une visite où l'on parla de l'épuration nécessaire de l'armée, de la nécessité de républicaniser les cadres, du concours que la Maçonnerie française devrait, plus tard, apporter à cette œuvre, où l'on posa des jalons, où l'on esquissa l'avenir, incertain encore (1).

C'est sous la haute direction de Percin que Mollin fut spécialement chargé du service des renseignements demandés au Grand-Orient. Mollin était aidé ou suppléé, dans cette besogne, par le capitaine Lemerle et le lieutenant de vaisseau Violette, parent d'André, tous deux Francs-Maçons.

* * *

Après quelques demandes individuelles de renseignements sur une trentaine d'officiers, on décida de faire une enquête générale en France,

(1) Voir l'*Eclair* du 20 juin 1906. *Vadecard chez André. Une lettre de M. Bidegain.* Ce que contenait cet article ne fut pas contesté. Au contraire, l'*Action*, journal officiel du Grand-Orient. déclare alors que « Bidegain ne nous apprend rien de nouveau »,

en Algérie et en Tunisie. On se servit, à cet effet, de la formule suivante :

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil pour la France et les Possessions françaises

Paris, le 20 Juillet 1901.

T.·. C.·. F.·.,

Je vous serais très obligé de vouloir bien nous faire parvenir les renseignements dont il est question dans la note ci-jointe. Vous nous rendrez service. Il nous serait agréable de la recevoir avant le 15 octobre prochain.

Veuillez agréer, etc.

La note était autographiée sur une feuille ne portant aucune indication de sa provenance et était ainsi libellée :

« Pourrait-on avoir des renseignements très com-
» plets et très détaillés, aux points de vue poli-
» tique et philosophique, sur tous les officiers
» supérieurs et généraux : commandants, lieute-
» nants-colonels, colonels et généraux de la ville
» de..... »

Cette enquête n'ayant pas produit de résultats assez précis et immédiats, on résolut d'organiser le service d'une manière permanente pour tous les mouvements. Chaque demande de renseignements était conçue comme suit :

CONFIDENTIEL

Cette lettre ne doit être connue que de vous.

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil pour la France et les Possessions françaises

T.·. C.·. F.·.,

Je vous serais très obligé de bien vouloir me communiquer *d'urgence* les renseignements les plus détaillés que vous aurez pu recueillir, au point de vue politique et philosophique, sur la personne désignée dans la note ci-jointe.

C'est très important et très urgent !

Il vous suffira de me retourner la fiche avec les renseignements, sans lettre d'envoi si cela vous est agréable.

Veuillez agréer, etc.

Le choix des correspondants fut, au début, l'objet de pénibles méditations. Il fallait s'adresser à des hommes sûrs. Le choix fut presque toujours bon, puisque trois seulement, sur deux cents environ, refusèrent leur concours. Ce furent MM. Joucla, de Périgueux, Ardouin, de Rochefort-sur-Mer et Guillard, de Saint-Jean-de-Luz, président de la Loge de Bayonne, Vénérable fondateur de la Loge *France et Colonies*, de Paris.

***

Au Grand-Orient fut fondée, par les commandants Doret et Pasquier, une association d'officiers francs-maçons qui porte le nom de

« Solidarité des Armées de Terre et de Mer » (1). Elle est plus connue sous son pseudonyme de « Solmer ». Ce groupement fut une véritable agence d'espionnage politique (2).

*
* *

Grâce à ses agents habituels et à Pasquier, aidé par l'agence « Solmer », le Grand-Orient put envoyer, au ministère de la Guerre, du

(1) L'idée première en revient au F∴ commandant Doret, ainsi qu'en témoigne le passage suivant du *Compte rendu du Congrès des Loges de la Région Parisienne* de 1901, p. 38 :

« Le F∴ Doret a soumis au Congrès un projet de résolution ainsi conçu :

» Le Congrès des LL∴ Parisiennes :

» Considérant que la solidarité est l'une des principales vertus Maç∴ ;

» Que cette solidarité ne s'exercé pas d'une manière aussi efficace qu'il est permis de le souhaiter, parce que la plupart des FF∴ MM∴ ne se connaissent pas ;

» Qu'il y a lieu, dès lors, de rechercher les moyens propres à en favoriser l'exercice ;

» Emet le vœu ;

» Qu'il soit formé des unions frat∴ groupant les FF∴ appartenant à la même profession ou à des professions similaires (membres de l'enseignement, médecins, militaires, etc.).

» J'espère, dit le F∴ Doret, que ce vœu, dont l'importance ne vous échappera pas, ne soulèvera aucune discussion. Je crois, d'ailleurs, qu'il existe déjà des groupements de ce genre. J'ajouterai qu'en ce qui me concerne, j'ai pris l'initiative de constituer, sous le titre de *La Solidarité des Armées de Terre et de Mer*, une association frat∴ groupant tous les FF∴ de l'armée et de la marine, *sans aucune distinction de rites*, et que la constitution de cette association sera bientôt un fait accompli. »

(2) Lorsque M. Lannes de Montebello interpella M. Berteaux sur « le traitement de faveur dont jouit le commandant Pasquier », il relut, à la tribune, la fiche suivante, dont il reprochait, à Pasquier, la paternité :

« De Bouillane de Lacoste, commandant, officier d'ordonnance du Président de la République.

» Les cléricaux sont tout-puissants à Montélimar. Bourgeois, industriels, fonctionnaires, magistrats, officiers, sont cléricaux. Or, ce monde clérical a toujours soutenu M. Loubet, en raison de sa tolérance. C'est donc dans ce monde, par les relations de famille de Mme Loubet, très cléricale, que le Président a pris

1er septembre 1901 au 30 octobre 1903, les 18.818 fiches dont voici la liste :

OFFICIERS DES GARNISONS DE FRANCE	
Infanterie de ligne	9.115
Chasseurs à pied	1.019
Cuirassiers	437
Dragons	1.056
Chasseurs à cheval	713
Hussards	472
Artillerie à pied	590
Artillerie à cheval	2.975
Génie	475
Train des équipages	171
Intendance militaire	410
OFFICIERS AUX COLONIES	
Zouaves	395
Tirailleurs algériens	293
Régiments étrangers	195
Infanterie légère d'Afrique	107
Chasseurs d'Afrique	197
Spahis	135
Artillerie à pied	34
Génie	29

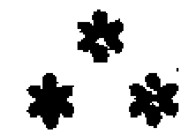
deux officiers d'ordonnance : le commandant Chabaud, qui s'est brouillé avec sa famille pour prendre l'étiquette républicaine, et le commandant de Bouillane de Lacoste.

» La famille Bouillane de Lacoste fait partie du clan protestant et réactionnaire. C'est l'officier qui est le plus réactionnaire de tous..... »

C'est par erreur que cette fiche et celles des généraux de Lestapis et de Chalendar ont été attribuées à Pasquier. Elles avaient pour auteur un jeune capitaine dont je n'écrirai pas le nom.

Cette liste, établie par moi au Grand-Orient a été publiée par les journaux de l'opposition et les chiffres qu'elle contient n'ont jamais été contestés. Il faut remarquer qu'elle a été arrêtée au 30 octobre *1903*. D'autres fiches furent établies jusqu'en octobre 1904.

Il ne fut presque jamais question, dans ces fiches, des qualités militaires des officiers dénoncés que, d'ailleurs, les correspondants de Vadecard étaient presque tous incapables d'apprécier. Est-il utile de dire que les officiers francs-maçons, juifs, protestants et libres-penseurs étaient munis, quelle que fût leur incapacité professionnelle, de fiches ultra-élogieuses?



Le service de la délation a été revêtu du caractère le plus officiel. Les correspondances échangées entre Mollin et Vadecard furent toujours écrites sur du papier à en-tête du Ministère ou du Grand-Orient.

Toutes les lettres de Mollin et toutes les réponses des délateurs ont été enregistrées au Grand-Orient sur le livre d'entrée de la correspondance, de même que les lettres du Grand-Orient à ses correspondants et à Mollin, étaient inscrites sur le livre de sortie, conformément aux prescriptions de l'article 363 du règlement

général de la Fédération du Grand-Orient ainsi conçu :

« Article 363. — Toutes les pièces de la corres-
» pondance, tous les documents reçus par le secré-
» tariat doivent être inscrits au fur et à mesure
» de leur réception, avec dates et numéros d'ordre
» sur un registre d'entrées.

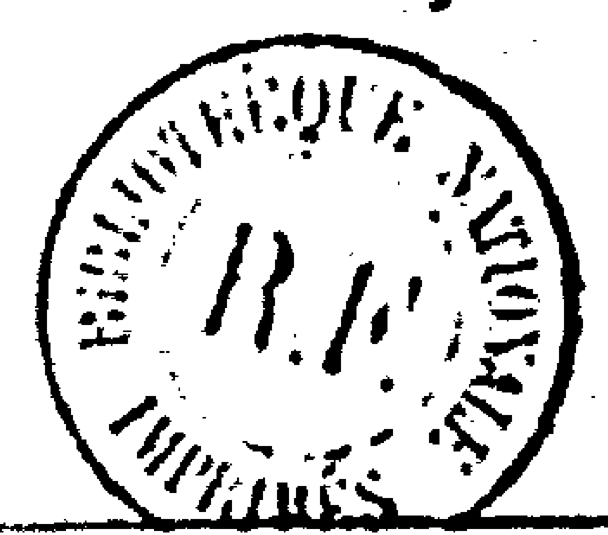
» Toutes les pièces expédiées par le Secrétariat
» doivent être inscrites de même sur un registre
» de sorties.

Le caractère officiel de la délation, — qu'on a tenté de nier, — est encore confirmé par les faits suivants :

1° La désignation des FF.·. Lemerle et Violette, attachés au cabinet du Ministre, pour aider ou suppléer Mollin;

2° M. Percin, chef de cabinet de M. André, faisait demander, rue Cadet, des renseignements, ainsi qu'en témoignent deux lettres qu'on lira plus loin;

3° Vadecard accomplit sa période d'instruction de 13 jours au cabinet du ministre, comme secrétaire auxiliaire, par infraction à la règle générale exigeant que les réservistes et territoriaux accomplissent leur période dans les corps auxquels ils sont affectés. Au ministère, Vadecard travailla *uniquement* à perfectionner le système de délation maçonnique;



4° M. André mit à la disposition de M. Combes, ministre de l'intérieur, une des croix dont il disposait, *à la condition qu'elle serait donnée à Vadecard.*

Vadecard a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 12 janvier 1903, *en qualité de publiciste.* Or, Vadecard avait débuté dans le journalisme, le 27 septembre 1902, au *Journal de Seine-et-Oise*, dirigé par un membre du Conseil de l'Ordre et n'écrivait que depuis peu de mois des « Notes républicaines » dans une revue de jeunes, la *Revue du* XXe *siècle*, que j'avais fondée et que je dirigeais.

On n'avait pas osé décorer le secrétaire général du Grand-Orient. Ne pouvant pas conférer la croix à Vadecard comme chef du service d'espionnage maçonnique, on se contenta de son titre, — beaucoup plus honorable, mais combien insuffisant, — de publiciste.

***

Les fiches envoyées au Grand-Orient et, par lui, au Ministère, étaient anonymes.

Dès qu'elles parvenaient rue Cadet, elles étaient toutes intégralement recopiées à la machine à écrire. Jamais on ne connut, au Ministère de la Guerre, avant le 28 octobre 1904, d'autre correspondant du Grand-Orient que le commandant Pasquier.

On peut lire dans le nº du 10 novembre 1908 de la revue *La Franc-Maçonnerie démasquée*, la lettre suivante :

« Nous avons reçu de M. Jean Bidegain une » lettre que nous nous empressons de publier. »

Monsieur le Directeur,

Puisque vous avez cru devoir reproduire la partie des débats de l'affaire Ch. Humbert contre le *Matin*, relative à la délation maçonnique, il importe que vos lecteurs soient au moins fixés sur la valeur de certaines déclarations.

M. Ch. Humbert a dit : « Je ne parle pas ici, » Monsieur le Ministre (il s'adressait à M. Pelletan), » des fiches de la Franc-Maçonnerie. Celles-là, que » je n'approuve pas non plus, *venaient de sources* » *qu'on connaissait ; il y avait des noms, elles étaient* » *signées.* »

L'affirmation de M. Ch. Humbert est absolument inexacte.

On ne connait pas encore la vérité sur « l'affaire des fiches ». Amis et adversaires de la Maçonnerie ont rivalisé d'ardeur pour propager, dans le public, sur cet événement, les plus surprenantes erreurs.

En attendant que la vérité, — si étrangement différente de la légende qui a cours, — soit rétablie, je dois signaler à vos lecteurs que les fiches envoyées au Grand-Orient et, par lui, au Ministère de la Guerre, étaient *absolument anonymes*. Non seulement elles n'étaient pas signées, mais, avant de les envoyer rue St-Dominique, elles étaient recopiées à la machine à écrire afin qu'on ne pût recon-

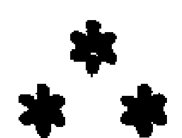
naître l'écriture de leurs auteurs. Avant le 28 octobre 1904, on ne connut au Ministère de la Guerre, comme délateurs, que le Grand-Orient et Pasquier.

L'anonymat le plus complet fut toujours le signe caractéristique des délations maçonniques.

Il n'y a donc pas lieu de tenir compte des dires de M. Humbert.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

J. Bidegain.



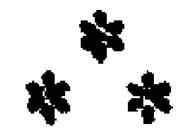
Lafferre écrivit ceci, en 1905, dans le *Matin* :
« Il est certain que, conformément aux règles » que mes prédécesseurs et moi avons tracées, » certaines de ces fiches avaient été négligées » ou que, tout au moins, on avait laissé tomber » ce qui était excessif ou oiseux, tout ce qui » touchait à la vie privée ou à l'inviolable » liberté de conscience des officiers. »

Le libellé même de la demande de renseignements sollicités, « au point de vue politique et philosophique », par le Grand-Orient suffit à infirmer cette mensongère assertion.

Tous les renseignements fournis, *sans aucune exception*, furent transmis au Ministère.

Aucune calomnie, aucune diffamation, aucune injure ne fut omise. La seule modification qui ait été apportée aux fiches envoyées rue Cadet a consisté à substituer, au mot « franc-

maçon », celui de « républicain » ou celui de « libre-penseur ».



Les renseignements fournis par le Grand-Orient n'étaient pas contrôlés administrativement. Ils servaient au contraire à contrôler et rectifier les renseignements obtenus par la voie administrative.

La lettre suivante, adressée le 11 juillet 1902, par Mollin à Vadecard, le prouve (1).

Comme quelques préfets sont plutôt mélinistes que radicaux, ils seront naturellement enclins à les signaler (les officiers) comme très corrects, même s'ils ne le sont pas du tout. C'est pourquoi le général, désireux de pourvoir contrôler les renseignements que nous avons demandés confidentiellement à la voie préfectorale en vertu de la récente circulaire de M. le Président du Conseil, désire que vous nous fournissiez, vous aussi, des renseignements qui nous serviront à vérifier, contrôler et recouper ceux qui vont nous être envoyés par les préfets.

On faisait contrôler, par le Grand-Orient lui-même, les renseignements maçonniques réunis au Ministère.

(1) Citée par Guyot de Villeneuve, à la tribune de la Chambre, le 28 octobre 1904.

Voici ce qu'écrivait le F.·. Violette à Vadecard, le 13 décembre 1902 :

Vous venez de nous adresser la recommandation ci-jointe ; j'ai copié en bas le contenu d'une fiche que vous nous aviez précédemment envoyée. Connaissant l'origine de l'une et de l'autre, vous saurez sans doute *celle dont il faut avant tout tenir compte.* Jusqu'à nouvel ordre, ce sera la première en date. (*Lettre du 13 décembre 1902*, de M. Violette à Vadecard.)

Mollin, lui-même, faisait contrôler par le Grand-Orient les renseignements maçonniques ou non, qu'il possédait déjà :

Inclus une liste d'officiers pour lesquels nous avons reçu des renseignements contradictoires. Vous seriez bien aimable d'en demander de nouveaux. (*Lettre du 28 avril 1904*, de Mollin à Vadecard.)

Enfin, M. Percin, chef de cabinet de M. André, se servait, lui aussi, du Grand-Orient pour contrôler les notes données, sur ses propres amis, par leurs supérieurs :

Le général Percin..... croit que le colonel Babin qui commande le 125e d'infanterie, à Poitiers, est un républicain....., et il voudrait en faire un général *malgré l'avis de ses chefs directs* qui, tous, sont des généraux réactionnaires et cléricaux invétérés et le poussent à prendre sa retraite..... Le

général vous serait très reconnaissant de vouloir bien faire prendre des renseignements très détaillés, très complets *sur son ami le* colonel Babin, etc. (*Lettre de M. Mollin à Vadecard*, en date *du 14 juillet 1901.*) (1)

***

Je termine en donnant la preuve que l'on tenait compte, à un degré extraordinaire, au Ministère de la Guerre, des renseignements de police fournis par le Grand-Orient.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 26 Mars 1901

Mon cher Ami,

La liste ci-jointe est celle des officiers de la division du général Percin. Il serait très heureux d'être renseigné sur chacun d'eux et m'a chargé de m'adresser à vous.

Votre bien dévoué, MOLLIN (2).

(*Lettre à Vadecard*)

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 11 Mars 1902.

T.·. C.·. F.·. Vadecard,

Je vous envoie les deux listes ci-jointes dont l'une représente les officiers qui, ne réunissant pas

(1) On trouvera la photographie de cette lettre très curieuse dans mon livre : *Le Grand-Orient de France, ses doctrines et ses actes.*

(2) Lettre reproduite par Mollin dans son livre.

les conditions d'ancienneté suffisantes pour être maintenus au tableau de concours pour la Légion d'honneur, l'ont été, cependant, grâce à leurs opinions républicaines que nous avons connues par vous et dont l'autre représente au contraire les officiers qui réunissaient toutes les conditions d'ancienneté et de notes militaires pour être maintenus, mais que nous avons éliminés parce que vous nous les avez signalés comme étant hostiles à nos institutions.

Vous voyez par là que nous avons tenu un grand compte de vos renseignements.

Les républicains sont avantagés et les cléricaux sont désavantagés, etc.

Votre bien dévoué,

MOLLIN (1).

(1) Lettre lue, le 28 octobre 1904, à la tribune de la Chambre, par Guyot de Villeneuve.

La Conspiration patriotique
DE 1904

Nos actes étant presque toujours déterminés par nos origines intellectuelles et matérielles, je dois dire quelles furent les miennes.

J'ai reçu une éducation profondément religieuse et la race (1) dont je suis le fils fut du sang et du sol de France avant que la France n'existât. Pendant quatorze cents ans au moins les miens ont été fervemment catholiques.

Bien que je ne sois pas encore arrivé à l'âge où l'on regrette parce qu'on n'espère plus, il m'arrive parfois de me souvenir des chemins dans lesquels je marchai jadis. Ils furent difficiles et je crois que Dieu m'assista pendant ce périlleux voyage, mais je dois aussi remercier, de leur aide invisible, les générations qui me précédèrent et vécurent fidèles au Christ. Que ne dois-je pas, enfin, aux humbles religieux qui m'élevèrent (2) et que l'on peut aujourd'hui, remercier et honorer de tout cœur puisqu'ils sont persécutés ou proscrits.

---

(1) Basque.
(2) Les Frères des Ecoles Chrétiennes.

Dans l'Ecole libre de la rue des Petits-Carreaux, chère à tant de catholiques et qui fut un foyer ardent de vie spirituelle et d'œuvres, les six années décisives de mon enfance se sont écoulées. Cette école possédait, alors, un immense jardin dont les vieux arbres étaient, en tous temps, habités par d'innombrables oiseaux. La fluctuation harmonieuse de leur arrivée ou de leur départ, marquant l'ascension ou le déclin de l'année, nous procurait, en nos rêveries d'enfant, cette sensation d'infini qu'on ressent aussi devant la mer. Les passereaux, en octobre, si près de l'hiver, nous inspiraient une grande mélancolie. Ils partaient, eux, vers des pays merveilleux, vers l'Algérie, vers l'Egypte, vers l'Afrique du sud, tandis que nous restions ici, parmi les rues boueuses, dans la neige et le froid. Et puis, quand ils reviendraient, serions-nous là encore, et combien d'entre eux, en cette émigration, mourraient avant l'heure du retour. Tout est mouvant et divers; la mort est imminente, mais nos jours ne sont point dénués de beauté parce que, sûrement, au fond de la vie, derrière les mots et les formes qui sont seulement des apparences, repose le grand secret, qui, avant les révélations du tombeau, doit nous procurer cette lumière dont la recherche nous fait faire, à nous aussi, de si pénibles voyages.

L'écolier que j'étais ne pensait peut-être pas

exactement cela, mais cette phrase écrite au courant de la plume, — tandis que je revois mes jours d'enfance et tant de chères figures disparues, — résume presque ma vie intérieure depuis les plus lointaines années.

Dès que le doute est né en moi, j'ai entrepris un voyage d'exploration parmi les erreurs de mon temps et c'est d'un cœur parfaitement sincère que j'ai cherché cette vérité que j'ai retrouvée seulement dans le Christ.

Au moment où je fis ma première communion, Louis Veuillot venait de mourir et je me souviens encore de la vive impression laissée dans mon cœur d'enfant par certains livres de cet homme illustre qu'un de mes professeurs m'avait appris à aimer. Les cercles catholiques du comte de Mun florissaient alors et, dans notre école, on respirait une atmosphère d'espoir et de combat, malgré la persécution commençante. Mes maîtres, et en particulier ce bon Frère Hiéron dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire des catholiques parisiens, semblaient avoir, en l'ardeur de leur foi, une imperturbable confiance dans le triomphe futur. Elle fut déçue, mais, cependant, de grandes œuvres naquirent rue des Petits-Carreaux et, parmi elles, je citerai ce *Syndicat chrétien des Employés du Commerce et de l'Industrie* dont je fus un des fondateurs, dans le *Bulletin* duquel fut imprimée ma première « copie » et qui, depuis,

n'a cessé de connaître une croissante prospérité.

C'est avec joie que je revois ce passé déjà lointain où je fus un catholique militant, car il m'autorise à dire, aujourd'hui, qu'en revenant à la foi, je suis rentré, après une longue absence, dans une maison qui est mienne.

Si une hérédité catholique de quatorze siècles, mon éducation même et quelques principes restés, en ma conscience, indestructibles, ont contribué à mon retour vers la vérité, je dois aussi d'y être revenu à ce que je n'ai jamais cessé d'être en relation avec des prêtres. Je tiens à rendre, ici, un pieux hommage de reconnaissance à celui qui, parmi eux, exerça, sur moi, la plus heureuse influence, à M. l'abbé G. S...

Pendant plusieurs années, avec une inlassable charité, il m'a suivi et soutenu. J'ai eu beaucoup de peine à discipliner mon esprit, aussi me suis-je longtemps méfié de moi. Je fréquente peu de monde, mais tous ceux qui me connaissent savent que si je n'ai fait consacrer mon mariage par l'Eglise qu'en septembre 1907, — trois ans seulement après ma sortie de la Maçonnerie, — c'est que, par scrupule de conscience, je voulais être tout à fait certain de l'assentiment de ma raison et de mon cœur.

Mon évolution a été lente; elle a été pénible. J'ai cru, jusqu'au dernier moment, à des erreurs que je condamne aujourd'hui et je crois loyal

d'avouer que ce n'est pas sans hésitation, sans regrets, sans combats, sans angoisses, que j'ai quitté l'Eglise Noire pour frapper à la porte de l'Eglise Blanche. M. G. S... a su mes doutes et aussi mes dégoûts et je puis dire qu'il n'a jamais désespéré de moi, malgré mes révoltes et mes incompréhensions. C'est lui qui, aux mauvais jours, me donna la patience et l'espoir. Il a été, dans les ténèbres qui m'entourèrent, une lumière de rénovation et de salut.

C'est surtout par curiosité que j'entrai dans la Franc-Maçonnerie. J'y entrai avec l'espoir que cette illustre société me donnerait les lumières et les certitudes que je n'avais plus. C'est pour cela, aussi, et dans le même espoir, que je fréquentai, durant douze années, les occultistes, les spirites, les collectivistes, les anarchistes même et généralement tous les dévots de l'Erreur.

Chaque fois que je pénétrai dans un de ces milieux, ce fut, je le répète, avec sincérité, avec la volonté préconçue de voir, de savoir et de croire. Toutes les opinions qu'on y professe, je les ai reconnues, — au bout d'un temps plus ou moins long, — fausses et stériles et je les ai, une à une, rejetées, mais je l'ai fait seulement après les avoir gravement examinées, après m'être efforcé de les partager et, si je puis ainsi dire, après les avoir vécues.

Ce qui contribua le plus puissamment à me

détacher de la Franc-Maçonnerie, c'est l'impossibilité où je me trouvai d'en tirer une doctrine de vie. A l'automne de mes illusions, au temps où je fréquentais MM. Anatole France et Clemenceau, — docteurs éminents dans la République, — je rêvai d'extraire, du bloc informe des idées maçonniques, des formules de raison et de sagesse. Je pensais alors aux petits, parmi lesquels je vécus et je rêvais d'un prêtre laïque se substituant au prêtre ancien et disant, comme lui, des paroles de devoir et d'espoir, mais des paroles plus hautes encore, plus décisives et plus universelles, telles qu'on devait les attendre de l'Eglise nouvelle destinée, par la loi sacro-sainte du Progrès, à remplacer l'influence, aujourd'hui insuffisante, de l'Eglise de Rome. Je parcourus les livres et les brochures des moralistes et des philosophes dont s'énorgueillit et se recommande la troisième République et n'y trouvai que des systèmes puérils, échafaudés sur des hypothèses ingénument qualifiées de « scientifiques ». Je m'aperçus ainsi que la morale de notre Eglise étant dénuée de sanction était privée de toute autorité et qu'en somme les doctrines laïques de « Lumière » et de « Vérité » ne formaient qu'un verbiage sonore jeté sur la Révolution comme un manteau de fête sur un sépulcre vide.

Or, je pensais qu'on ne doit point détruire

une religion si l'on n'est pas prêt à la remplacer par une autre au moins aussi efficace, parce qu'une religion est indispensable pour maintenir, en un faisceau serré, grâce aux liens des devoirs, les divers éléments d'une Nation. Si celle-ci est livrée aux errements des consciences individuelles « libérées », elle ne peut tarder à se dissocier en une prodigieuse anarchie.

Des pensées analogues me guidèrent lorsque je fondai, en 1902, la *Revue du* XXe *siècle*, une revue de « jeunes » qui eut une assez grande vogue dans les milieux de gauche et pour laquelle j'obtins le patronage et la collaboration de MM. Maurice Bouchor, Eugène Carrière, Clemenceau, Delpech, Desmons, Fournière, Anatole France, Gustave Geffroy, A. Hamon, Lafferre, Lucipia et Octave Mirbeau.

Pour marquer mes préoccupations d'alors, je ne saurais mieux faire que de citer ce fragment de l'article par lequel Gustave Geffroy présenta ma *Revue* au public :

Ce n'est pas ici une petite chapelle fermée, avec des desservants insensibles à tout ce qui se passe au dehors. C'est une maison ouverte où tout le monde veut travailler librement à la même œuvre. Cette œuvre, c'est de passer des mots aux actes, de faire que ces mots aient leur signification et leur vertu, soient inséparables des faits. Il ne sert de rien de dire que l'on est en République, si cette étiquette de République ne fait que couvrir les

mêmes abus et les mêmes iniquités que couvraient les étiquettes des pouvoirs monarchiques et religieux.

Ce qui importe, c'est d'étudier et de savoir, c'est de remplacer partout la mort par la vie, de réveiller l'esprit où il sommeille, de le créer où il n'existe pas. Pour ce travail de tous les instants, la littérature et l'art sont des moyens de prémier ordre. Non pas la littérature et l'art mis au service d'une thèse, mais acceptés avec leur originalité, leur puissance, leur action indépendante. Qu'ils le veuillent ou non, tous les littérateurs et tous les artistes travaillent à l'émancipation de l'esprit humain, ils cherchent la vérité, ils expriment la beauté. A plus forte raison, ceux qui sont conscients de leur rôle doivent-ils être accueillis, par les politiques d'action immédiate, comme des collaborateurs nécessaires. Scruter la vie, la connaître, la modifier en luttant contre les forces naturelles et les ignominies sociales, c'est un programme qui a besoin de la bonne volonté de tous. La *Revue du* XXe *Siècle* se présente avec ce programme et fait appel à tous ceux qui en veulent la réalisation. Elle peut rendre de grands services, élargir la doctrine républicaine, établir le lien de l'esprit entre les groupements préoccupés trop uniquement de politique journalière.

Vouloir et tenter cela, c'est déjà agir, c'est déjà réussir. Que la *Revue du* XXe *Siècle* soit donc la bienvenue.

Je dus bien vite reconnaître qu'il était aussi vain de vouloir donner à la religion nouvelle de

la démocratie une réelle puissance morale qu'il était inutile de chercher à « élargir la doctrine » républicaine », et à créer un courant de vie spirituelle parmi les chercheurs de prébendes dont le Bloc est formé. Dès lors, peu à peu, et pour ainsi dire malgré moi, naquit, en ma conscience, cette nouvelle manière de comprendre le monde et les hommes qui m'oblige à reconnaître aujourd'hui que la Vérité, toute la Vérité, se trouve, — aussi bien pour les individus que pour les peuples, — dans ce pauvre petit catéchisme cartonné dont les bons Frères des Écoles chrétiennes me faisaient jadis réciter les formules précises et impératives. L'Ordre et la Force ne se trouvent que dans l'Église et par l'Eglise; seul, Pierre donne et conserve la vie aux Nations; seul, il peut les soutenir et les rénover.

J'ai cru cela, très fermement, avant même de récupérer la Foi.

***

Je fus initié à la Maçonnerie dans une Loge de la *Grande Loge symbolique Ecossaise* (1). L'esprit de cette Loge était si différent de celui des Ateliers du Rite français que l'on y compta beaucoup d'antidreyfusistes, — notamment M. Alphonse Humbert, — et qu'en

(1) Depuis fusionnée avec le *Suprême Conseil du Rite Ecossais ancien accepté.*

1904, on y réprouva les enquêtes policières de Vadecard. Le Président de cet Atelier était, habituellement (1), un occultiste connu, le F∴ Oswald Wirth (2), ami et collaborateur de Stanislas de Guaita (3), le plus célèbre disciple d'Eliphas Levi (4). Oswald Wirth, de qui je fus, longtemps, l'élève fidèle, est le seul maçon qui ait eu quelque influence sur mon esprit.

Je fus mis en relations, peu après, avec le Dr A. Blatin qui, en 1894, devint président du Grand-Orient. Je voulais, alors, abandonner la profession que j'exerçais et je fis part, à M. Blatin, de ce projet, sans, d'ailleurs, insister. Peu de jours après, à l'improviste, il m'annonça que, sur sa proposition, j'avais été agréé, par le Conseil de l'Ordre, comme secrétaire provisoire pour faire certains travaux qui dureraient un an. On devait, ce laps de temps écoulé, me procurer une autre situation. Pris au dépourvu, j'hésitai d'abord à accepter l'emploi qui m'était offert, mais deux motifs me déterminèrent à entrer dans les bureaux de la rue Cadet : d'abord

---

(1) Les Présidents des Loges sont soumis chaque année à la réélection.

(2) N'est pas Israélite, comme on l'a écrit dans la *Libre Parole*.

(3) Stanislas de Guaita fut, au lycée de Nancy, le camarade de Maurice Barrès qui consacre 33 pages à sa mémoire dans son admirable livre : *Amori et dolori Sacrum*, et qui évoque encore son image dans *Colette Baudoche*.

(4) N'était pas Juif. Eliphas Levi était l'abbé Alphonse-Louis Constant. Il fut le premier mari de Claude Vignon, depuis Mme Maurice Rouvier.

mon vif désir de me renseigner davantage sur la Maçonnerie et, ensuite, le caractère provisoire que devait avoir mon séjour au Grand-Orient.

C'est donc sans l'avoir sollicité, sans avoir jamais adressé au Conseil de l'Ordre de demande d'emploi, que je fus incorporé dans l'administration centrale de la Maçonnerie française. C'est contre ma volonté que, depuis, j'y restai.

Cela se passait en mai 1894. En septembre, au cours de l'assemblée générale, je fus extrêmement étonné de voir s'engager, à mon sujet, une discussion très longue et très véhémente dont voici quelques passages (1) :

« Le F.·. *Croissant*, membre du Conseil de
» l'Ordre. — Nous proposons aussi la création
» d'un emploi nouveau. Nous avons désiré et
» deux membres du Conseil se sont attelés à cette
» besogne, que les archives soient revues et com-
» plétées. Il y a là un travail considérable, auquel
» le meilleur employé du Grand-Orient, quelque
» bonne volonté qu'il y mette, ne peut suffire.
» (*Approbation.*) Il s'agit d'un travail dont dépend
» la prospérité de l'Ordre (2).

---

(1) *Bulletin du Grand-Orient de France*, août-septembre 1899 Compte rendu du Convent, p. 328; 329, etc.

(2) On a cru, — notamment M. Paul Fesch, qui l'écrit dans son livre intitulé *Dossiers Maçonniques*, — que ce travail consistait en établissement de « fiches » sur les « profanes ». Il s'agissait, en réalité, de fiches maçonniques sur les FF.·., pareilles aux fiches que toutes les grandes sociétés possèdent sur leurs membres et de la constitution de dossiers sur les divers groupes républicains amis de la Maçonnerie.

Le F.·. *Lucipia* parla longuement dans le même sens.

Le F.·. *Blatin.* — « Permettez-moi de vous le » dire, notre F.·. Lucipia a abordé un point de notre » administration sur lequel il nous est absolument » impossible de nous étendre ici et qui demande » que nous nous comprenions à demi-mot.

» ..... Il y a dans ce travail, dans cette nécessité » de maintenir à jour cet instrument de défense » et de combat, il y a de quoi occuper tout le temps » et toute l'intelligence d'un employé. J'ajoute, » MM.·. FF.·., qu'il est un certain nombre de ques- » tions personnelles relatives à nos employés sur » lesquelles il serait mauvais que nous insistions » ici. La Commission des finances sait très bien que » nous avons parmi nos employés quelques-uns » qui sont moins capables que d'autres et que, si » on nous mettait dans l'obligation d'avoir à choisir » entre eux, nous serions singulièrement gênés » par cette question de sentimentalité qu'il est » difficile de bannir du cœur des Maçons, et nous » en serions à nous demander : Vaut-il mieux » garder les plus anciens serviteurs ou vaut-il » mieux garder ceux qui peuvent rendre les meil- » leurs service à l'Ordre (1) ? (*Sensation.*)

Le F.·. *Adrien Duvand*, venant à la rescousse, ajouta :

« Si vous devez supprimer cette inscription de » crédit et nous mettre dans la nécessité de sup-

(1) *Bulletin du Grand-Orient de France*, août-septembre 1894, p. 336.

» primer l'emploi correspondant, nous serions
» obligés, comme vous le disait notre F.·. Blatin,
» de choisir entre les employés, ceux qui nous ren-
» dent le plus de services et vous nous forcerez
» peut-être à congédier d'autres employés que
» nous tenons à garder pour d'autres motifs (1). »

La sténographie de ce débat occupe plusieurs pages du compte rendu du Convent de 1894. Je fus très surpris de cette extraordinaire discussion, car je n'avais pas prié MM. Lucipia, Blatin et autres d'intervenir en ma faveur pour me conserver un emploi que j'avais le plus vif désir de quitter au bout d'une année, comme cela avait été convenu. Je m'y attendais d'autant moins que j'avais été, pour la Maçonnerie, durant cinq mois, — comme je le fus, plus tard, pendant quatre ans, — le plus détestable des secrétaires. Je passais ma journée dans la bibliothèque ou en des voyages d'excursion à travers les immenses et bizarres immeubles qui forment le Grand-Orient, et ni l'ardeur de mon zèle, ni la valeur de mon travail, ne valaient de pareilles manifestations oratoires.

L'Assemblée générale, attendrie par de si éloquentes supplications, décida que mon emploi provisoire deviendrait définitif. Je me résignai, mais au cours des dix années qui suivirent, je fis de multiples tentatives pour

(1) *Ibidem*, p. 345.

m'évader. Redire toutes mes démarches serait fastidieux. Je n'en cite que deux : en 1897, je demandai au F.·. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine, de m'admettre dans le cadre de ses fonctionnaires et l'on pourrait retrouver mon dossier, très complet et très apostillé, dans la nécropole administrative où dorment, d'un éternel sommeil, les dossiers mort-nés de notre colonie d'Extrême-Orient. En 1903, je fis une tentative, — et ce fut la dernière, — pour accompagner, à Brazzaville, le Dr Ormières, membre du Grand Collège des Rites, gouverneur des colonies. Je possède une douzaine de documents qui prouvent avec quelle tenacité je poursuivis ma libération. Toutes mes requêtes furent accueillies avec bienveillance, avec empressement, mais aucune, malgré les promesses les plus formelles, n'aboutit. En 1904, M. Corneau, membre du Conseil de l'Ordre, mis au courant de mes projets, me répondit très nettement qu'il fallait rester au Grand-Orient parce que Vadecard ayant l'intention de partir, je devais le remplacer (1). On trouve la preuve de cela dans le numéro de la revue maçonnique *L'Acacia* de mai 1906. Son directeur, le F.·. Limousin, 33e, confident habituel des pontifes du Grand-Orient, y écrivait :

« Il y a deux ans, si le F.·. Vadecard était venu

(1) Vadecard voulait quitter, en effet, le Grand-Orient. Je

» à disparaitre, il eût été remplacé par Bidegain,
» qui était tout porté pour prendre la situation,
» et qui, seul, avait une connaissance suffisante
» des affaires (1). »

Ma fortune maçonnique fut, de ma part, très involontaire. Je n'ai pas fait une seule demande, écrite ou verbale, pour améliorer mon sort au Grand-Orient.

Bien plus, je fus toujours ce qu'on appelle, rue Cadet, un « mauvais maçon ». Au point de vue politique, je n'ai jamais fait partie de l'immense majorité des FF.·..

En 1898, par exemple, je fis campagne, dans le IIe arrondissement, — en qualité de Trésorier du Comité socialiste guesdiste qui patronnait le Dr J. Bertrand, — contre le F.·. Mesureur, enfant chéri de la Maçonnerie et, plus tard, en 1901, je fondai, avec Lucien Deslinières, un des plus remarquables théoriciens du collectivisme, la Loge *L'Action socialiste,* dont le but et l'allure n'avaient rien d'orthodoxe. En effet, en la créant, nous avions tacitement résolu : 1° de n'y pas recevoir d'israëlites et, jusqu'en 1904, au moins, il n'y en eut pas un seul dans cet atelier. Je ne serais pas surpris que l'on ait

fis moi-même, auprès de mes amis personnels, des démarches en sa faveur.

(1) Il est intéressant de noter, dans le même article, cette constatation du 33e Limousin : « Le véritable chef de l'Ordre, c'est le » Secrétaire général, et, en son absence, le Secrétaire général » adjoint. » (P. 334.)

continué à y observer cette règle; 2° de n'y recevoir que des socialistes guesdistes *exclusivement*, ce qui est contraire à la Constitution maçonnique, selon laquelle toutes les opinions doivent être, autant que possible, représentées dans une Loge.

J'assistai à la séance du Conseil de l'Ordre du 17 octobre 1901, où fut examinée notre demande de constitution et il y eut, à cette occasion, une rude bataille, car on avait eu vent de nos projets. Le Conseil voyait d'un très mauvais œil cette fondation, qui fut violemment combattue par Viollette, député d'Eure-et-Loir, disciple et secrétaire de Millerand. Néanmoins, comme il craignait les collectivistes au moins autant qu'il les détestait, il accorda l'autorisation nécessaire à notre installation. Durant une année, j'accomplis avec fidélité mes fonctions de secrétaire de la Loge *L'Action socialiste*, dont les travaux, sous la direction de Deslinières, étaient des plus intéressants et au cours desquels on ne tombait pas dans le travers habituel aux Loges, de « manger du curé ».

Par contre, pendant dix ans, je n'allai pas plus d'une fois chaque année dans mon autre Loge : *Les Vrais Amis*, présidée par l'intarissable bavard qu'est le Dr Blatin.

Dans les deux ateliers, j'avais contracté l'habitude qui me semblait réjouissante, — de ne payer mes cotisations qu'à la deuxième som-

mation par lettre « recommandée avec avis ». Je fus souvent bien près de la radiation et, ainsi que me le disait Blatin d'une voix plaintive et avec une larme à l'œil, un pareil exemple donné par le second fonctionnaire de la Maçonnerie aurait été désastreux. Je ne sais pas ce qui serait arrivé si j'avais été rayé, car on ne pouvait pas se passer de mes services. J'aurais dû tenter l'expérience.

En ce qui concerne les dogmes maçonniques, je n'ai pas été plus qu'en politique d'accord avec le Grand-Orient de France. Pendant trois années, je fis partie du *Groupe maçonnique d'Etudes initiatiques* dont les tendances très nettement occultistes parurent tellement suspectes qu'elles lui valurent d'être solennellement excommunié par le Grand Collège des Rites. La bulle d'excommunication comprenant une dizaine de pages, fut homologuée par le Conseil de l'Ordre, réuni le 31 mars 1896 en séance plénière, et envoyée aux Présidents de tous les ateliers du Grand-Orient, sous forme de *Rapport confidentiel* (1).

Je donne tous ces détails pour fixer la psychologie du Franc-Maçon que je fus. Schismatique en politique, hérétique et excommunié au point de vue religieux, j'était évidemment prédestiné à me voir un jour exclu, sans rémission possible, de l'Eglise d'Hiram.

(1) Je l'ai publié dans *Masques et Visages Maçonniques*, p. 97.

D'autre part, je n'ai jamais rien demandé au Grand-Orient, pour moi ou pour les miens. Je n'ai jamais réclamé d'augmentations de traitement, même lorsqu'elles m'étaient dues, et, en 1900, quand on me demanda de bien vouloir assister aux séances du Conseil de l'Ordre afin d'en établir les procès-verbaux, je refusai l'indemnité qui me fut offerte par ce Conseil. Cependant, il s'agissait d'un travail supplémentaire énorme, bien que des plus intéressants (1).

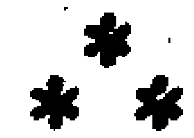
J'ai donné à la Franc-Maçonnerie plus qu'elle ne m'a donné. C'est gratuitement que j'ai accordé ma collaboration à ceux de ses journaux qui me la demandèrent et c'est sans y trouver un centime de bénéfice que je fondai la *Revue du XX[e] siècle.*

Je devins secrétaire général adjoint du Grand-Orient le 1[er] janvier 1901 et je fus obligé de me

---

(1) Les « profanes » sont très peu renseignés sur la Maçonnerie, mais la plupart des Maçons ne le sont guère davantage. Le compte rendu des Travaux du Grand-Orient de France, organe officiel de la Maçonnerie française, n'est même pas déposé à la Bibliothèque Nationale, bien que l'*Association Antimaçonnique de France* en possède la collection. Or, ce compte rendu est très incomplet. Les séances du Conseil de l'Ordre n'y sont reproduites qu'en partie. Dans ce recueil, de très nombreuses lignes de points remplacent les discussions et décisions qui ne doivent pas être connues des Francs-Maçons ordinaires et qui sont, naturellement, les plus intéressantes. Ces discussions et décisions, je les ai toutes connues pendant les quatre années où j'ai assisté, en qualité de Secrétaire, aux séances du Conseil de l'Ordre. (Mon nom est mentionné à chaque séance sur le *Compte Rendu.*) Ce que j'ai vu et entendu dans ces réunions ultra-secrètes m'a mis à même de me documenter sur la Franc-Maçonnerie comme jamais on n'a pu le faire.

faire initier à un Chapitre (atelier du 18e grade), ce à quoi je m'étais obstinément refusé jusqu'alors, malgré de pressantes et presque journalières sollicitations.



Des articles qui ont paru au sujet des origines de l'affaire des fiches, je ne retiens, comme exacts, dans leurs grandes lignes, que l'article du regretté Gaston Mery, publié le 13 avril 1905 dans la *Libre Parole* et celui que je fis dans l'*Eclair* du 12 août 1906 (1). Le comte de Colleville, dans la préface de mon volume sur la magistrature et la justice maçonniques, et moi-même, dans mon premier livre, avons succinctement conté dans quelles conditions fut révélée l'œuvre du Grand-Orient (2).

* * *

Gaston Mery vit M. G. S... le 12 avril 1905

---

(1) Gaston Mery a publié, le 20 janvier 1904, une interview de moi dont il n'y a pas lieu de tenir compte. Mes déclarations furent très fidèlement reproduites, mais elles n'étaient pas exactement conformes à la vérité. Je désirais être agréable à mon très aimable interlocuteur et, d'autre part, pour les raisons que j'ai exposées dans mon « avertissement », je ne voulais pas révéler, même par une allusion, le nom de M. G. S..., ni gêner l'action de Guyot de Villeneuve. Ni l'un ni l'autre ne furent nommés, mais seulement parce que je m'abstins de dire toute la vérité. — Ma lettre à l'*Eclair* du 12 août 1906 contient encore certaines réserves, qui n'altèrent en rien la vérité, mais qui avaient seulement pour but de ne point compromettre mes compagnons de complot. J'ai poussé ce souci jusqu'à l'abnégation, je puis le dire.

(2) Dans le numéro de la *Patrie* du 13 avril 1905, il y a une

et il en parla ainsi, en un article intitulé : « *Le Voyage des Fiches* », qui est un petit chef-d'œuvre : « Le mystérieux petit homme gris, » dont personne ne saura, en dehors de Guyot » de Villeneuve, de Jean Bidegain et de moi- » même, le nom ni la condition. C'est grâce à » cet inconnu que la délation maçonnique a été » dénoncée. C'est lui qui, dans son logis sévère » comme la cellule d'un moine, a gardé jusqu'au » jour décisif, l'arsenal des fiches.

» Je vais, sans m'écarter de l'actualité, écri- » vait Gaston Mery, vous raconter une histoire » vraie, l'histoire du voyage des fiches.

» Elle est de celles qui tenteront les Lenôtre » de l'avenir, curieux de découvrir les à côté » pittoresques des événements de notre temps.

» Pourquoi Jean Bidegain ne l'a-t-il pas ra- » contée lui-même? Sans doute parce qu'il lui » eût fallu se mettre en scène et qu'il déteste » cela. Ce n'est d'ailleurs pas de lui que je la » tiens.

» Je la tiens d'un personnage dont nul n'a » encore parlé, de l'intermédiaire mystérieux » chez qui Jean Bidegain fut mis en présence » de M. Guyot de Villeneuve. Je ne vous révè-

---

interview de Jean Guyot de Villeneuve sur mon premier livre. Elle contient cette déclaration : « *J'ai parcouru le livre de M. Bide-* » *gain et tout ce qui s'y trouve est exact.* » Les épreuves de ce volume avaient été revues par le regretté député de Neuilly qui y avait fait de sa main quelques modifications ou adjonctions. On peut les voir au Musée de l'*Association Antimaçonnique de France.*

» lerai ni son âge, ni sa profession, ni son domi-
» cile. Sachez seulement que c'est un très brave
» homme, petit, grisonnant, qui vit très en
» dehors du monde, et qui jamais ne s'était
» mêlé aux choses de la politique.

» — Je connaissais Bidegain, m'a-t-il dit,
» depuis cinq ou six ans. Je ne partageais pas
» ses idées, mais j'avais beaucoup d'estime et
» d'affection pour lui. C'est un sincère, un scru-
» puleux et un désintéressé. Cela peut étonner
» beaucoup de gens. C'est ainsi.

» Il venait de temps en temps causer et dis-
» cuter avec moi. Je savais sa situation au
» Grand-Orient. Parfois, il me confiait ses répu-
» gnances pour le métier qu'il faisait.

» Je suis entré, me déclarait-il, dans la Ma-
» çonnerie, parce que j'ai cru aux principes
» qu'elle étale au grand jour; mais si vous
» saviez les besognes qu'on me fait faire ! »
» Il cherchait un emploi dans le commerce,
» dans l'industrie, n'importe où, même à
» l'étranger. Une fois ou deux, il s'écria : « Je
» ne puis vous dire ce qui se manigance contre
» l'armée : c'est horrible ! » Je ne l'interrogeai
» pas, par discrétion. Un beau jour, il arriva
» avec un paquet de paperasses, les jeta sur ma
» table. « Voilà, fit-il, jugez. »

» C'était la correspondance de Mollin avec
» Vadecard. Quand j'eus pris connaissance des
» lettres, je voulus les rendre à Bidegain. « Non,

» me dit-il, gardez-les. » Et, pendant plusieurs » mois, j'ai conservé chez moi, dans ce petit » placard, ce formidable dépôt de dynamite. »

C'est en 1901 que je reçus, des mains de Mollin, la première demande de renseignements qui ait été faite par le ministère de la Guerre. Elle concernait les cinq officiers dont voici les noms :

Colonel Koch, 154e d'infanterie, à Lérouville;

Colonel Groth, 93e d'infanterie, à la Roche-sur-Yon;

Colonel Muiron, 71e d'infanterie, à Saint-Brieuc;

Lieutenant-colonel Perrot, 4e d'artillerie, à Héricourt;

Lieutenant-colonel Givre, 16e d'artillerie, à Clermont-Ferrand.

Je consentis, de primo abord, à écrire à des amis sûrs pour obtenir les indications sollicitées, puis après le départ de Mollin, un scrupule me vint. Je me contentai d'établir la formule de demande et fis faire les cinq lettres, mais je ne voulus pas les signer et les fis signer par M. Fontainas, alors Vice-Président du Conseil de l'Ordre.

Plus tard, en l'absence de Vadecard, je fus obligé, comme secrétaire général adjoint, de signer des demandes de renseignements ou d'écrire par ordre, certaines lettres, — trois ou

quatre au plus, — relatives à la délation, mais je le fis parce qu'il m'était absolument impossible de m'en dispenser. Certains diront que j'aurais dû donner ma démission plutôt que de participer à cette besogne. Je ne pouvais pas partir du Grand-Orient parce que j'étais dénué de toute fortune et que je n'aurais certainement pas trouvé une situation chez les FF.·., après les avoir quittés dans ces conditions. Je n'en aurais pas davantage trouvé dans l'opposition, nul n'en doutera.

Je n'ai, d'ailleurs, jamais caché, avant le 28 octobre 1904, même aux secrétaires placés sous mes ordres, les sentiments que m'inspirait la confection des fiches et je retrouve, dans l'*Eclair* du 1er janvier 1905, les déclarations suivantes d'un « Franc-Maçon haut placé dans » la hiérarchie des Loges » qui témoignent de mon état d'esprit.

« Un de mes amis du Rite Ecossais le vit à » cette époque. Quoique Franc-Maçon, cet ami » était de cette minorité de la Maçonnerie qui » n'estimait pas la délation comme indispen» sable et qui la qualifiait de malsaine. C'était » Bidegain qui disait à cet ami :

» — C'est pis que vous ne le supposez. Je » fais une besogne qui m'écœure. Il y a des » jours où j'ai envie de tout lâcher en criant » mon dégoût. C'est bas, c'est malpropre, c'est » haineux. La Maçonnerie se déshonore...

» Il revint à la charge à plusieurs reprises, il
» lui parla de ce collationnement des fiches de
» délation, — la grande pensée du règne de
» Lucipia et de Desmons.

» A moi-même qui déplorais ce moyen, et il
» savait mes révoltes, il me dit :

» — Je n'écris plus avec de l'encre, j'écris
» avec de la boue.....

» Si quelque chose peut me surprendre, c'est
» que la Maçonnerie ait pu être surprise, étant
» donné qu'il manifestait sa réprobation tout
» haut, dans les milieux maçonniques, aussi
» bien que dans les milieux profanes. »

« Cependant, continuait M.G.S..., en parlant
» à Gaston Mery, Bidegain se révoltait de plus
» en plus contre les procédés du Grand-Orient
» auquel on l'associait malgré lui et la pensée
» germait en son esprit de faire connaître au
» pays la machination ourdie contre l'armée.

» Il est impossible, me disait-il, qu'un hon-
» nête homme assiste plus longtemps à un
» pareil spectacle sans le dénoncer ! »

» Je l'encourageai, je l'avoue, dans ces sen-
» timents. »

Je l'ai dit, ce n'est pas sans luttes intérieures que je me décidai à révéler les délations maçonniques contre l'armée et à rompre, ainsi, pour toujours, avec une association, où je n'avais jamais eu d'ennemis, où, au contraire, je

comptais un grand nombre d'amis dévoués, pour qui j'éprouvais une affection sincère. J'ai rencontré, dans la Maçonnerie, beaucoup d'hommes honnêtes, bien qu'égarés par la passion politique et possédant, des besoins de notre pays, une notion fausse. J'ai, moi-même, collaboré sans arrière-pensée, à l'œuvre maçonnique aussi longtemps qu'elle me parut être à peu près conforme aux principes proclamés dans la Constitution du Grand-Orient. J'ai passé, rue Cadet, ces années de jeunesse, pleines de grands espoirs, qui sont les plus belles de notre vie et dont on ne peut se souvenir, plus tard, sans émotion. Ma rupture violente avec tout ce passé fut, pour moi, douloureux.

Le dossier que j'avais confié à M. G. S... était composé de quelques lettres et fiches originales et de photographies. Je me proposais de le compléter plus tard (1).

« Nous cherchâmes ensemble, dit M. G. S..., le meilleur moyen d'utiliser les documents que

---

(1) Lafferre, en un discours prononcé au Convent de 1905, s'exprima ainsi en parlant de moi : « Il avait, de sa main, *recopié et photographié, recopié surtout*, les documents qui se trouvaient dans l'armoire des renseignements. »..... Il avait recopié ces manuscrits ou les avait photographiés ou en avait soustrait *les quelques rares originaux qui ont été livrés à l'ennemi, et il avait laissé intacts les dossiers.* »

Cela n'empêche pas le F.·. Joseph Reinach, dans le 6e volume de son *Histoire de l'affaire Dreyfus*, d'affirmer que *toutes* les fiches publiées étaient des originaux. Ailleurs, il dit que j'étais le secrétaire de Vadecard. Or, je n'ai jamais été le secrétaire du pauvre Vadecard. Il affirme aussi que : « Bidegain avait » encore livré un tableau de concours pour la Légion d'honneur » paraphé par le Ministre, avec renvoi, pour chaque officier,

nous possédions, pour le bien de notre pays. »

Une campagne de presse ou la publication de mon dossier en un livre nous parurent insuffisantes. Comme on prêtait, alors, à M. Piou, — dans les milieux maçonniques, — une très grosse influence, j'eus la pensée de faire pressentir le Président de l'*Action Libérale*, mais on nous en détourna en nous affirmant qu'une offensive de ce genre était contraire aux conceptions stratégiques de M. Piou en matière politique. Enfin, nous nous mîmes d'accord pour chercher un parlementaire qui prît la chose à cœur et, de préférence, un ancien officier. Nous arrêtâmes notre pensée sur M. Guyot de Villeneuve. M. G. S... prit sur lui des renseignements qui furent excellents. Notre choix était, désormais, fixé.

C'est alors que j'arrêtai le plan selon lequel la campagne devait être entreprise. Il ne ressemble en rien, je m'empresse de le dire, à celui qui fut suivi. Je pense que l'on ne pouvait pas utiliser plus mal qu'on ne le fit les documents qu'il me plut de confier à l'opposition. Tous les partis de droite, Guyot de Villeneuve, Syveton et moi-même avons été les victimes des puériles maladresses commises

» aux fiches de Mollin ». Ce tableau, publié par le *Figaro*, le 3 novembre 1904, ne pouvait provenir que du ministère de la Guerre et il en provenait, en effet (voir la note de la p. 134). Tout cela montre que la documentation de J. Reinach n'est pas des plus sûres.

alors. Selon moi, on devait intervenir à la Chambre très peu de temps avant les élections générales. Le Bloc n'aurait pas, ainsi, le temps de réparer le dommage qui lui serait causé et l'on pourrait donner, à la délation, devant le suffrage universel, toute sa signification anti-française. Il fallait porter, en temps favorable un coup dangereux au régime en se réservant toutes les chances possibles de réussite.

Jamais je n'eus la pensée que mon dossier ne devrait servir qu'à renverser André ou Combes.

Je renvoie au chapitre V ceux de mes lecteurs qui voudront avoir plus de détails sur mes projets.

M. G. S... vit, deux fois, à la Chambre, Guyot de Villeneuve. C'était en juin 1904. Lors de la première entrevue, M. G. S... ne fit que pressentir les dispositions du député de Neuilly. Celui-ci, très étonné, pria son interlocuteur de lui montrer quelques-uns des documents dont il lui parlait. Lors de sa seconde visite, M. G. S... se conforma au désir qui lui avait été exprimé, et c'est alors que Guyot de Villeneuve accepta de prendre connaissance, chez M. G. S..., du dossier auquel j'avais joint une note indiquant dans quel sens la campagne devait être menée, note que je complétai de vive voix.

Guyot de Villeneuve examina nos papiers *et*

accepta, en principe, d'intervenir dans les conditions dont je parle au chapitre V. Afin qu'aucun doute ne pût naître dans son esprit, je l'engageai à se procurer lui-même les spécimens d'écriture propres à prouver l'absolue authenticité de mes documents qui furent mis dès ce jour à sa disposition : M. G. S... les conserva chez lui.

En août, je copiai la plupart des fiches des officiers supérieurs. Je me proposais de copier, pendant les dix-huit mois que nous avions encore devant nous, les fiches concernant les autres officiers. Il y en avait 17.000 environ.

Guyot de Villeneuve rendit, de nouveau, visite à M. G. S... le 30 septembre, puis le 7 octobre. Il revit notre dossier et demanda l'autorisation de revenir avec un ami très sûr à qui il pria M. G. S... de consentir à faire connaître, en ma présence, mes documents (1).

Il revint avec Syveton, que je vis, alors, pour la première fois (2).

« Bidegain était présent à cette entrevue, » dit M. G. S... à Gaston Mery. On s'installa » autour de ma petite table. M. Guyot de Vil» leneuve avait eu soin de se munir de deux » spécimens de l'écriture du F.·. Mollin. On les » compara aux lettres adressées à Vadecard. » Il n'y avait pas de doute possible. Outre le

(1) M. G. S... ne crut pas devoir lui demander le nom de cet ami.
(2) Le 10 octobre.

» papier à en-tête, les cachets du Grand-
» Orient, il y avait identité absolue d'écriture.
» J'entends encore Syveton, qui venait d'en-
» lever son monocle et de le remplacer par un
» pince-nez, dire : « Voyez, tous les *s* qui ter-
» minent les mots f... le camp au-dessous de
» la ligne ! » Parfois, il s'interrompait, dans
» son examen et sa lecture, se levait, allumait
» une cigarette et, avant de se rasseoir,
» s'écriait : « Ah ! les cochons ! »

» Toute ma vie, je me souviendrai de ce con-
» ciliabule à quatre personnes. Je vous assure
» que, malgré la familiarité des propos, nous
» avions le sentiment que, dans le cadre si
» simple et si banal de mon logis, il se passait
» quelque chose de solennel ! »

Le plan d'attaque fut discuté ce soir-là. Syveton soutint, avec une véhémence singulière, qu'il fallait surtout viser à renverser le Ministère Combes et son éloquence convertit M. G. S... à cette idée. Guyot de Villeneuve semblait s'être mis, auparavant, d'accord à ce sujet avec Syveton. Il ne fut même pas fait allusion au projet dont j'ai parlé. Je dois, ici, dire les raisons qui me déterminèrent à ne point, ce soir-là, en préconiser l'adoption.

En mai 1904, un Franc-Maçon attaché à la Sûreté Générale avait prévenu Vadecard que des documents très importants, provenant du Grand-Orient, avaient été offerts à l'opposition.

J'en avertis M. G. S... et, d'autre part, fus assez heureux pour réussir à éloigner, de l'esprit de Vadecard, tout soupçon dangereux. J'ai toujours ignoré l'origine de cette indiscrétion qui n'eut aucune suite, mais il s'en produisit une seconde beaucoup plus inquétante. Deux jours avant l'entrevue que je conte, un homme très au courant de tous les dessous de la politique, m'avait confié que Guyot de Villeneuve lirait, à la tribune, de nombreuses pièces venant de la rue Cadet et relatives aux promotions d'officiers. Le Grand-Orient fut également averti (1).

Mon plan, pour l'exécution duquel le secret le plus absolu était indispensable pendant un an au moins, devait être, dès lors, abandonné.

C'est pour cela que je n'en parlai pas en cette entrevue et qu'à partir de ce jour j'adoptai, dans le complot en préparation, une attitude toute

---

« (1) M. Vadecard a raconté que le Grand-Orient fut averti » que M. Guyot de Villeneuve se proposait de lire, à la tribune, » des documents prouvant l'intervention de la Franc-Maçon» nerie dans les promotions d'officiers ». — *Eclair* du 3 novembre 1904. Les autres journaux parlent du même fait.

Vadecard s'était contenté de répondre que Guyot de Villeneuve ne *pourrait* pas avoir de documents provenant du Grand-Orient, mais s'il avait, alors, fait l'inventaire de ses papiers, on aurait empêché toute intervention à la tribune et Guyot de Villeneuve et moi aurions probablement payé très cher notre tentative.

Dans l'audience du 26 juin 1908, du procès Ch. Humbert-*Le Matin*, M. Lafferre, président du Grand-Orient en 1904, fit la déclaration suivante :

« M. le général André, *trois semaines ou un mois environ* » *avant le moment où M. Guyot de Villeneuve portait à la tribune* » *l'affaire dites des fiches*, le général André me fit appeler et me » demanda si, à ma connaissance, il ne s'était pas produit de » fuites au Grand-Orient de France. »

passive. On ne pouvait ni avancer, ni reculer et il n'y avait plus, désormais, qu'à se confier aux hasards des événements politiques.

Pour ne pas troubler Guyot de Villeneuve, je ne lui fis point part des révélations que j'avais reçues l'avant-veille. Il fut décidé qu'il interviendrait à l'improviste à la suite de l'interpellation du lieutenant-colonel Rousset.

« Une dernière entrevue eut lieu chez moi, » continue M. G. S... Je tirai du placard le » paquet de la correspondance et des fiches » dont je n'avais cessé d'avoir le dépôt et la » garde, et je le remis moi-même à M. Guyot » de Villeneuve qui l'emporta dans sa serviette » de cuir noir. C'était le samedi 15 octobre, à » une heure et demie de l'après-midi. »

J'avais joint, au dossier primitif, de nouvelles pièces originales et mes 3.000 copies de fiches, mais j'avais conservé, pour la publier dans un livre, la lettre du général Peigné à Vadecard (1).

On remarquera que je n'ai point fait allusion, jusqu'ici, aux mesures prises pour assurer mon existence et celle des miens après mon départ du Grand-Orient (2). Cette question fut abso-

(1) Voir p. 152.

(2) Je me suis expliqué, déjà, sur ce point, dans l'*Eclair*, de Paris, les 14 juin et 12 août 1906. Mes deux lettres portant ces dates ont été reproduites par toute la presse. Leur contenu n'a jamais été contesté, même par les journaux qui me marquent le plus d'hostilité.

lument secondaire dans l'incident historique narré par moi. Aussi, afin de le bien marquer, n'en parlerai-je pas en ce moment. Cependant, comme il n'y a rien, en cette circonstance, qui ne soit, pour moi, hautement honorable et qu'il importe de rétablir la vérité, on trouvera, sur ce point, les détails les plus précis au chapitre VI.

Guyot de Villeneuve me fit prier de me trouver chez M. G. S..., le soir, à neuf heures, le 25 octobre. Il voulait nous soumettre le schéma de son discours. Je lui fis changer l'ordre de présentation de mes documents selon une méthode que j'ai toujours suivie et c'est en se conformant à mes indications qu'il donna, à son discours, sa forme définitive.

Le *Matin* avait entrepris, dès la fin de septembre, une campagne contre la délation au moyen de documents provenant du Ministère de la Guerre. Le *Figaro*, à son tour, en commença une, vers le 27 octobre, avec des pièces de même origine (1).

Ici quelques explications sont indispensables. Il avait longtemps existé, dans le cabinet du général André, deux clans ennemis ayant à leur tête deux officiers subalternes fort ambitieux et très protégés en haut lieu : M. Mollin et M. Humbert, devenu, depuis, député et sénateur de la Meuse. Les amis de Mollin étaient les

(1) Notamment un tableau de concours pour la Légion d'honneur paraphé par André.

officiers maçons du cabinet : les FF.·. Viollette, Lemerle et Jacquot. Ceux de Humbert étaient MM. Percin et Targe. M. Charles Humbert donna sa démission en des circonstances restées vagues et devint secrétaire général du *Matin*. C'est lui qui fournit, à ce journal, les éléments de sa campagne. Cette campagne devait, dans l'intention de ses auteurs, avoir pour couronnement..... la mise à la retraite ou la démission de Mollin. C'est ce que spécifia le *Matin* du 28 octobre 1904 en un curieux article que voici :

LA DÉLATION DANS L'ARMÉE

A LA SUITE D'ARTICLES DU « MATIN ». — L'INTERPELLATION D'AUJOURD'HUI A LA CHAMBRE. — A QUOI DOIT ABOUTIR LE DÉBAT.

Aujourd'hui doit s'ouvrir devant la Chambre un débat que ce journal a quelque peu provoqué : il s'agit de la délation dans l'armée.

Ce débat, ce n'est pourtant point de gaieté de cœur que nous l'avons cherché, et *nous serons les premiers heureux qu'il se termine de façon honorable pour les chefs responsables qui seront mis en cause.*

Tout ce que nous avons écrit est scrupuleusement exact, et, si nous n'avons pas dit toute la vérité, nous n'avons dit rien que la vérité.

Nier un seul des faits rapportés par nous est impossible. *Le ministre qui aura la tâche redoutable de les expliquer ne peut que dire qu'il les ignorait et ne*

peut que prendre l'engagement qu'ils ne se reproduiront plus. Les subordonnés qui, en dehors de lui, au-dessous de lui, à côté de lui, ont créé, organisé, développé l'effroyable et lamentable régime dénoncé par nous, doivent disparaître. La délation est une chose abominable, quelles que soient les mains qui la pratiquent : elle était hideuse quand, il y a quelques années, elle était mise au service d'une coterie confessionnelle ; elle serait odieuse, aujourd'hui, si elle était installée au profit d'une Association politique.

C'est le ministre qui est le chef de l'armée ; c'est lui qui doit juger les mérites des officiers, et il doit les juger sur les notes de leurs supérieurs, non sur des rapports anonymes de subalternes ou des dénonciations honteuses de collègues. *C'est lui qui doit décider de l'avancement, et non un capitaine tenant des registres de délation, ou un commandant classant des fiches de police* (1).

Que le ministre ne le soit pas seulement de nom, mais en fait, et que les officiers qui se sentent dans l'âme une vocation spéciale pour pratiquer la surveillance, la filature, la dénonciation et le décachetage des lettres de leurs camarades ou de leurs chefs soient mis au service de la Sûreté générale. Leur place est là — pas dans l'armée française !

Ainsi, les révélations du *Matin* ne devaient avoir pour sanction que la ruine de Mollin, c'est-à-dire l'assouvissement des haines mesquines nées, on ne sait à quel propos, dans le

(1) Cette délicate allusion concernait, sans doute, l'illustre Pasquier.

personnel inférieur du cabinet de M. André. On souhaitait même voir le ministre sortir sain et sauf de la bagarre et on allait jusqu'à lui indiquer ce qu'il devait répondre pour se sauver. Tout cela était grotesque et bas, si l'on songe à l'importance nationale, historique, de la question qui allait être portée à la tribune.

Les jours qui précédèrent l'interpellation du lieutenant-colonel Rousset comptent parmi les plus divertissants de ma vie. Je remplaçais, alors, très souvent, Vadecard. Mollin venait régulièrement, tous les matins, à onze heures, et je le reçus trois fois. Il était avide de nouvelles. Toujours correct, mais avec un visage ravagé, des yeux creusés par l'insomnie, il paraissait atrocement anxieux. J'avoue avoir été ému de compassion pour ce jeune officier, fils du peuple comme moi, et je lui dis un matin : « Écoutez, Mollin, si on lit à la tribune » de la Chambre les correspondances échangées » entre votre boîte et la nôtre, il y aura du » grabuge et cela est possible, puisque vous-» même et le général André affirmez que des » fiches ont été volées au Ministère par le » « gendarme » (1). Dans ces conditions, si j'étais » à votre place, je donnerais ma démission afin » de rompre tout lien avec les coupables. Vous

(1) Voir, à propos de cet énigmatique « gendarme », un curieux article qui a paru dans le numéro de la *Franc-Maçonnerie démasquée* du 10 avril 1905.

» avez obéi par ordre, c'est entendu, mais le » mieux, pour vous, est de partir de suite. » Je vois encore Mollin, à ma droite, se soulevant de son fauteuil et s'exclamant : « Ma démis» sion ! Jamais ! »

Combien était naturelle cette protestation ! Mollin avait été un enfant gâté de la fortune. Fils de paysans, officier sorti du rang, placé, grâce à la Maçonnerie, près de son ministre, marié à la fille d'Anatole France, il pouvait, désormais, aspirer, dans une armée « républicaine », aux plus hauts grades. Personnellement, je doutais un peu de sa fortune future, car son beau-père et beaucoup de gens importants dans le Bloc m'avaient dit tenir en médiocre estime sa valeur intellectuelle. Plus tard, lorsque Mollin eut donné sa démission, sa femme demanda et obtint le divorce.

Mollin n'était pas de taille à lutter avec nos vieux athlètes républicains, aussi a-t-il été supprimé de la circulation. J'entendais, l'autre jour, sanglotée par un orgue de Barbarie, cette marche du régiment de Sambre-et-Meuse que l'on joue aux parades militaires du 14 Juillet et je me souvenais de la revue de 1902, organisée par la Maçonnerie, et à laquelle j'assistais avec Vadecard. Mollin caracolait alors glorieusement près de son chef, sous un soleil magnifique, moins éblouissant, peut-être, que celui de ses rêves et je pense qu'aujourd'hui, au centre

de l'Afrique où, jeune encore, il a été relégué, le souvenir des triomphes et des grands espoirs de jadis doit hanter sa mémoire. Mollin et Vadecard sont de ces grandes destinées interrompues sur lesquelles on aime à rêver.

Mollin me conta qu'il avait préparé lui-même, pour le général André, un discours où le ministre prenait l'entière responsabilité des renseignements demandés au Grand-Orient par ses subordonnés (1) et j'avoue que cela m'impressionna fort. On saura plus tard la cause de mon émoi.

En ces quelques jours, je reçus la visite d'un grand nombre d'officiers. La masse maçonnique n'avait aucune inquiétude parce qu'à Paris la plupart des FF.·. ignoraient l'œuvre des fiches, à laquelle ils n'avaient pas été appelés à collaborer, mais certains personnages inquiétants s'agitaient beaucoup. Un Israélite qui porte le nom d'une capitale du Nord et que j'avais rencontré chez Anatole France, semblait apporter, alors, un intérêt particulier à ce qui se préparait. Cet homme, qui ne cesse de circuler, très affairé, entre Vienne, Berlin et Paris, est inconnu du public, mais il a joué un grand rôle financier auprès des défenseurs de l'innocent de l'Ile du Diable. Il vint m'interviewer, et ne put tirer de moi que des considérations diffuses

(1) Voir le livre de Mollin, p. 202 à 206.

sur l'auteur de *Thaïs*. C'est bredouille qu'il me quitta.

Le commandant F..., rendu célèbre par l'Affaire Dreyfus, et qui, jamais, autrefois, n'était venu au Grand-Orient, me rendit deux fois visite. Cet Alsacien à figure plutôt rébarbative ne doutait pas plus que moi des résultats fâcheux qu'auraient les révélations pressenties et qui, selon nous, seraient plus graves encore qu'on ne le prévoyait. Nous pensions tous deux qu'il y avait « quelque chose dans l'air » et nous craignions que les services rendus à la France par le Grand-Orient ne fussent présentés, à l'opinion, par les « éternels ennemis de la République » sous un aspect peu favorable. Aussi, est-ce de tout cœur que nous cherchâmes ensemble, dans « l'intérêt supérieur de nos institutions », par quels moyens on pourrait continuer à « ficher » sans se faire prendre la main dans le sac. Ce F.·. m'exposa tout un plan, à la fois subtil et compliqué, que j'approuvai entièrement. Le commandant F... donna, en cette occasion, la preuve d'un dévouement personnel si grand que je tiens à l'attester ici.

Le 27 octobre, le Conseil de l'Ordre se réunit à 5 heures pour prendre les mesures urgentes en cas de divulgation des correspondances maçonnico-ministérielles mais ne prit aucune résolution.

Ce soir-là, je fis, à 9 heures, à la Loge *La Fraternité des Peuples*, à l'occasion de l'initiation de nombreux apprentis, devant trois cents FF.·. environ, une conférence rituélique vigoureusement applaudie. Ce fut mon dernier succès dans la Maçonnerie. A l'issue de cette tenue, j'entrai, avec le F.·. Bouley, vice-président du Grand-Orient, dans une brasserie de la place de Châteaudun et, là, ce F.·. me confia que les fiches du Ministère de la Guerre avaient été transportées chez lui, 35, rue Pigalle. « De cette manière, me dit-il, on pourra » hardiment en nier l'existence, si c'est utile. »

Guyot de Villeneuve m'avait offert une carte pour la séance du 28 octobre, mais je préférai ne point quitter le Grand-Orient où le spectacle pouvait être plus curieux. Vers 5 heures et demie, le F.·. Corneau, directeur du *Petit Ardennais*, revint tout joyeux de la Chambre en s'écriant : « Rien du tout ! Il n'y a rien ! » C'est du *bluff* ! Rousset n'a rien dit. Je suis » parti quand Guyot de Villeneuve est monté » à la tribune. Il n'y a rien, rien ! » Il y eut, cependant, quelque chose et le général André, très ému, profondément troublé, n'eut même pas la présence d'esprit de lire le discours que Mollin avait fourré dans son portefeuille. Il préféra s'inspirer des conseils du *Matin* en disant qu'il ignorait les « fiches » et en condamnant la délation.

Le soir, vers 8 heures, en passant rue Cadet, je vis, très éclairé, le salon de Vadecard et je supposai de suite que, derrière ces vitres si brillamment illuminées, des âmes inquiètes attendaient les « éclaircissements » que leur apporterait, sans doute, le lendemain. Les journaux, très mornes, annonçaient seulement que Guyot de Villeneuve était parvenu sans accident à la tribune de la Chambre.

Le 29, je me rendis rue Cadet ainsi que de coutume et la matinée fut, à la fois, triste et calme. On respirait, dans le Temple, comme une odeur de chambre d'hôpital. La Veuve était malade. Je m'entretins avec Vadecard de la gravité de la situation et des grandes responsabilités que nous encourions tous deux par suite des « indiscrétions » de la veille. A 11 heures, je reçus la visite d'un antique mouchard, ancien président d'une Loge socialiste de Paris, qui avait pris, depuis trois ou quatre ans, l'habitude de venir me « sonder » dans l'intention, bien légitime, de soutirer quelque argent à la Sûreté Générale. J'accompagnai jusqu'à son domicile, voisin du mien, à Montmartre, cet excellent vieillard et, comme je le crois assez fin, je pense bien qu'à la suite des gais propos que nous échangeâmes, il put, après son déjeuner, dire avec certitude à ses patrons intermittents : « C'est Bidegain qui a fait le coup. » Je rendis avec plaisir ce léger

service à ce bon F.·. qui, sûr de pouvoir ainsi payer son déjeuner et son dîner, ne se vit point dans l'humiliante obligation de me « taper », selon sa coutume, d'une vulgaire pièce de cent sous. Il faut savoir pratiquer la solidarité maçonnique avec discrétion et tact.

Je ne revins au Grand-Orient qu'à cinq heures. On me manda peu après, — en me priant d'amener avec moi tous les employés du secrétariat général, — au cabinet du président du Conseil de l'Ordre. Dans cette salle eut lieu une scène que ce pauvre Vadecard qualifia, plus tard, de « tragique » et dont le souvenir est, pour moi, très réjouissant. Il y avait là un tas d'honnêtes gens : les FF.·. Rabier, Delpech, Sincholle, etc. J'entrai au moment où Rabier s'exclamait : « C'est une sale affaire pour nous ! » Les employés se rangèrent en demi-cercle et je me plaçai devant eux. Après un exposé sommaire des événements, Rabier demanda à chacun des secrétaires s'il était l'auteur des « graves indiscrétions » commises la veille, et, bien entendu, tous répondirent négativement. Alors, le député d'Orléans, s'adressant à moi, me posa cette question : « Pensez-vous que l'un » des employés présents ici ait livré à M. Guyot » de Villeneuve les dossiers qu'il a lus hier ? » » — « Je suis certain qu'aucun d'eux n'est cou» pable », lui répondis-je. « Dans ces condi» tions, continua Rabier, la situation s'éclaire,

» se simplifie. Si aucun de ces messieurs n'est » coupable, le coupable, c'est vous ou Vade- » card. » — « Ça, c'est évident », fut ma réponse. On fit descendre Vadecard qui nia très simplement avoir documenté Guyot de Villeneuve. Enfin, Rabier se tournant vers moi m'adressa cette question : « Vadecard nie. » Pensez-vous, néanmoins, qu'il soit le cou- » pable ? » — « Non, je suis absolument cer- » tain aussi qu'il ne l'est pas. Il est tout à fait » incapable d'un acte de ce genre. » — « Dans » ce cas, le coupable, c'est vous. » — J'eus, un moment, la pensée de répondre : « Évidemment ! » mais l'espoir de voir se continuer cette scène ridicule et de provoquer peut-être une altercation au cours de laquelle j'aurais pu, enfin, dire à ces messieurs d'utiles vérités, l'emporta et je dis avec un grand calme : « Non, ce n'est pas moi. » Tout le monde parut stupéfait de cette réponse et, à ma grande surprise, personne n'insista. On se contenta de se donner rendez-vous au lundi suivant, à 5 heures, pour continuer cet entretien. Les Francs-Maçons ont l'esprit lourd et comprennent difficilement la plaisanterie.

Afin d'éviter toute rencontre avec les reporters, — gens subtils et malins, — je quittai provisoirement mon domicile le lendemain dimanche, après le déjeuner.

Le lundi matin, je télégraphiai, du boulevard

de Port-Royal à Vadecard que je me trouverais à la réunion de 5 heures fixée le samedi. Les circonstances que je vais dire m'empêchèrent, malheureusement, de m'y rendre.

Je devais voir Guyot de Villeneuve l'après-midi. J'arrivai chez lui à 3 heures et demie, porteur d'une lettre que je me proposais d'adresser à Lafferre, président du Grand-Orient, et dans laquelle, me déclarant l'auteur des divulgations du 28 octobre, je revendiquais l'entière responsabilité de mon acte. Guyot de Villeneuve était absent, mais Syveton arriva quelques minutes après moi. Je lui fis part de mon projet et de mon désir de voir publier ma lettre le soir même dans les journaux de l'opposition et il les approuva. Guyot de Villeneuve revint de la Chambre dans son coupé automobile et nous annonça qu'une plainte en « vol et complicité de vol » avait été déposée, par Vadecard, contre lui et « tous autres encore inconnus ». Nous parlâmes de ce qu'il y avait lieu de faire. Devais-je publier ma lettre ? Mes deux interlocuteurs, en présence de la situation nouvelle créée par le dépôt de la plainte du Grand-Orient, étaient perplexes.

Enfin, ils furent d'avis que je devais quitter Paris provisoirement et qu'on viendrait me voir pour me demander, si cela était nécessaire, des indications ou des renseignements. « Si on « autorise des poursuites contre Villeneuve et

» si on vous coffre, me dit Syveton, l'affaire
» est enterrée. Et puis, vous savez que Combes
» est capable de tout..... Qui sait ce qui peut
» arriver? Il faut être prudent. Vous vous
» expliquerez plus tard, tout à loisir. Laissez-
» les venir. »

Il était 6 heures quand cet entretien prit fin et c'est pourquoi mes FF.·. n'eurent pas le plaisir de causer avec moi, une dernière fois, à 5 heures.

Je partis, avec ma femme, le mardi soir 1er novembre, pour Bayonne, où nous arrivâmes le mercredi vers midi. Nous avions l'intention de visiter quelques villes des provinces basques. Le mercredi soir, nous étions à Irun et l'*hôtel de la Vasconia* abrita notre sommeil. Le lendemain matin, je lus dans la *Voz de Guipuzcoa* qu'un mandat d'arrêt venait d'être lancé contre moi. Je résolus aussitôt de revenir à Paris et de prévenir M. le Procureur de la République que je me tenais à sa disposition, mais, après avoir réfléchi, je me décidai à consulter, sur mon projet, Paul Déroulède, Irun étant fort près de Saint-Sébastien. Je le rencontrai sur le pont qui relie la ville au continent. Il était en compagnie de M. Gauthier de Clagny. Paul Déroulède m'approuva entièrement et il fut convenu que je devais revenir à Paris. Déroulède pensait même que je pourrais assister à la séance de la Chambre du 4 novem-

bre où Guyot de Villeneuve interpellerait le général André. On aurait montré, ainsi, que les révélateurs des fiches ne craignaient pas les tribunaux de M. Vallé. Je partis pour Paris dans le train que prit M. Gauthier de Clagny, avec qui je m'entretins, après le dîner. Nous convînmes qu'afin de ne pas contrarier l'action de Guyot de Villeneuve, celui-ci serait consulté avant que je fisse une démarche quelconque. Le 4 novembre, je descendis à l'hôtel *Terminus*. Vers 11 heures, Syveton arriva. Il semblait en proie à une vive émotion et avait échangé son habituel monocle contre un binocle monté en écaille « afin de n'être pas reconnu », me dit-il. Il me supplia de partir au plus tôt; car, selon lui, nous avions, Guyot de Villeneuve et moi, tout à redouter du Gouvernement. Dans l'intérêt général, l'un de nous au moins devait se tenir à l'abri de ses entreprises. Cette crainte me parut exagérée et je le dis à Syveton. « Il » n'y a pas eu de mandat d'arrêt lancé contre » vous, me répondit-il, et la plainte de Vadecard est irrecevable en droit, mais on peut » trouver autre chose. Si le Ministère est renversé, vous pourrez revenir immédiatement, » mais s'il ne l'est pas et que l'on vous f... » dedans, comment en sortirez-vous sans compromettre M. G. S...? Il importe, pour l'impression à produire sur l'opinion, que la révé» lation des fiches ne puisse être représentée

» comme un complot clérical. Et puis, l'on se
» servirait du complot que l'on inventerait,
» comme d'une arme contre l'Église de France
» toute entière. »

Ces raisons excellentes et très adéquates aux probabilités à envisager alors, me décidèrent, une fois de plus, à garder le silence et à repartir (1). Cette fois, ce fut pour la Belgique. Ma femme et moi eûmes l'honneur d'être accompagnés, jusqu'à Erquelines, par trois vétérans de la Sûreté Générale qui veillèrent sur nous avec un soin tout paternel jusqu'au moment où ils furent absolument certains que nous avions quitté le sol de la Mère-Patrie. En réalité, le Gouvernement voulait surtout, à cette époque, « ne pas avoir d'histoires » nouvelles. Mon départ comblait ses vœux.

Nous restâmes deux jours à Charleroi et arrivâmes à Liége le 8 novembre. Nous avons passé, dans cette ville charmante et très française, des jours heureux, dont la monotonie était rompue par la lecture des quotidiens qui contenaient, sur la « délation » des nouvelles farouches. Vers la fin de novembre ou le début de décembre, la France nous apparut sous les traits aimables de M. C. D... qui, de la part

---

(1) Ce fut la dernière fois que je vis Syveton. Jamais, je ne lui ai écrit, ni fait écrire. Je ne lui ai jamais rendu visite chez lui et ne lui ai jamais, non plus, adressé personne de ma part. Je ne l'ai vu que devant témoins.

de Guyot de Villeneuve, venait me demander quelques renseignements et me dire que, désormais, ma présence à Paris n'aurait aucun inconvénient.

Je restai deux ou trois jours encore à Liége et j'y fus reconnu par M. Ch. Bronne, rédacteur à l'*Express de Liége*, à qui je déclarai que je ne lui dirais rien, ce à quoi il répondit loyalement qu'il ferait tout de même son interview. Il eut l'amabilité de me prévenir qu'en prenant un pseudonyme, j'avais commis, d'après la loi belge, un délit puni de huit jours à trois mois de prison.

J'arrivai à Paris le 6 décembre 1904.

Ma vie fut, désormais, paisible et sans intérêt.

Le 28 décembre, dans un café de la place Pereire, en déjeunant, j'appris ma mort. Mon cadavre avait été découvert « au petit jour, » pendu à un balcon d'une des rues tortueuses » du Caire, à quelques pas de l'hôpital Casr- » el-Aïn, du côté de l'École de Médecine » d'Abouzabel. » « Ce sont des milans, réunis en » grand nombre en cet endroit, qui ont attiré » l'attention d'un indigène se rendant à la » mosquée », disait le *Figaro*. Le *Temps* annonçait que « l'alarme avait été donnée immédiatement ». Tous les journaux prodiguaient, sur ce drame, de nombreux et effroyables détails que je lus avec plaisir, car il est toujours

intéressant de savoir avec exactitude comment on est mort.

Cette plaisanterie si délicate avait pour auteur le F.·. Albert Maréchaux, secrétaire du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, directeur du *Journal de Seine-et-Oise*, de qui je fus, gratuitement, pendant deux années, le collaborateur. C'est dans cette feuille qu'il lança cette nouvelle et, plus tard, avoua sa mystification.

Deux lettres signées de mon nom et dont je n'étais pas l'auteur avaient précédemment paru. Provenaient-elles de la même source ? En tout cas, je ne me donnai pas la peine de démentir mon décès. Guyot de Villeneuve s'en chargea.

J'ai dit que je conservais, pour un livre que je me proposais d'écrire, la lettre du général Peigné, commandant du 9e corps d'armée, à Vadecard. Afin d'obliger le F.·. Berteaux à prendre enfin des sanctions contre les délateurs, je la remis à Guyot de Villeneuve, chez M. G. S..., au début de janvier 1905. Elle fut publiée le 18 par tous les journaux de l'opposition.

Entre temps, j'avais été suspendu de mes droits, fonctions et prérogatives maçonniques par le Conseil de l'Ordre, puis exclu de la Franc-Maçonnerie par jugement de la Loge *Les Vrais Amis*, de Paris. Me reconnaissant très volontiers coupable des crimes dont on m'accusait, je ne fis point appel.

En avril 1907, le F.·. Oswald Wirth, mon ancien Vénérable, probablement envoyé par le Grand-Orient, vint chez moi pour me donner le singulier conseil de ne point publier mon livre intitulé : *Magistrature et Justice maçonniques*. J'éconduisis poliment ce Maçon. Un autre F.·., Juif de grande envergure, me rendit visite, peu après, « en passant ». Il me demanda des nouvelles de ma santé. Elles étaient excellentes et je le lui dis. Cet Israélite m'entretint de cent choses indifférentes et se retira sans m'avoir dit le motif de sa visite. Je me demande encore dans quel but il fit cette étrange démarche.

En 1906, je rencontrai à la *Librairie Antisémite* le F.·. Piermé, Vénérable de la Loge *Les Inséparables du Progrès*, de Paris, administrateur des Colonies.

Le Conseil de l'Ordre ayant appris cette entrevue, suspendit Piermé de ses droits maçonniques et le mit en accusation devant sa Loge par un décret que toute la presse publia en août 1907 (1).

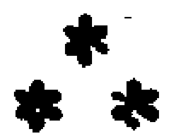
J'eus aussi l'occasion de revoir, devant le

---

(1) C'est au cours des débats de cette affaire devant le jury de la Loge *Les Inséparables du Progrès*, de Paris, que Félicien Paris, membre du Conseil de l'Ordre, représentant celui-ci, s'écria : « Le Conseil ne pouvait pas poursuivre Bidegain. *Les jurés n'au-» raient manqué de l'acquitter et les avocats auraient profité de l'oc-» casion pour déballer toutes les affaires du Grand-Orient* (1). » Cet aveu si naïf prouve surabondamment que les « affaires » de la Maçonnerie française n'ont pas encore été toutes étalées au grand jour.

Tribunal civil du Mans, le F.·. Paul Ligneul, maire de cette ville et Président de la Loge, auteur de fiches sur les colonels Boutan et Thoven de Guéléran. Sur mon témoignage, il fut condamné à des dommages-intérêts.

Depuis le 29 octobre 1904, je n'ai pas eu d'autres rapports avec les Francs-Maçons.



Le récit qui précède serait incomplet si je ne disais quelle émotion la révélation des « fiches » provoqua au sein de la Fédération maçonnique du Grand-Orient (1).

La circulaire ci-après en témoigne :

Année 1905 (E.·. V.·.)

Circulaire n° 3

OBJET : Reunion d'un Convent extraordinaire

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises

O.·. de Paris, 6 février 1905 (E.·. V.·.),

Le Conseil de l'Ordre aux Loges de la Fédération du Grand Orient de France.

S.·. S.·. S.·.

T.·. C.·. Vén.·.,

Quelques Loges ont demandé au Conseil de l'Ordre la convocation d'un Convent spécial pour

(1) Les divers documents qui suivent ont été publiés par *Franc-Maçonnerie démasquée* en 1905.

examiner la situation créée à la Franc-Maçonnerie par l'affaire des fiches.

Le Conseil de l'Ordre est informé, d'autre part, que les Loges, usant de leur droit de libre correspondance, organisaient une sorte de *referendum* sur cette question.

Les réponses parvenues sont contradictoires.

Le Conseil croit devoir, à son tour, soumettre la question aux Loges avec son avis motivé.

Le Conseil de l'Ordre est *nettement défavorable* à la convocation d'un Convent exceptionnel, auquel il voit les plus sérieux inconvénients.

Il ne serait pas arrêté par la question de la dépense, quelque importante qu'elle soit, si la réunion pouvait produire un résultat utile.

Le Conseil de l'Ordre est également prêt et doit toujours être prêt à répondre, à toute heure et dans n'importe quelle circonstance, de sa conduite et de ses actes devant le Convent.

Mais il appelle votre attention sur le peu d'utilité d'une Assemblée qui ne pourrait pas faire porter la discussion sur un ensemble complet d'actes et de faits, et dont les délibérations, en admettant qu'elles fussent conduites avec tout le sang-froid désirable, ne seraient pas en possession de tous les éléments d'appréciation et de jugement.

Le Conseil de l'Ordre poursuit avec une complète unité de vues et avec une fermeté méthodique l'action que les événements lui imposent, et il vous demande de ne pas interrompre son œuvre par une agitation qui, à cette heure, ne pourrait être que stérile.

Il procèdera, au petit Convent prochain, à un examen approfondi des résultats obtenus, rectifiera, au besoin, certains points de son administration, afin de mettre l'Assemblée annuelle en présence de résultats définitifs et de propositions précises.

Enfin, le Conseil de l'Ordre redoute que la réunion d'un Convent extraordinaire ne produise une impression fâcheuse sur le monde profane.

Nos adversaires répandront le bruit que la Maçonnerie se sent en péril et, contrairement à la vérité, tenteront de faire croire qu'elle a perdu confiance dans ses mandataires.

Nous soumettons ces réflexions à votre sagesse, et nous vous prions de répondre, *avant le 28 février*, à la question suivante :

La Loge pense-t-elle qu'il y a urgence à réunir un Convent extraordinaire ?

Veuillez agréer, T.·. C.·. Vén.·., l'assurance de nos sentiments frat.·. dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
L. LAFFERRE.

Les Vice-Présidents,
SINCHOLLE, J.-B. MORIN.

Les Secrétaires,
BOULEY, MASSÉ.

Le Garde des Sceaux,
PASQUIER.

La proposition de réunion d'un Convent extraordinaire fut repoussée à une grosse

majorité par les Loges toujours obéissantes aux suggestions du Pouvoir central.

Des réformes furent proposées. A Paris, sous la présidence du F.·. colonel Sever, se forma un « Comité d'action pour les Réformes maçonniques ». Sa « proclamation » débutait ainsi :

La République est encore une fois mise en péril par les criminelles entreprises de toutes les réactions coalisées.

Cette épreuve est manifestement la plus dangereuse qu'aient encore traversée nos institutions républicaines.

Devant l'imminence du danger, les FF.·.-MM.·. se sont émus. Grâce à l'initiative de la R.·. L.·. *Thélème* et à l'énergique impulsion de son président, le F.·. Morin, un Comité de Vigilance Maçonnique pour la défense de la République a surgi du seuil de nos temples. En face du péril, l'organe approprié s'est, pour ainsi dire, enfanté de lui-même, par la seule vertu de la communion des consciences maç.·. autour de la République menacée.

La Loge *Thémis*, de Caen, disait, dans une circulaire adressée à toutes ses Loges-Sœurs :

Il est une vérité presque historique, que toutes les sérieuses réformes sont sorties des commotions politiques. Celles-ci grossissent les défauts des sociétés, en même temps qu'elles augmentent l'acuité intellectuelle des individus. Elles font mieux voir et sentir les dangers ; et, par consé-

quent, entraînent avec elles le ferme désir de les faire disparaître.

La F.·.-M.·. vient de subir une de ces secousses qui a mis à nu et mieux fait apercevoir ses défauts et qui a profondément ému tous ses membres. Voilà pourquoi nous croyons le moment propice de proposer les réformes urgentes que nous désirions depuis longtemps, et dont l'affaire dite de « la délation » vient ne faire ressortir la puissante nécessité.

Les Loges *Les Réformateurs Unis*, de la Garenne-Colombes, *Les Travailleurs Socialistes de France*, etc., jetaient le même cri d'alarme. Tous ces Ateliers, comme le « Comité d'action », déclaraient qu'il fallait modifier l'organisation du Conseil de l'Ordre et celle de l'Administration centrale du Grand Orient.

C'est la Loge *Les Droits de l'Homme*, de Paris, qui, dans le compte rendu imprimé de sa séance du 4 Décembre 1905, indique le mieux quelles furent, pendant plus d'un an, les angoisses et les craintes de la Maçonnerie française.

« ..... Une crise terrible a sévi sur la Maç.·., lit-on dans cet opuscule ; l'affaire dite « des fiches » a jeté le désarroi dans nos temples.

» Combien d'heures nous a-t-elle prises depuis le 28 octobre 1904 ?

» Vous devez certainement vous souvenir, TT.·. CC.·. FF.·., de l'émotion que nous ressentîmes lorsque, à la tribune de la Chambre, un député

nationaliste vint étaler les fameuses fiches de renseignements.

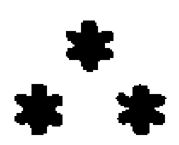
» Habilement exploitée, cette affaire devait nous donner le coup de grâce.....

» Tout le monde — ou presque — perdit la tête. Les plus braves balbutiaient, les autres, les poltrons et les lâches, nous abandonnaient à notre sort.

» La panique n'épargna pas nos rangs..... Il y eut de retentissantes désertions.

» Ce fut un sauve-qui-peut général. Nos adversaires crurent sincèrement la partie gagnée. Plagiant un orateur peu souvent invoqué dans nos LL.·., l'ennemi hurlait : « La Maç.·. se meurt, la Maç.·. est morte. »

» Certes, le choc fut brutal et ses conséquences devaient être terribles. »



Au début de la deuxième séance du Convent de 1905, le F.·. Lafferre, président sortant du Grand Orient, saluait ainsi le F.·. Augagneur, qui venait d'être élu président de l'Assemblée générale :

Nous saluons en votre personne, le républicain qui, aux heures difficiles que vient de traverser la Maçonnerie, n'a pas suivi l'exemple de certains de nos collègues de la Chambre et qui, en face de la meute nationaliste et cléricale, a eu ce premier mouvement, que tous les républicains et tous les Francs-Maçons auraient dû avoir, de faire d'abord front à l'ennemi et de dire à ceux qui nous atta-

quaient : nous sommes tous des républicains solidaires, nous ne voulons rien avoir de commun avec la réaction, pas même la vertu hypocrite dont elle fait parade.

Puis, le F.·. Lafferre expliqua et glorifia les manœuvres policières du Grand Orient. On lira (page 189) le passage le plus significatif de son discours.

A la suite de cette harangue, les cinq ordres du jour suivants furent déposés :

1° Du F.·. Weber :

« L'Assemblée générale de 1905, déplorant le discrédit jeté sur la Maçonnerie par l'affaire dite des fiches et constatant que jamais la Fédération n'a autorisé la création, au Grand Orient, d'un service de renseignements pour le compte du Gouvernement, décide de nommer une Commission d'enquête pour établir les responsabilités et proposer les sanctions nécessaires. »

2° Du F.·. Delaroue :

« Le Convent maintient énergiquement le droit pour tous les républicains et pour tous les Maçons, de défendre, sous leur responsabilité personnelle, la liberté de conscience et les institutions démocratiques contre ceux qui les menacent ; mais il compte sur le Conseil de l'Ordre pour le strict respect de ses Statuts, qui ne permettent pas d'organiser un système de renseignements pour un gouvernement quel qu'il soit. »

3° Du F.·. Mirante :

« L'Assemblée générale, considérant que la crise traversée par la Franc-Maç.·. à l'occasion de l'affaire dite « des fiches » s'est aggravée surtout à cause du peu de sang-froid montré par plusieurs dignitaires de l'Ordre, adresse ses félicitations les plus chaleureuses aux Vén.·. qui, dans ces circonstances critiques, ont fait courageusement leur devoir, et exprime au contraire ses regrets à l'égard de ceux qui n'ont pas su sauvegarder leur dignité ni justifier la confiance que leurs FF.·. avaient mise en eux. »

4° Des FF.·. Imbert et Groussier :

« L'Assemblée générale de 1905, déclarant qu'il ne lui convient pas de regarder le passé pour établir tardivement des responsabilités et pour blâmer ou frapper des FF.·. qui n'ont agi qu'en vertu d'ordres reçus ;

» Considérant qu'elle doit, par esprit de fraternelle solidarité, prendre toute la responsabilité qui pèse sur quelques FF.·. seulement ;

» Mais, estimant que ce n'est pas le rôle de la Franc-Maçonnerie de servir d'instrument complaisant au gouvernement en se substituant à un service public ;

» Déclare qu'elle entend borner strictement son action à l'étude et à la recherche des moyens permettant l'amélioration matérielle et morale de l'humanité. »

5° Du F.·. Lemarchand :

« Le Convent, après avoir entendu les explications du Président du Conseil de l'Ordre à propos de l'affaire dite des fiches, approuve sa conduite, le félicite de son action et de son dévouement dans ces événements et passe à l'ordre du jour. (*Vifs applaudissements.*) »

Le F.·. Weber, au milieu des huées et des insultes, défendit courageusement son ordre du jour et termina ainsi :

« Je quitte cette tribune ayant la conscience
» d'avoir accompli un devoir ; je répète, en m'en
» allant, le vers du poète Perse :
» *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* »

Le compte rendu du Convent indique que cette péroraison fut saluée d'applaudissements ironiques.

L'ordre du jour du F.·. Lemarchand fut adopté à l'unanimité moins trois voix.

Condamnation des Délateurs et des Délations maçonniques

L'œuvre du Grand Orient de France dénoncée à la tribune de la Chambre le 28 octobre 1904 a été qualifiée du mot : *délation*.

Avec obstination, les Francs-Maçons prétendent n'avoir pas été des délateurs.

Ils ont, disent-ils, fourni des renseignements sur des officiers disposés à comploter contre la République et, ce faisant, ils ont accompli un devoir, mais ils ne sont pas coupables de délation.

Par ce *distinguo*, ils avouent simplement que la délation est un acte honteux et, par conséquent, inavouable, dont on doit tenter de se disculper si on en est convaincu. La protestation purement verbale des FF.·. ne saurait changer la signification de leurs actes, ni celle des mots qui les désignent. Si nous ouvrons un dictionnaire, nous y lisons que, par *délation*, il faut entendre l'action de dénoncer *secrètement, par intérêt ou par méchanceté.* Cette action est honteuse surtout parce qu'étant secrète, elle

est lâche et aussi parce que ses auteurs se proposent d'en tirer un profit pour eux et leurs amis ou d'assouvir leurs haines. La délation maçonnique réunit à un haut degré tous ces caractères distinctifs. Si la conscience universelle a condamné le Grand Orient de France, le dictionnaire, ou plutôt la langue française, le condamne aussi. Délateurs ont été les Francs-Maçons ; délateurs ils resteront devant l'histoire. Il ne saurait y avoir, sur ce point, de controverse.

Leurs amis les plus ardents le leur ont dit, — on le verra plus loin, — et longtemps avant l'interpellation de 1904, M. Waldeck-Rousseau, — dans une note du 24 décembre 1902, — écrivait, au sujet des rapports de police du Grand-Orient, dont l'existence venait de lui être révélée, que ces pratiques étaient « blâmables, extraordinaires, inadmissibles », et il terminait ainsi : « La *délation* n'a pas besoin d'être encouragée. » Le premier qui ait appliqué aux enquêtes des FF.·. le mot *délation* est M. Waldeck-Rousseau, qui avait, au moins, le mérite de parler et d'écrire en une langue très pure et très précise.

Cette question est donc solutionnée depuis longtemps. D'ailleurs, elle est de peu d'importance si l'on songe à la grandeur du drame qu'a été « l'affaire des fiches ». Bien que très mal conduite, elle a révélé au pays l'un des symp-

tômes les plus saisissants de la grande maladie dont il agonise. Avec une aveuglante clarté, tous les patriotes ont pu voir, alors, grâce à nos révélations, les manœuvres souterraines de la puissance secrète qui, pour établir sa souveraineté, s'attache à détruire l'âme de notre Patrie, tout ce qui constitue la Force de la France et son Unité : armée, religion, famille, propriété.

Ces révélations soulevèrent une immense émotion ; elles provoquèrent même l'indignation de ceux qui ne voient, dans les événements actuels, que des incidents variés n'ayant, les uns avec les autres, aucun lien caché. Ceux-là s'obstinent à ne point comprendre que chacun d'eux est un épisode particulier d'une action générale dirigée contre la France, mais, néanmoins, les impressions qu'ils ressentirent en 1904 et 1905 doivent être notées. C'est M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, qui les formula le plus éloquemment dans la préface du livre intitulé : *La Légion d'honneur contre la délation*, dont voici un passage essentiel :

La lumière projetée par les archives de la Franc-Maçonnerie a éclairé d'un jour sinistre les actes de l'État-Major. Au nom du chef de l'armée, sous une forme officielle, le cabinet du ministre demandait au secrétaire général du Grand Orient des renseignements sur les officiers qu'il convenait d'avancer

ou de disgracier. Toutes les ramifications d'une société secrète étaient mises en réquisition pour cette œuvre de police. Les officiers, leurs femmes, leurs enfants, leur intérieur étaient surveillés, leur genre de vie signalé, leurs convictions religieuses dénoncées ; sur eux pesait une vaste organisation d'espionnage.

Qu'un chef de corps réclame au colonel des renseignements sur la valeur d'un capitaine, il y a là l'accomplissement d'un acte de la fonction, sans lequel la discipline périrait. Toute hiérarchie, toute organisation comporte des notes sur les inférieurs donnés par les chefs directs.

Mais demander à une Société secrète des notes sur l'État-Major d'un régiment, ne pas craindre de faire la demande officiellement et d'écrire, au nom du ministre, que, suivant les renseignements sur les opinions politiques ou religieuses, qui aura mérité un avancement sera disqualifié, qui ne l'aura pas mérité sera avancé, c'était l'acte du plus impudent cynisme ! Que dire de ceux qui l'avaient accompli, du ministre qui avait organisé depuis plusieurs années cette méthode d'inquisition, qui avait affecté ses subordonnés à ce service inavouable, qui les avait dressés ?

La France apprit ces faits avec stupeur. En un temps où on se plaît à répéter que les scrupules sont étouffés par les intérêts matériels, il y eut une explosion : à la Chambre, aucun parti, aucun homme n'osa se lever pour défendre de telles infamies ; dans le pays, loin de s'apaiser, la répercussion s'accrut, en gagnant de proche en proche. Les régi-

ments, les réunions d'officiers ne furent pas seuls troublés. Les documents lus à la tribune, ceux qui étaient publiés chaque jour par la presse et dont l'authenticité ne pouvait être contestée, contenaient les noms des dénonciateurs. C'est à eux que s'en prit l'opinion publique. Dans les associations, dans les cercles, au sein des conseils, ils furent montrés au doigt, tenus à l'écart, notés d'infamie. Pendant que le général André sortait, la tête basse, du Ministère qui espérait se sauver lui-même en l'excluant, pendant que le cabinet solidaire de ces hontes se sentait ébranlé et perdu, les Francs-Maçons, qui avaient dénoncé les officiers, étaient successivement condamnés par leurs pairs : tel avocat était rayé du tableau par le Conseil de l'Ordre, tel maire devait se démettre, tel autre se suicidait.

*
* *

Les Francs-Maçons attendent tout du temps et de l'oubli. Or, ils doivent rester flétris aujourd'hui comme ils le furent hier, comme ils le seront, inéluctablement, devant les générations à venir. J'ai pensé que, pour cela, il était nécessaire de commémorer leur infamie en réunissant ici quelques-unes des condamnations formelles et méprisantes dont leurs plus fervents amis les accablèrent. S'ils tentaient, un jour, de se faire de leur honte un titre de gloire, il suffirait de leur répondre par ces textes.

Est-il nécessaire de rappeler ce que l'on a

pensé, toujours et en tous lieux, de la délation ? Les délateurs et accusateurs de la Rome impériale ont été condamnés voilà dix-huit cents ans. Je citerai deux exemples plus récents, pris aux deux coins extrêmes de l'Europe : en Angleterre et en Turquie.

En 1726, Jonathan Swift, dans le *Voyage à Lilliput*, écrivait :

« Ils ont des lois et des coutumes très singulières, » que j'entreprendrais peut-être de justifier si elles » n'étaient trop contraires à celles de ma chère » patrie. La première dont je ferai mention regarde » les délateurs. Tous les crimes contre l'État sont » punis en ce pays-là avec une rigueur extrême ; » mais si l'accusé fait voir évidemment son inno- » cence, *l'accusateur est aussitôt condamné à une* » *mort ignominieuse*, et tous ses biens confisqués au » profit de l'innocent. Si l'accusateur est un gueux, » l'empereur, de ses propres deniers, dédommage » l'accusé, supposé qu'il ait été mis en prison ou » qu'il ait été maltraité le moins du monde. »

Le 26 juillet 1908, quatre ans après « l'affaire des fiches », on lisait ce qui suit dans le leader-article du *Temps* intitulé : *Le Sultan et la Constitution :*

« L'organisation libérale, en se révélant prête à » la lutte, sûre d'elle-même et plus encore sûre de » l'armée, a jeté le désarroi dans le gouvernement. » C'est le système des fiches, système dont la Tur-

» quie n'a pas le monopole, qui a mis le feu aux » poudres.

» Les officiers turcs n'ont pas supporté de se voir » espionnés par leurs camarades. *Les délateurs, au » lieu de jouir en paix du fruit déshonorant de leurs » tristes exploits, ont été abattus à coup de revolver » comme des bêtes malfaisantes.* Et les officiers, qui » vengeaient ainsi leur propre cause, ont été natu- » rellement conduits à embrasser le parti des » garanties constitutionnelles. Il n'est malheureu- » sement pas prouvé qu'un régime parlementaire » rende impossible la délation. Mais il a suffi que le » corps d'officiers de Salonique et de Monastir en » attendît cet heureux effet pour que fût décrétée » son adhésion au mouvement libéral. »

*
* *

Voici ce que pensent, de la délation maçonnique, la Chambre des députés, les hommes politiques, les journaux du Bloc et les Francs-Maçons honnêtes :

La Chambre des députés. — Ordre du jour de M. Maujan :

« La Chambre blâmant, s'ils sont reconnus exacts, les procédés inadmissibles signalés à la tribune..... »

Cette partie est adoptée par un vote à mains levées.

(Séance du 28 octobre 1904.)

M. Combes, président du Conseil. — Je répète très volontiers, au nom de M. le Ministre de la

Guerre, au nom du Gouvernement tout entier, que nous réprouvons le système des fiches, que nous le condamnons et que nous le condamnons pour toujours.

Ordre du jour de M. Bienvenu-Martin :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Adopté.

(*Séance du 9 décembre 1904.*)

M. WALDECK-ROUSSEAU. — Reçu la visite du général Percin..... Il m'a dit qu'un officier du cabinet, M. Mollin, recevait des Loges des notes sur les officiers, qu'elles servaient à établir des fiches..... Je lui ai dit qu'il devait refuser catégoriquement de se prêter à des pratiques *aussi extraordinaires, aussi blâmables et aussi inadmissibles* que celles qu'il me signalait et de laisser figurer dans les renseignements personnels ceux puisés *aux sources les moins autorisées et qui pouraient être des plus suspectes.* J'admettais très bien que les préfets, représentants du Pouvoir central, fussent consultés pour les avancements importants. Ils offrent des garanties et ils sont responsables, mais personne ne pourrait imagider qu'on fit état des renseignements fournis *par le premier venu. La délation n'avait pas besoin d'être encouragée* (1).

(*Note du 24 décembre 1902.*)

---

(1) On a pu lire, au chapitre précédent, que M. Percin, en 1901 et en 1902, avait fait demander au Grand-Orient, par Mollin, des fiches : 1° sur un de ses amis, le colonel Babin ; 2° sur tous les officiers de sa division. Cette duplicité est prodigieuse ; M. Percin est, décidément, un bien habile homme.

Vu Combes. Je lui ai rapporté la conversation précédente. Mon avis est que le procédé mis en vigueur à la Guerre *est inadmissible et déchaînera de légitimes colères quand il sera connu.*

(*Note du 30 décembre 1902.*)

M. Combes, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes. — Le Gouvernement a frappé, vous ne l'ignorez pas, d'une *réprobation* non douteuse le système de renseignements inauguré en 1901 au Ministère de la Guerre. *Il a fait plus que condamner ce système ; il a répudié pour jamais les notes secrètes* ; en réponse à une question qui m'était posée, j'ai dit expressément que *ce sont surtout les notes secrètes politiques qui devraient être bannies du dossier des fonctionnaires.*

(*Séance de la Chambre des Députés du 14 janvier 1905.*)

M. André, ministre de la Guerre. — Je blâme très énergiquement les agissements qui viennent d'être déroulés devant vous.....

J'ai le droit de dire que je n'admets en aucune manière, dans aucune mesure, les procédés qui semblent résulter des lectures qui viennent de vous être faites.....

Je ne les admets en aucune manière, ni en aucune mesure, je le répète.....

(*Séance de la Chambre du 28 octobre 1904. Réponse à M. Guyot de Villeneuve.*)

M. Noulens, radical. — Lorsque nous avons donné notre confiance à M. le Ministre de la Guerre, nous pensions qu'il voulait faire une œuvre vrai-

ment républicaine, par des procédés loyaux et équitables. Nous ne pouvons pas admettre que l'avancement des officiers dépende de *renseignements de police.*

(*Même séance.*)

M. MIRMAN, socialiste. — J'appelle *infamie* l'appel systématique, organisé, permanent à la délation volontaire et irresponsable, puisqu'elle reste anonyme. De cela je ne veux pas être le complice.

(*Même séance.*)

M. JAURÈS, socialiste unifié. — S'il ne s'agissait que des actes sur lesquels vous avez fait porter le débat, la parole de M. le Ministre de la Guerre, répudiant l'emploi des moyens occultes d'informations, *indignes* d'un gouvernement républicain, cette parole vous suffirait.

(*Même séance.*)

M. Paul DOUMER, radical. — Je crois que la grande majorité de cette Assemblée blâme et réprouve les procédés de *basse police* dont on a apporté la preuve à la tribune mais que tout le monde à l'avance connaissait.....

Il n'est pas possible que de pareils procédés soient absous par la Chambre et que, pour des raisons politiques, nous soyons impuissants à porter remède à une situation inquiétante pour le pays même. Le pays, s'il se trouvait en présence d'éventualités redoutables, ne pardonnerait pas à ceux qui se seraient laissé aveugler par l'esprit de parti

jusqu'à émousser et détruire les armes qu'il a forgées pour sa sécurité et son indépendance.

(Même séance.)

M. Louis Barthou, radical. — Laissez-moi m'étonner qu'il n'y ait pas dans la Chambre un mouvement d'*indignation unanime* devant les faits *abominables* qui nous sont dénoncés..... Je déplore hautement que, sous prétexte de favoriser l'avancement des officiers républicains dans l'armée, on ait recours à des procédés *honteux* qui ne peuvent avoir pour résultat que de perdre l'armée et de discréditer la République.

(Même séance.)

M. Maujan, radical-socialiste. — Au nom d'un grand nombre de mes amis, j'apporte ici une très courte déclaration. J'ai écouté avec la plus grande attention les critiques, les accusations qui ont été portées à cette tribune par les orateurs de l'opposition. Les procédés qui auraient été employés par les officiers du cabinet du Ministre de la Guerre, nous les blâmons énergiquement.

(Même séance.)

M. Georges Leygues, radical, ancien ministre. — Il n'est pas admissible que la carrière non seulement des officiers, mais de tous les fonctionnaires, que les intérêts des simples citoyens soient à la merci d'une centaine d'individus masqués pour la plupart, sans responsabilité et sans mandat.

Tous les chefs de notre parti, tous ceux dont la

démocratie s'honore ont condamné avec une énergie inlassable ces procédés *odieux*.

(Séance de la Chambre du 4 novembre 1904.)

M. Ribot, républicain, ancien ministre. — Il ne s'agit pas de savoir si l'armée doit être républicaine ; il s'agit de savoir si vous pouvez couvrir de votre vote, après l'avoir déjà moralement condamné, un acte que tout le monde, dans cette Chambre a déclaré inadmissible, répréhensible, *coupable au dernier chef*. Voilà la question.

. . . .

Comme le disait M. Barthou, de pareils procédés ne peuvent que perdre l'armée et déshonorer la République. Cela est vrai, très vrai.

Il n'y a pas d'autre mot à dire ! Voulez-vous qu'il y ait encore une armée dans ce pays ? Voulez-vous que demain tous les officiers ne pensent pas qu'ils sont abandonnés sans défense à toutes les entreprises *les plus honteuses, les plus obscures, les plus dégradantes* ? le voulez-vous ?

Voulez-vous, en même temps, infliger à la République cet affront suprême de conserver et de restaurer parmi nous ce que nous avons condamné à toutes les époques et qui a fait tomber dans ce pays les gouvernements monarchiques ?

Quant à nous, nous savons ce que nous ferons : nous dégagerons notre responsabilité devant le pays.

(Même séance.)

M. Millerand, socialiste, ancien ministre. — Vous avez la folie de croire que c'est par de pareils

procédés que vous constituerez une armée républicaine ? Ne voyez-vous pas que vous ne faites ainsi que donner une prime à l'hypocrisie ?

. . . .

Vous aurez ressuscité en le rapetissant à votre taille le régime des suspects. Mais que vous importe ? Périssent les principes plutôt que le ministère. Et qui donc tient ce langage ? Ceux-là même qui, plaçant avec raison le respect du droit au-dessus de tout, soulevaient ce pays au cri de : « Vérité, lumière, justice ! » Libre à eux, Messieurs, de s'infliger en si peu de temps un si sanglant démenti.

(*Même séance.*)

M. Paul GUIEYSSE, radical, ancien ministre. — Je suis d'avis que le Gouvernement peut et doit s'éclairer par tous les moyens loyaux auprès de ceux qui sont en situation de lui donner les renseignements tant sur les officiers que sur les différents fonctionnaires, détenteurs les uns et les autres d'une partie du pouvoir ou de la responsabilité publics. Mais à la condition que ces moyens soient employés absolument au grand jour.

(*Même séance.*)

M. BERTEAUX, ministre de la Guerre. — « Je » ne pense pas qu'il y ait qui que ce soit qui puisse » prétendre que les meilleurs juges de la valeur » d'un officier ne soient ses supérieurs hiérarchi- » ques, depuis le colonel du régiment dont il porte

» le numéro au collet, jusqu'au ministre chef
» de toute l'armée. »

(*Déclaration publiée le 19 novembre 1901 par le* Matin.)

M. Lockroy, radical. — Il s'est trouvé un particulier qui a été chargé par le Ministre de la Guerre d'organiser dans toute la France une sorte de *basse police* et de faire de la délation du haut en bas de l'armée française. C'est ce particulier qui, dans son cabinet, sans responsabilité, a rédigé des notes, des notes anonymes grâce auxquelles des carrières d'officiers ont pu être brisées.

Et nous avons été dupes à ce point que nous qui pensions avoir affaire à un ministre responsable, nous avions en réalité affaire à un ministre irresponsable installé dans l'immeuble de la rue Cadet. (*Applaudissements répétés.*)

Dans cette séance, nous avons pu tout voir : un magistrat — je le dis à la honte de la magistrature française — a été trouvé se livrant à cette œuvre de basse police.

Et ce n'étaient même pas des renseignements que fournissait cette agence. C'était seulement la manifestation de rancunes particulières ou de vengeances personnelles, et le Ministre de la Guerre s'est fait le serviteur de ces basses rancunes et de ces odieuses pratiques.

(*Discours au Salon des Familles, cité le 1er novembre 1901 par le* Figaro.)

M. A. Maujan, radical-socialiste. — Le Ministre de la Guerre ne doit pas hésiter, son devoir est

précis : il doit jeter au feu *ces dossiers de police*, ces fiches de renseignements obtenues, suivant l'énergique expression de Jaurès, par des procédés *abominables*.

(*Le* Radical, *article du 31 octobre 1901.*)

M. F. Buisson, radical-socialiste. — « La Chambre blâmant, s'ils sont reconnus exacts, les procédés inadmissibles signalés à la tribune » : c'est en ces quelques mots sobres et secs que la morale est vengée. Elle l'est comme il convient à une grande assemblée *qui n'est pas d'humeur à mettre aux voix l'honnêteté élémentaire* et à demander solennellement qui est pour, qui est contre. Elle se borne à juger avec sang-froid les pratiques qui lui ont été dénoncées, elle les blâme après le Gouvernement et à peu près dans les mêmes termes que lui.

Et c'est à mains levées, à l'unanimité, comme le commandait la dignité du Parlement, que cette première partie de l'ordre du jour est votée.

(*Le* Radical, *article du 2 novembre 1901.*)

M. Sigismond Lacroix, radical-socialiste. — Je ne comprends pas bien l'état d'esprit des républicains qui cherchent en ce moment des excuses aux procédés d'information que le débat de vendredi a revélés comme étant en usage au Ministère de la guerre.

Ces procédés, la Chambre a été unanime à les condamner : la majorité, y compris les ultra-ministériels, s'est trouvée d'accord avec la droite pour

blâmer les notes secrètes et anonymes qui ont été découvertes. La réserve qui accompagnait le blâme était de pure forme ; elle portait seulement sur l'authenticité qu'on disait douteuse, des documents communiqués, alors que, en réalité, personne ne doutait de cette authenticité, et, que, en tous cas, personne n'en peut douter à l'heure qu'il est, après les mesures prises par le général André.

Donc, tous les républicains, à la Chambre, ont répudié comme indigne de la République l'usage des dénonciations anonymes.

(*Le* Radical, *article du 3 novembre 1901.*)

M. Henry Maret, radical. — Aujourd'hui, nous avons l'honorable délation, et il est question d'envoyer un sabre d'honneur à qui a mouchardé le plus consciencieusement ses camarades. Ces choses et beaucoup d'autres indiquent dans ce pays un état mental qui le place bien au-dessous des Romains de la décadence ; et si Hamlet pensait qu'il y avait quelque chose de pourri dans l'empire de Danemark, j'ai bien peur que, dans notre empire à nous, il n'y ait plus que pourriture.

(*Le* Rappel, *article du 4 novembre 1901.*)

M. Joseph Reinach, radical. — Excuser, justifier les notes secrètes, les documents anonymes parce que la main qui frappe n'est plus la même, non, non et encore non.

Qu'un gouvernement ait le droit de se renseigner par ses propres agents, ses agents directs, respon-

sables devant lui, sur la loyauté des officiers, nul sous aucun régime, ne l'a jamais contesté. La loyauté d'un officier envers le Gouvernement, ce n'est pas sa conscience politique, philosophique, religieuse — domaine impénétrable — c'est son attitude respectueuse de la Constitution et des institutions — ou hostile — et qui, à proprement parler, fait partie de la discipline. Mais le droit s'arrête là. Plus loin, c'est l'inquisition. *Avec d'autres agents, c'est la délation, l'espionnage à l'intérieur, la corruption, toute une surveillance affreuse et haineuse.*

Les faits, hélas! sont trop certains et il n'y avait qu'une réponse à leur faire de quelque côté que vînt la révélation : c'était de les condamner.

Il ne s'agissait pas de savoir si d'autres avaient eu recours à ces procédés; *ces procédés sont odieux*; *ils sont méprisables*; c'était facile à dire et il faut le dire.

(Réponse à M. de Pressensé.)

M. DE LANESSAN, radical. — Le commandant Z... avait reçu un avancement inespéré et ne savait qui remercier, lorsqu'un jour un de ses camarades fut envoyé en garnison à X... et alla loger dans une maison appartenant à un charcutier. En visitant le logement, le propriétaire dit à son hôte que le commandant Z... avait occupé l'appartement, et il ajouta :

« Celui-là me doit une belle chandelle. C'est à Bibi qu'il doit son avancement. — Comment donc cela se fit-il? — C'est bien simple : sa bonne était

charmante, venait chez moi faire tous ses achats de charcuterie et me parlait de son officier comme d'un bon zigue. Un jour, on me demande des renseignements sur lui; je réponds que c'était un excellent officier, un très ferme républicain et un anticlérical à tous crins. Bientôt il était au tableau et avait son galon. Ah! c'est bien à moi qu'il le doit, ce galon! Sans moi, il l'aurait attendu encore longtemps.

L'officier qui contait cette aventure ajouta : « Le plus plaisant de l'affaire, c'est que Z... est un clérical et un réactionnaire connu comme tel par tous ses camarades, mais il avait une bonne aimable et un charcutier bon enfant. »

Par contre, un autre officier, malgré les notes favorables de ses chefs, n'avançait pas. Il vient d'apprendre par les journaux qu'il avait été dénoncé comme réactionnaire et clérical par un épicier dont sa bonne, sans doute, n'avait pas su gagner les bonnes grâces.

(*Le* Siècle, *article du 1er décembre 1904.*)

M. Lozé, ancien préfet de police, ancien ambassadeur. — J'ai combattu l'œuvre de la délation instituée dans l'armée, avec le concours de la Franc-maçonnerie, par M. le Général André, et au Conseil de la Légion d'honneur, malgré la pression ministérielle exercée sur le Grand Chancelier et sur le Conseil même, j'ai sévi contre la délation, désorganisatrice de la cohésion de nos forces militaires et de la discipline.

(*Lettre citée par l'*Eclair *le 11 décembre 1904.*)

A chaque liste de fiches qui paraissait, le dégoût des honnêtes gens montait. Le mal fait à l'armée, au corps d'officiers, était immense.

(J. Reinach, *Histoire de l'affaire Dreyfus. La Revision*, p. 410. Tome VI.)

La délation est une chose *abominable*, quelles que soient les mains qui la pratiquent.... Elle serait *odieuse*, aujourd'hui, si elle était installée au profit d'une association politique.

C'est le ministre qui est le chef de l'armée ; c'est lui qui doit juger les mérites des officiers, et il doit les juger sur les notes de leurs supérieurs, non sur des rapports anonymes de subalternes ou des dénonciations honteuses de collègues..... Que le ministre ne le soit pas seulement de nom, mais en fait, et que les officiers qui se sentent dans l'âme une vocation spéciale pour pratiquer la surveillance, la filature, la dénonciation et le décachetage des lettres de leurs camarades ou de leurs chefs soient mis au service de la Sûreté générale. Leur place est là — pas dans l'armée française.

(*Le* Matin, *28 octobre 1901.*)

Il s'agit de savoir si la République sera le régime au grand jour, celui où non seulement on peut tout dire, mais aussi où l'on peut tout voir, ou bien si ce sera le régime souterrain des registres secrets, des fiches anonymes et *des dossiers de police.* Il s'agit de savoir si ceux qui, hier, réclamaient — et avec raison — « l'air » et « la lumière » admettront aujourd'hui qu'on juge un homme, qu'on brise sa

carrière, sur des pièces que non seulement il ne peut pas connaître, mais que leurs auteurs n'osent même pas signer.

. . . .

Qu'un gouvernement ait le droit, avant de faire une nomination, de s'assurer que l'officier qu'il va choisir en est digne, cela nul ne le conteste; qu'il cherche à avoir la certitude que cet officier est loyalement dévoué aux institutions légales de son pays, rien de mieux; qu'il frappe impitoyablement les officiers qui critiquent, blâment, attaquent ou injurient le gouvernement de la République, c'est bien; qu'il se renseigne auprès des préfets, des sous-préfets, des chefs militaires, sur le point de savoir si les officiers appelés à de hauts et graves commandements présentent toutes les garanties nécessaires de loyalisme, soit..... Mais pas ça, pas ça, pas *cette abomination* à laquelle nous assistons; pas *cette chose immonde* qui consiste à faire dénoncer des supérieurs par leurs subordonnés, des camarades par leurs camarades; pas *cette comptabilité déshonorante*, où l'on enregistre toutes les vilenies, où l'on aligne toutes les diffamations, où l'on annote toutes les lâchetés.....

(*Stéphane Lauzanne, le* Matin, *4 novembre 1901.*)

Tout le monde a pu juger de la fausseté, *de la vilenie, de l'infamie* des fiches au sujet desquelles s'est poursuivie notre enquête et tout le monde peut ainsi apprécier ce que valent les autres, celles qui ont déjà paru et qui vont paraître demain, combien

elles sont fausses, et *viles et infâmes*. Sur la valeur de tous ces papiers *innommables*, il ne peut plus y avoir de doute ; sur leur degré d'authenticité, il ne peut plus y avoir de contestation.

(*Stéphane Lauzanne, le* Matin, *2 décembre 1904.*)

Les préfets, dit M. Lafferre, pratiqueront sous le couvert de la voie hiérarchique la même prétendue délation. « Minute ! Monsieur Lafferre. En admettant que les dossiers des militaires continuent à être confidentiels, il n'y en aura pas moins une sensible différence entre les renseignements préfectoraux et les renseignements maçonniques. »

Un Franc-Maçon peut être assurément un très digne personnage. *Il peut aussi n'être qu'un sot et même un personnage douteux.* Le préfet, au contraire, est un fonctionnaire d'élite occupant au sommet de la hiérarchie un poste de confiance et choisi pour ce poste avec toutes les qualités qu'il exige. En un mot, il est quelqu'un et il offre des garanties. S'il fournit des renseignements, il en est responsable. Il en est responsable devant ses supérieurs et dans sa situation. *Le Franc-Maçon n'est responsable que devant sa Franc-Maçonnerie. Il n'est responsable dans rien. Qu'il se trompe involontairement ou de propos délibéré, il ne portera pas la peine de son erreur. La caution qu'il peut offrir est donc assez médiocre* et je comprends qu'on lui préfère la caution d'un préfet. *Sans compter que le Franc-Maçon peut être le premier venu et incapable de se renseigner sûrement.* Au lieu que le préfet a des

moyens d'investigation nombreux et avouables que l'autre ne possède pas.

. . . .

Je sais que la Franc-Maçonnerie n'a pas craint de se renseigner sur certains officiers auprès d'autres officiers. *C'est, en effet, un moyen d'investigation qui n'est pas ordinaire et auquel les préfets se priveront très probablement de recourir.*

Mais ce moyen d'investigation ne me paraît pas des plus sûrs ni des plus reluisants. Il n'est pas très sûr parce que la jalousie et l'ambition en peuvent être les mobiles. Il n'est pas très reluisant parce qu'il place les officiers qui s'y prêtent entre un acte de lâcheté et un acte d'indiscipline. Acte d'indiscipline s'ils dénoncent un supérieur. Acte de lâcheté s'ils dénoncent leur inférieur, ou s'ils lui nuisent clandestinement. Le bon ordre de l'armée ne peut rien gagner à de pareilles pratiques. Quoi qu'en veuille M. Lafferre, elles sont inacceptables et le moins qu'on puisse en dire c'est qu'elles voueraient l'armée aux suspicions réciproques, à la pire des anarchies.

(*Pierre et Paul, la* Dépêche de Toulouse, *du 25 novembre 1904.*)

M. le Dr Henri Thulié, ancien président du Grand-Orient de France. — Si l'organisation d'une pareille pratique avait été tentée sous ma présidence, je l'aurais empêchée, ou, en cas d'impossibilité, j'aurais quitté le Conseil de l'Ordre..... Toute ma vie et sous tous les régimes, j'ai combattu la délation ; ce n'est pas au moment où la République

triomphait que j'aurais admis cette abominable pratique (1).

(*Lettre adressée à la* Gazette médicale *et citée dans le numéro de la* Franc-Maçonnerie démasquée *du 25 janvier 1905.*)

M. G.-A. HUBBARD, radical-socialiste.

Citoyen Vénérable,

Jusqu'au dernier moment, j'ai espéré que la loge *La Philosophie positive* refuserait l'usage qui a été fait du secrétariat général du Grand-Orient comme bureau annexe des services de la police secrète.

Non seulement la majorité de la Loge s'est solidarisée avec ces errements si profondément regrettables, mais vous avez vous-même, par un véritable coup de force, interdit par la violence l'entrée de la Loge à M. Charbonnel, qui avait le droit incontestable de prendre part aux délibérations.

En présence d'un tel état d'esprit et de tels actes, si contraires aux principes de la libre pensée, je vous adresse ma démission (2).

(*Lettre au Président de la Loge* La Philosophie Positive, *de Paris, reproduite par le* Matin, *le 1er décembre 1904.*)

« La Loge, après avoir pris connaissance des explications du Conseil de l'Ordre dans l'affaire dite de « la Délation dans l'armée »,

Réprouve les pratiques dénoncées à la tribune

(1) Le F.·. Henri Thulié oubliait qu'il avait signé en 1892 deux circulaires, reproduites dans la présente brochure, par lesquelles le Grand Orient demandait des renseignements confidentiels. Les FF.·. les lui rappelèrent.

(2) Le F.·. Hubbard a, récemment, repris l'activité maçonnique.

de la Chambre comme contraires à la loyauté française, à l'idée républicaine et à la nature de l'institution maçonnique.

Elle estime que la Franc-Maçonnerie s'avilirait en consentant à devenir une officine de police secrète, affirme sa fidélité à l'idée républicaine définie par la Déclaration des Droits de l'Homme.

Et donne mandat à son délégué de soutenir ces vues au Convent prochain. »

(*Ordre du jour voté par la Loge* L'Expansion française, *de Paris, et cité le 13 décembre 1901, par la* Libre Parole.)

Je n'ai cité que quelques-uns des jugements portés sur l'œuvre du Grand Orient par ses amis. Pour les reproduire tous, il faudrait un volume.

***

Voici ce que l'on pense à l'étranger des conséquences qu'ont eues, dans l'armée française, les délations maçonniques :

Le *Novoïé Vremia* critique fortement la politique des ministères désorganisateurs, qui se sont succédé récemment en France, et il exprime l'espoir que la France comprendra enfin la fausseté d'une telle politique (1).

Dans la situation où elle est, la France ne saurait laisser son armée devenir un jeu de marionnettes politique. Cette voie conduit aux humiliations

(1) *Eclair* du 30 juillet 1907.

nationales, sinon aux désastres nationaux (*Daily Graphic*) (1).

Berlin, *26 juin 1907.* (*Par fil spécial.*) — La plupart des journaux allemands s'occupent des faits d'indiscipline qui viennent de se produire dans l'armée française.

Ils les attribuent *aux passions politiques qui ont longtemps régné dans le corps des officiers*, ainsi qu'au fait que les hommes se sentent trop souvent soutenus dans leurs conflits avec leurs supérieurs.

Ils regrettent ces faits et citent à ce sujet un mot de Guillaume II : « Lorsque le choléra éclate dans un pays voisin, nous n'avons aucune raison de nous en réjouir (2). »

« *L'armée, qui devait rester en dehors de la politique, est devenue maintenant un centre d'agitation, car les députés interviennent jusque dans les moindres questions de service.* Et cependant, toute la politique extérieure et intérieure de la France dépend de son armée.

» Que deviendra celle-ci ? L'imposant édifice tient encore debout, mais il montre maintes fissures et le dégoût de la caserne fait d'énormes progrès (3) ».

Dans le *Tag*, le général von Keim étudie de son côté la situation de l'armée française et l'état de la discipline dans cette armée.

(1) *Patrie* du 27 juillet 1907.

(2) *Journal*, 27 juillet 1907.

(3) *Tagblatt*, article de M. Frédéric Dernburg, père du Ministre des Colonies allemandes (*Patrie* du 28 juin 1907).

Examinant la révolte des régiments du Midi, le général prussien prononce ce jugement sévère :

« On cherchera, dit-il, à couvrir ces faits de bonnes paroles, mais la honte de l'émeute n'en sera pas moins amèrement ressentie dans l'armée française. Les officiers rencontreront plus encore que par le passé des difficultés à maintenir la discipline qui, pour des causes sociales, n'est pas la meilleure qu'on pourrait rêver.....

» On ne peut plus compter absolument sur l'armée française ; sa valeur s'en trouve par conséquent diminuée et comme facteur de stabilité à l'intérieur et comme soutien principal d'une politique étrangère énergique. Il semble que nous ne soyons qu'au commencement d'un mouvement qui peut conduire à la complète pourriture de l'armée.

» Le péril sera peut-être évité, si les gouvernants responsables rendent l'armée à elle-même, je veux dire aux traditions d'une discipline inébranlable sans laquelle toute armée demeure un instrument inutilisable. *Ceux qui sont destinés à maintenir la discipline sont les officiers ; voilà pourquoi il faut renoncer avant tout au système de suspicion politique qui devait conduire fatalement à des divisions dans le corps des officiers* (1). »

(A propos d'un article du général prussien de Pelet-Narbonne, dans la *Neue-Revue* du 1er novembre 1907.)

Le général de Pelet-Narbonne achève son examen de la puissance militaire de la France, jugée

(1) *Patrie*, 28 juin 1907.

par lui en pleine décadence, en montrant *les résultats affreux de l'intrusion du parlementarisme, autrement dit de la politique, dans les rangs de l'armée.*

Le sujet est trop connu pour qu'on s'y arrête longuement. Qu'il suffise de rappeler les deux principales causes de décadence militaire :

1° L'habitude prise par les parlementaires, et que l'usage a consacrée, d'agir sur le Ministre de la Guerre en faveur des fils, neveux et amis d'électeurs influents ;

2° *L'avancement des officiers livré aux députés et aux sénateurs de la majorité.*

(*Le* Gaulois, *général Bonnal.*)

*
* *

Il est indispensable, après avoir lu ce qui précède, de connaître exactement la pensée des Maçons sur leur œuvre.

Dans son extraordinaire manifeste du 4 novembre 1904, le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France affirma avoir « exercé un droit légitime » et « accompli le plus strict des devoirs ».

Devant le Convent de 1905, M. Lafferre, président du Grand-Orient, développa cette théorie. Voici le passage de son discours qui résume le mieux les arguments de la Maçonnerie :

Mes FF.·., je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur la justification de la vigilance répu-

blicaine que nous avons exercée sur les fonctionnaires civils ou militaires de la République, et, pour la justifier, je n'ai qu'un mot à dire, c'est que cette surveillance traditionnelle de ceux qui ont la charge de gérer les intérêts de l'État a toujours été une des obligations de la Franc-Maçonnerie et des Loges maçonniques. Il serait étrange qu'une Grande Société comme la nôtre, qui encadre tous les Comités politiques, qui comprend l'élite de la nation (1), qui, par sa conscience, par sa probité, a le droit de connaître et de savoir, se fût désintéressée, par je ne sais quelle timidité ou quelle pudeur mal comprise, de l'attitude politique de ceux que la République charge de la servir et qui sont le plus souvent, trop souvent encore, après trente-cinq ans de République, des serviteurs infidèles. (*Applaudissements.*)

Par là, la Maçonnerie a cru répondre au vœu de cette démocratie qui, depuis trente-cinq ans, réclame l'épuration du personnel administratif de la République et qui commence à se lasser de voir toutes les avenues du Pouvoir, grâce à la timidité de nos gouvernants, le plus souvent trompés par leurs subordonnés, occupées par la réaction, maîtresse partout et toujours de l'avancement des fonctionnaires et des officiers républicains, trahissant la République sans jamais se découvrir et sans jamais compromettre les auteurs de ces défections continuelles. (*Nouveaux applaudissements.*)

Du reste, mes FF.˙., le droit pour une asso-

---

(1) Pas un homme vraiment remarquable ne fait partie de la Maçonnerie.

ciation de faire le dénombrement de ses amis et de ses adversaires n'est contesté par personne ; la réaction elle-même ne le conteste pas, car elle aurait mauvaise grâce à appliquer cette méthode, à user légitimement de ce procédé, si elle venait nous reprocher, à nous, républicains, de vouloir savoir où sont ceux sur lesquels la République peut compter et où sont ceux dont elle doit se défier et qu'elle doit écarter d'un geste large de sa puissante main. (*Bravos.*)

Ce qu'on nous reproche, ce n'est pas d'avoir fait le dénombrement de nos amis et de nos adversaires ; on nous reproche, à nous, Association républicaine, d'avoir eu des relations avec le Gouvernement de la République ; ce qu'on nous reproche, au fond, ce que regrettent nos adversaires, c'est que ce ne soit plus le Père Dulac et la Congrégation qui aient régné en maîtres dans les bureaux du Ministère de la Guerre et qu'il se soit trouvé un Ministre de la Guerre républicain et un Gouvernement républicain pour reconnaître qu'ils pouvaient, sans danger et sans reproche, ou plutôt avec avantage, s'appuyer sur l'élite de gauche et s'adresser aux Comités républicains, aux Loges maçonniques, aux représentants de la Maçonnerie au Parlement pour savoir d'eux quels étaient les officiers républicains et quels étaient ceux dont la République devait se défier. Voilà le grand crime que nous avons encouru. Eh bien, ce reproche, nous nous en glorifions, nous nous en honorons ; nous n'avons accompli que notre devoir et nous avons usé de notre droit. (*Vifs applaudissements.*)

D'autre part, nous lisons, dans le compte rendu officiel des travaux du Conseil de l'Ordre d'avril 1905, que le F.·. Morin, vice-président, a assisté aux fêtes solsticiales des Loges *La Fraternité, Les Amis du Progrès, Les Philanthropes réunis, La Justice, Les Vrais Amis; Voltaire,* de Paris, et voici en quels termes on parle de ces visites :

« Dans les allocutions qu'il a prononcées aux » banquets de ces Loges, le F.·. Morin s'est appliqué » à faire ressortir cette idée que l'œuvre d'épuration » et de défense républicaine entreprise par la Franc-» Maç.·. était *non seulement saine et salutaire, mais* » *indispensable.....*

» Ce langage du F.·. Morin a, chaque fois, été » couvert de chaleureux applaudissements, ce qui » prouve bien que la majorité des Loges pari-» siennes, non seulement ne désavoue pas l'œuvre » qui a été entreprise, *mais est bien résolue à la* » *continuer avec plus d'énergie que jamais. Le Conseil* » *de l'Ordre peut compter sur leur concours.* »

Les trois phrases qui précèdent et le discours du F.·. Lafferre au Convent de 1905 sont des documents psychologiques importants et significatifs. Ils montrent que les FF.·., malgré la condamnation universelle qui les atteignit, se glorifient de leurs actes et c'est là un remarquable symptôme de leur état d'esprit. Ils sont également la preuve que les FF.·. sont toujours

aussi dangereux, aussi décidés à nuire aux intérêts vitaux de la Nation.

C'est suffisant pour que tous les bons Français les combattent sans merci, dans l'intérêt même de la Patrie, menacée par leurs manœuvres criminelles.

Ce que devait être la campagne des "Fiches"

L'opposition française est desservie avec constance par les événements. Jamais elle ne put ou ne sut agir d'une manière vigoureuse et, par conséquent, efficace, bien que les vols et les crimes des misérables qui, depuis trente ans, exploitent ce pays, lui aient fourni, tant de fois, des armes terribles. Le boulangisme mourut, à Bruxelles, ainsi qu'un éphèbe épuisé par des manœuvres secrètes ; le jour de l'enterrement de Félix Faure, Paul Déroulède ne rencontra pas, place de la Nation, le général qui devait « marcher »; la révélation des fiches aboutit aux immondes ragots que l'on sait.

Cela est sot, ridicule et sale, mais c'est tragique, aussi, quand on songe à l'état où se trouve la Patrie. Parmi ces misères, la Fatalité dévoile son cruel visage.

Les défaites successives de ceux qui ont tenté de délivrer ce pays sont dues à des causes

multiples, mais il faut avouer que, le plus souvent, l'opposition manque d'esprit ou plutôt de clairvoyance politique. Elle ne sait pas attirer et séduire les masses et, surtout, elle ignore l'art d'attaquer ses adversaires. L'affaire des fiches a été une preuve nouvelle de cette ignorance.

Nous voulûmes tenter, par la divulgation de certains dossiers maçonniques, de délivrer la France de la tyrannie jacobine. *Nous l'aurions pu, par ce moyen.* On s'en souvient, nos révélations groupèrent, au temps où elles furent faites, toutes les consciences vraiment françaises. *Au moment opportun*, elles auraient pu avoir une influence décisive parce qu'elles n'étaient pas *politiques*. De même que celles que nous nous réservions de faire plus tard, elles avaient une signification *morale* et *nationale* capable de déterminer, contre la citadelle où se réfugie la bande maçonnique, un assaut presque universel. Jamais on ne retrouvera un meilleur terrain de combat, ni de plus grandes chances de victoire.

J'ai passé dix années au centre même de la Maçonnerie française, dans ses Comités directeurs. Je la connais beaucoup, intimement, et je sais que si elle est la maîtresse de la France, elle ne l'est pas devenue sans une grande habileté politique et sans posséder une profonde science des mobiles qui déterminent les individus et les foules. Elle est, vraiment, dans

notre pays, l'école normale de la politique réaliste, de la politique des résultats.

C'est selon l'esprit et les règles de cette école que j'avais tracé mon plan de campagne pour la divulgation des fiches.

La campagne fut menée d'une autre manière. On va voir combien diffèrent les deux tactiques et ce sera une leçon utile de stratégie politique.

Avant d'aller plus loin, certaines explications sont nécessaires.

J'ai dit quelle est, depuis longtemps, mon admiration pour l'Église, seule source de l'Ordre et de la Force. J'écrivais, il y a trois ans (1) : « Si un grand, si un suprême effort doit être » tenté pour reconstituer notre Nation et la » rétablir dans sa dignité première, il ne peut » l'être que par ceux qui se grouperont autour » de l'Église catholique, seule capable de » réunir ce qui fut dispersé, de détruire, par » l'amour et non par la haine, les iniquités » sociales et de rendre, à ce pays, son âme » héréditaire. »

Cela, je le crois de plus en plus. Il n'y a pas, — pour la France, — de salut en dehors de l'Église. Ainsi que le disait Brunetière : « le catholicisme, c'est la France » et « la France, c'est le catholicisme », parce que, depuis quinze siècles, les gestes de la France ont été comme

(1) *Masques et Visages Maçonniques.*

les reflets des gestes de l'Église. Entre l'âme de la France et celle de l'Église, il y a des rapports mystérieux, des attractions secrètes. Si l'on détruit l'Église dans notre pays, la France mourra.

Il en est de même dans le camp ennemi. Si nous détruisons la Franc-Maçonnerie, nous détruisons, en même temps, le parti antifrançais qui tyrannise la Patrie et la conduit à sa perte. Les gens du Bloc savent cela et la Franc-Maçonnerie est le centre rayonnant vers lequel tous convergent, le grand foyer indispensable où tous viennent prendre la « Vraie Lumière », le feu ardent des haines destructives.

Les partis ne peuvent vivre et triompher que dans l'Église ou dans la Contre-Église. Ceci résume une grande loi que je n'ai pas le loisir de développer ici et que les vrais initiés de la Maçonnerie semblent mieux connaître que les catholiques. C'est en y pensant que je rédigeai la note explicative dont j'ai parlé, qu'on va lire et qui accompagnait le dossier primitif soumis à Guyot de Villeneuve.

Afin d'éviter que l'on pût reconnaître mon écriture, je la fis recopier (en avril 1904) par une personne que je ne puis nommer (1), mais que connaissent plusieurs de mes amis. Je possède ce document et en reproduis les passages essentiels.

(1) Qu'on ne s'y trompe pas. Son témoignage pourrait, au besoin, être produit. ... ...

On verra, — très clairement, — en lisant ce texte, que la divulgation des fiches devait être, dans mon esprit, une arme contre le régime tout entier, contre le Jacobinisme renaissant et non contre le misérable Combes ou l'imbécile André, *pupazzi* bien vite disparus.

« Pour que l'Église de France acquière une auto-
» rité morale plus grande que jamais et une pros-
» périté matérielle sans précédent, il suffit d'un de
» ces revirements de l'opinion publique dont notre
» histoire est faite depuis cent ans et qu'il serait
» facile, aujourd'hui, de déterminer.

» En effet, autant la population parisienne, par
» exemple, était anticléricale au moment de l'exé-
» cution des décrets, en 1881, autant elle est,
» aujourd'hui, respectueuse des convictions in-
» times. Cela est dû à la propagande habile et sou-
» tenue faite, dans les milieux populaires, par les
» Congréganistes et les prêtres séculiers. D'autre
» part, si l'on remonte à une époque plus éloignée,
» on se souviendra que, jusqu'en 1865-1870, la
» bourgeoisie fut incrédule, anticléricale en un
» mot. Aujourd'hui, au contraire, on peut dire
» qu'elle est dévouée à l'Église, par intérêt ou par
» foi. Les jeunes hommes qui formeront les classes
» dirigeantes de demain sont croyants ou, du moins,
» « cléricaux » par les habitudes et les tendances
» de leur esprit (1).

(1) J'entendais « cléricaux » au sens que les vrais Maçons donnent au mot « clérical ».

Ceci fut écrit, qu'on s'en souvienne, au début de 1904. Je parlais, alors, des jeunes hommes, point trop sectaires, faisant

» Le peuple, en son ensemble, est partisan de la » tolérance, de la libre propagande des idées (1).

» Le résultat acquis est immense. Dans ces » conditions, *il ne semble pas si difficile qu'on le* » *pense de transformer la République actuelle, —* » *dirigée par une minorité dépourvue de valeur, d'in-* » *telligence et d'autorité, — et d'y substituer un* » *régime de Liberté, un régime où nulle catégorie de* » *citoyens ne pourrait être frappée d'ostracisme.*

» Le parti libéral, ou plutôt le parti antidéma- » gogique et de conservation sociale, a commis des » fautes nombreuses. Pour la première fois, il s'est » organisé en 1902, mais n'ayant pas d'armes suf- » fisantes pour vaincre, il a échoué. Il ne suffit pas, » en effet, pour agir sur l'opinion, d'écrire des » articles de journaux et d'affirmer avec véhé- » mence l'indignité de ses adversaires. La foule ne » se contente pas de cela et veut des *preuves* cer- » taines, indéniables.

---

partie de la bourgeoisie, que j'avais connus dans la Franc-Maçonnerie ou dans le monde qui gravite autour d'elle. Ces jeunes gens sont surtout arrivistes, mais deviendraient « cléricaux », c'est-à-dire amis de l'ordre et de l'autorité, si leurs intérêts étaient sérieusement menacés. Ils ne sont socialistes que pour être élus députés et, par ce moyen, faire partie, plus effectivement, des classes dirigeantes.

(1) Le peuple veut surtout qu'on le laisse tranquille. Je l'ai observé dans la Haute-Vienne, pays de radicalisme intense. Le paysan vote pour le gouvernement afin d'avoir la paix.

Tous ces gens bourgeois et paysans sont-ils irréligieux? Le nombre si restreint des mariages, baptêmes et enterrements civils répond à cette question. Il y a, dans la Race française, sous le vernis politique dont elle est recouverte, un fonds vivace de religion, de respect et de discipline.

Ah! si les catholiques français voulaient, s'ils osaient! s'ils se décidaient enfin à l'entente, à l'offensive, à l'action, ils vaincraient plus aisément que ne le firent leurs frères belges ou allemands. Tout viendra à son heure.

» Il est bien certain que l'histoire du gouver-
» nement républicain est faite, non de gestes
» visibles, de discours prononcés sur le forum, de
» nominations de fonctionnaires, etc. Elle est faite
» de manœuvres secrètes, d'intrigues ourdies dans
» des groupes occultes.

» Tant que le parti de l'ordre ne possédera pas
» la preuve de ces actes, qu'il a devinés et qui
» compromettent l'existence même de la Patrie,
» il lui sera impossible de vaincre, mais cette
» preuve une fois acquise, on peut agir sur l'opinion
» d'une manière toute-puissante.

» Aucun sentiment ne peut mieux émouvoir
» l'opinion que celui du Patriotisme. Prouver que
» tous nos officiers sont espionnés par une secte
» de caractère international, qui est loin d'être
» populaire, mais qui a édifié la République d'au-
» jourd'hui ; — Prouver qu'entre le gouvernement
» républicain et la Franc-Maçonnerie existe une
» entente dirigée contre l'armée, c'est-à-dire contre
» les intérêts primordiaux, vitaux, de la Nation,
» c'est entraîner avec soi, pour un combat définitif,
» tous les vrais Français.

» En effet, une si formidable et si monstrueuse
» intrigue, une œuvre aussi néfaste, si elle est
» *prouvée*, excitera, contre ceux qui en auront
» été les artisans *et contre la République actuelle*,
» une colère formidable. Des milliers d'officiers
» instruits, patriotes, ont vu leur avancement
» arrêté grâce à l'espionnage exercé sur eux. Des
» notes politiques leur ont été attribuées d'après
» les renseignements recueillis par des gens sans

» responsabilité, ni bonne foi, ni intelligence. Cela » équivaut à un crime contre la Patrie, car nombre » d'officiers catholiques pourraient, un jour, grâce » à leurs qualités militaires, assurer la victoire » à la France. Les maintenir, — à cause de leurs » croyances religieuses, — dans les rangs infé- » rieurs, c'est vouloir sciemment contribuer à la » ruine définitive de notre Patrie.

» Si de semblables manœuvres sont criminelles » au point de vue patriotique, elles le sont aussi » au point de vue républicain. Que penser de ceux » qui, ayant protesté avec violence contre la com- » munication de pièces secrètes dans le procès » du Juif Dreyfus, fournissent journellement, » depuis trois ans, contre les officiers français, » des notes d'ordre politique et philosophique que » ceux-ci ignoreront toujours et qui servent à les » éloigner des grands commandements ?

» Il était méritoire, lors du procès Dreyfus, de » défendre celui qui était persécuté à cause de » sa race, au nom des « immortels » principes de » la déclaration des Droits de l'Homme. Il paraît » que ces principes ne doivent pas être appliqués » aux Français de France puisque les défenseurs » de la « Justice » et de la « Vérité » n'hésitent pas » à se servir contre eux de dossiers secrets, de » renseignements faux ou adultérés, toujours four- » nis par des irresponsables et des sots. Au point » de vue de la doctrine républicaine, l'antithèse » est frappante. Elle peut suffire à dessiller les » yeux de ceux, — très nombreux encore, — qui » ne veulent voir, dans la vie politique de ce pays,

» que la comédie jouée sur la scène du Parle-
» ment.

» *Si l'on sait se servir de ce dossier, on pourra,*
» *aux élections prochaines, renverser la République*
» *sectaire et y substituer une République libérale.* »

J'ai souligné les passages qui marquent à quelle œuvre mes documents étaient destinés. Mon dossier devait être utilisé dans les conditions suivantes, que j'indiquai à Guyot de Villeneuve, lors de ma première entrevue avec lui.

La divulgation du dossier aurait lieu en 1906 seulement et, au plus tôt, peu de temps avant la séparation des Chambres, afin de ne point laisser au Gouvernement le loisir de remédier aux conséquences de nos révélations. Ainsi qu'on vient de le voir en lisant la précédente note, *mes documents devaient servir exclusivement pour les élections générales, afin de mettre en accusation, devant le suffrage universel, le régime maçonnique tout entier et non contre tel ou tel ministère.* Un si mince gibier ne valait pas qu'on brûlât tant de poudre.

Enfin, à l'exception des quelques fiches constituant la preuve de nos accusations et dont nous possédions les originaux (1), les copies

(1) Les listes authentiques d'officiers, émanant du Ministère, sur lesquelles Vadecard inscrivit les noms des délateurs et dont nous avions les originaux, suffisaient pour connaître et publier

déjà faites par moi et les 17.000 copies que je me proposais de faire pendant un an et demi, devaient être envoyées aux officiers intéressés afin de déterminer, parmi eux, à l'insu de nos dirigeants, un état d'esprit dont les Français désireux de sauver ce pays auraient pu, au besoin, se servir.

Je veux insister particulièrement sur ce point, que les fiches dont j'avais pris copie et dont on publia la plus grande partie n'étaient pas destinées à l'usage qu'on en fit. Ce qui le prouve, c'est que je ne copiai pas intégralement certaines des fiches du Grand-Orient et que je n'en retins que les phrases les plus significatives (1).

J'avais uniquement le désir de faire connaître, aux officiers visés, les accusations portées contre eux et, cela, je l'ai fait avec une exactitude que nul n'a mise en doute, bien que mon travail de copie ait été fait en peu de jours, mais, jamais, je le répète, je n'eus l'intention de faire publier ces copies. Rien, en

---

les noms des correspondants du Grand Orient. — Je rappelle encore les paroles de Lafferre au Convent de 1905 : « Il avait de sa main, *recopié et photographié, recopié surtout*, les documents qui se trouvaient dans l'amoire des renseignements. Il avait recopié des manuscrits ou les avait photographiés ou en avait soustrait *les quelques rares originaux* qui ont été livrés à l'ennemi. »

(1) Je marquai d'un signe distinctif ces fiches incomplètes. Mollin, dans son livre intitulé : *La Vérité sur l'affaire des Fiches*, compare le texte authentique de 17 de ces fiches et celui des copies faites par moi et publiées par les journaux de l'opposition.

effet, n'était plus dangereux, — non seulement pour le succès de notre entreprise, mais pour l'opposition toute entière, — que cette publication inconsidérée. Cela était dangereux aussi pour les officiers dont on publiait les fiches. On les signalait ainsi à leurs ennemis et on les mettait, par conséquent, dans l'absolue impossibilité d'exercer désormais sur leurs hommes une action favorable, c'est-à-dire d'être utiles à la cause nationale.

Le 19 septembre 1906, relevant, dans la *Libre Parole*, quelques-unes des graves et nombreuses erreurs contenues dans les *Mémoires* publiés par M. le général André dans le *Matin*, je disais :

M. André écrit ceci : « Les nombreux renseignements qui me parvenaient étaient loin d'affecter la forme malveillante, agressive et parfois diffamatoire des fameuses fiches savamment choisies *et même truquées* qui furent lues à la tribune *ou publiées par les journaux de la réaction.* »

En affirmant que certaines fiches étaient « truquées », M. André avance un fait qu'il doit ignorer, puisque les fiches centralisées par lui furent, sur son ordre, brûlées le 29 octobre 1904, ainsi qu'en témoigne, au ministère, le procès-verbal d'incinération établi par un contrôleur. Les fiches ayant été détruites le 29 octobre, M. André n'a pas pu constater lui-même que les copies de ces fiches, publiées par les journaux seulement après cette date, étaient truquées ou tronquées.

M. André s'est contenté de répéter là un des mensonges du Grand-Orient.

Voici la vérité sur ce point.

Je sais, de source certaine, qu'il y a eu collusion entre le Conseil de l'Ordre et certains délateurs pour substituer, — dans l'armoire, des renseignements du Grand-Orient, — à quelques-unes des fiches authentiques copiées par moi et publiées, d'autres fiches offrant, avec les premières, des différences notables. Ces faux devaient être utilisés, au besoin, lors des procès concernant la délation, et, d'une manière plus générale, auraient servi à faire douter de l'exactitude ou de l'authenticité de l'ensemble des documents divulgués. Peut-être ces fiches-là ont-elles été montrées, rue Cadet, à M. André.

La « source certaine » d'où je tenais ce renseignement était simplement la connaissance approfondie que je possède des stratagèmes habituels à la Maçonnerie. On n'a pas vécu longtemps dans le sérail sans en connaître les détours.

Plus tard, le 24 décembre 1907, le F.·. Félicien Paris, avocat, membre du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient, avoua ingénument que cette manœuvre de substitution de fiches avait été au moins projetée par les FF.·. au cours du procès intenté par MM. les colonels Boutan et Theven de Guéléran à M. Ligneul, maire du Mans. Félicien Paris dit, en effet, ceci :

« Si M. Theven de Guéléran n'avait pas affaire

» à un honnête homme il y a longtemps qu'on » aurait pu faire cesser ce procès. Puisque l'ori- » ginal de la fiche n'était pas entre les mains de » l'adversaire, M. Ligneul n'aurait eu qu'à rédiger » et signer une contre-fiche anodine et la faire » timbrer et parapher au Grand-Orient à la date » nécessaire. Il serait alors venu présenter au Tri- » bunal ce papier et il aurait dit : « Vous me re- » prochez d'avoir fait une fiche diffamatoire contre » le colonel Theven de Guéléran. Voici cette » fiche : elle est, au contraire, toute en faveur du » colonel, vous ne pouvez donc me poursuivre » pour avoir donné un tel renseignement. »

Si je n'avais pas écrit, plus d'un an auparavant, les lignes qu'on a lues, le F.·. Félicien Paris aurait produit, devant la Cour, une fiche « authentique », dûment timbrée et paraphée, « retrouvée » dans les archives du Grand-Orient et très différente de ma copie (1).

En tout cas, il est certain que si, à la tête du Grand-Orient, s'étaient trouvés des hommes énergiques, on aurait *prouvé* surabondamment, grâce à des faux, que les copies des fiches publiées étaient toutes inexactes. Cela aurait suffi pour nous enlever toute autorité sur

(1) « Nous croyons savoir que le Conseil de l'Ordre du Grand- » Orient a imaginé une ruse de combat ingénieuse sur laquelle » il fonde quelque espoir : il a fait parvenir à M. Ferrette, député » antiministériel, une série de faux documents dont il compte » bien que ce dernier se servira.

» Nous sommes heureux de mettre M. Ferrette au courant » de la combinaison. » — *Figaro*, numéro du 10 décembre 1904.

l'opinion et pour faire suspecter les documents authentiques que nous possédions ou, au moins, pour permettre qu'on dénaturât complètement leur signification et leur portée.

On ne devait pas publier des copies dont il était impossible de prouver formellement, matériellement, l'authenticité.

Cette publication aurait été remplacée par celle de documents auxquels je faisais ainsi allusion dans un livre publié en 1907 (1) : « *Il* » *pourrait être prouvé que l'espionnage des offi-* » *ciers et des fonctionnaires auquel le Grand* » *Orient se livra fut une faute vénielle compa-* » *rativement à certains de ses actes restés, jusqu'à* » *ce jour, secrets.* »

Lafferre, à la séance du Convent du 18 septembre 1905, s'expliquant, au nom du Conseil de l'Ordre, sur l'affaire des fiches, disait, en parlant de moi (2) : « Eussions-nous pris dix » mille fois plus de précautions, le jour où un » chef de service intérimaire, chargé par le » Règlement général de toutes les responsa- » bilités du Secrétaire général pendant son » congé régulier, avait résolu de mettre la » main sur des papiers dont seul il avait la » garde à ce moment, il pouvait livrer à » l'ennemi *nos plus intimes secrets.* »

---

(1) *Magistrature et Justice maçonniques*, p. 28.

(2) *Compte rendu aux ateliers de la Fédération du G.·. O.·. des travaux de l'Assemblée générale du 18 au 23 septembre 1905* (p. 26).

De son côté, le F.·. Limousin, 33e, directeur de l'*Acacia*, dans le numéro de sa revue de mai 1905, écrivait : « Que l'on réfléchisse à ce » qu'il aurait pu faire pendant les périodes » durant lesquelles il était seul, c'est-à-dire le » chef ! »

La campagne électorale antimaçonnique aurait pu être formidable, mais il fallait, pour cela, du temps, de la prudence et..... de la discrétion.

***

Si André, en répondant, le 28 octobre 1904, à Guyot de Villeneuve, s'était contenté de lire le discours que lui avait préparé Mollin, si, d'une manière très nette, très énergique, il avait pris la responsabilité des fiches et s'il en avait démontré l'utilité pour défendre la République contre les entreprises d'officiers factieux, le Bloc l'aurait suivi. Le Ministère aurait ainsi reçu, de la majorité, un blanc-seing pour se renseigner, par tous les moyens, sur le loyalisme de ses fonctionnaires et, alors, notre intervention n'aurait pas été seulement inutile, elle aurait été nuisible en fournissant au Bloc l'occasion de légitimer la délation et de l'ériger, pour toujours, en règle de gouvernement.

Ce danger, résultant d'une intervention prématurée de notre part, était grave et il m'inquiéta beaucoup.

Le général André aurait pu prendre, en 1904,

l'attitude que je viens de dire et elle lui fut vivement conseillée. Lui ou son successeur ne pouvait avoir la même attitude en 1906, à cause de la proximité des élections. Si Guyot de Villeneuve avait réservé pour cette époque mes documents, que serait-il arrivé ? La majorité de la Chambre aurait condamné la délation et les délateurs, comme elle le fit en 1904, mais avec une netteté, une vigueur, une solennité que l'approche des élections aurait décuplées.

Dès lors, l'indignation provoquée par les manœuvres du Grand Orient, la flétrissure infligée par la Chambre à la Maçonnerie et la publication des documents restés irrévélés dont je parle précédemment, auraient permis de faire, de la campagne électorale, ce que j'avais rêvé qu'elle fût : une campagne résolument, essentiellement antimaçonnique (1). Si l'oppo-

(1) On dira, peut-être, que la plupart des députés Maçons auraient, eux aussi, — comme certains le firent en 1904, — flétri les manœuvres du Grand Orient et auraient continué à les flétrir devant les électeurs. Cela se peut, mais il appartenait à l'opposition : 1° de fournir la preuve irréfutable de l'affiliation de chacun d'eux à la Maçonnerie ; 2° de prouver ensuite que les Parlementaires Maçons, avant d'être les délégués de leurs électeurs, sont les esclaves de la Secte et que, par conséquent, ils se moquent du suffrage universel en réprouvant une œuvre qui, étant celle du Grand Orient, est, conséquemment, la leur. Ces preuves auraient toutes été fournies, au moyen de documents authentiques, par l'*Association antimaçonnique de France*.

Pour faire ce que je viens de dire, il aurait fallu une organisation unitaire qui n'a jamais existé dans l'opposition, mais elle aurait pu être créée, sur ce terrain, tout à loisir, puisque nous aurions eu, pour cela, un an et demi devant nous. Les Maçons n'auraient pas eu le temps de se ressaisir si ce plan avait été mis en exécution seulement au début de la campagne électorale

sition n'avait pas eu la majorité. — et rien ne permet d'affirmer qu'elle ne l'aurait pas eue, — elle aurait vu, au moins, le nombre de ses représentants s'accroître très sensiblement aux dépens des députés Maçons, et, en tous cas, la Maçonnerie aurait été mise, pour longtemps, hors d'état de nuire.

Travailler, en 1904, à la chute du ministère Combes était une besogne vaine. Le Bloc se serait reformé sous un autre chef comme cela est arrivé plus tard. Le départ d'André fut un incident sans importance. Dans une République où la Maçonnerie est maîtresse de la majorité parlementaire, les ministres peuvent se succéder sans que cela ait une influence quelconque sur la marche des affaires ; leur œuvre est continuée, parce que cette œuvre n'est pas le résultat de leur volonté personnelle, mais leur est imposée par la Secte, dont, pour des motifs secrets, — souvent inavouables, — ils sont les serviteurs et, parfois, les esclaves.

La seule œuvre utile à entreprendre était la modification de la majorité à la Chambre, et, par conséquent, je le redis, une campagne électorale exclusivement antimaçonnique, dirigée contre l'œuvre toute entière de la Troisième République.

Le succès et même un demi-succès aurait permis de tenter ensuite certaines besognes hygiéniques. Peut-être, dans l'armée, — vive-

ment impressionnée, au préalable, par l'envoi personnel, à chaque officier, de la fiche le concernant, — l'opposition aurait-elle trouvé les concours nécessaires pour entreprendre une opération de salubrité publique. Je connaissais beaucoup; alors, l'armée et son état d'esprit et je savais que cela n'était pas impossible.

Je m'arrête, car il est douloureux de redire de beaux rêves irréalisés.

On a vu, au chapitre précédent, que Guyot de Villeneuve, conseillé par Syveton, voulut agir de suite et que, d'autre part, nous ne nous y opposâmes pas parce qu'étant données les graves indiscrétions commises, tout retard pouvait avoir des conséquences désastreuses. Nous fûmes obligés de nous décider pour le moindre bien et de renoncer aux autres publications projetées par nous.

Syveton subit-il, en la circonstance, certaines suggestions ? Je l'ignore, mais cette question peut être posée, étant donnée l'étrange, l'extraordinaire composition de son entourage.

Je ne dis pas que ma tactique nous aurait infailliblement menés à la victoire, mais elle valait mieux, je crois, que celle, — si enfantine et naïve, — qui fut employée. Nous laissâmes au Bloc le temps de se ressaisir et de retourner l'opinion publique. De l'autre côté, on fut plus adroit. D'abord, le parti nationaliste fut très habilement démonétisé au moyen des scandales

qui suivirent la mort de Syveton et qui produisirent, sur les foules, un effet désolant, puis Clemenceau, en utilisant, très peu de temps avant les élections législatives, les papiers de cette victime de la police que fut Mgr Montagnini (1), ne donna pas, à l'opposition, le loisir de parer le coup.

Consolons-nous en pensant que si notre campagne incomplète n'eut pas les résultats pratiques effectifs, — peut-être décisifs, — que nous avions le droit d'en attendre, elle en aura d'autres, profonds et durables aussi. Cependant, je persiste à croire que l'occasion manquée fut des plus belles et ne se retrouvera pas.

En terminant, il faut noter combien furent regrettables les indiscrétions qui parvinrent à la connaissance des Ministères de l'Intérieur et de la Guerre. Elles auraient pu même empêcher l'interpellation du 28 octobre 1904 et entraîner, — pour beaucoup, — sans aucune utilité, les plus grands dangers. Que de choses on pourrait dire ici sur l'impérieuse nécessité, pour tout parlementaire militant, d'être sûr de lui et des siens. La prudence et la discrétion sont, en matière politique, — surtout lorsqu'on se mêle de conspirer — des vertus cardinales.

(1) Il serait bien intéressant de savoir les noms des mouchards à la solde du Ministère de l'Intérieur qui renseignèrent Mgr Montagnini. Peut-être n'aurait-on pas à faire trop d'efforts pour les découvrir.....

Examen de Conscience

Quand un pick-pocket intelligent, ayant été pris en flagrant délit, est poursuivi par les témoins de son larcin, il court aussi, en criant plus fort que tous : « Au voleur ! » La foule arrête un passant inoffensif et, dans la bagarre, le vrai voleur s'esquive.

C'est de ce stratagème, familier à tous les tire-laine, que le Grand-Orient de France a tenté d'user à mes dépens. A grand fracas, il proclama, *urbi et orbi*, que j'étais un « traître » et un « voleur ». D'honnêtes gens, — de ceux qui croient toujours ce qu'on prend la peine de leur affirmer avec audace et persistance, — virent, dès lors, en moi, un redoutable malfaiteur dénué de tout sens moral, et cela m'amusa et m'amuse encore beaucoup.

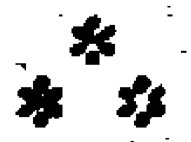
C'est à l'intention de ces simples, — et non pour me justifier ou me défendre, — que j'écris ceci.

Il faut, en vérité, vivre à une époque où le bon sens s'est affaibli, où les notions les plus élémentaires du bien et du mal ont été dénaturées, pour être contraint de donner les explica-

tions qui suivent, à propos de questions morales aussi peu compliquées. M. G. S... et moi ne nous sommes même pas livrés, à leur sujet, au plus petit débat intérieur, tant la solution que nous leur donnâmes nous parut naturelle et impérieusement nécessaire.

Les gens de qui je parle sont des victimes de leur siècle. Depuis longtemps déjà, on a réussi à troubler les consciences, à détruire ou adultérer ces règles précises et antiques grâce auxquelles nos pères pouvaient agir eux-mêmes et juger les actes de leur prochain sans ces doutes, ces incertitudes, dans lesquels se débattent, à tout propos, les hommes de notre temps.

Il importe, lorsque l'occasion s'en présente, de donner aux âmes faibles une leçon de morale. Cela constitue un devoir et c'est pourquoi je fais « devant l'Église », comme on disait jadis, cet examen de conscience.



Suis-je un traître ? — C'est à l'Église catholique que je me suis adressé pour avoir une consultation sur ce point, parce que l'Église détient, en son intégrale pureté, cette morale traditionnelle, dix-neuf fois séculaire, sur laquelle sont basées toutes les règles de vie adoptées par les divers peuples de notre race. « La conscience humaine, dont le plus grand

» malheur est l'incertitude, salue ici le temple
» des définitions du devoir (1). »

En consultant les Actes apostoliques du Saint-Siège, je trouvai, d'abord, dans la Constitution *Quo Graviora*, de Léon XII, ce qu'il faut penser des serments que l'on me reproche d'avoir trahis. J'y lus ceci :

« Nous condamnons surtout, Nous condamnons
» absolument et Nous déclarons absolument nul
» le serment tout à fait impie et criminel par
» lequel ceux qui sont agrégés à ces sectes (maçon-
» niques) s'obligent à ne révéler à personne ce
» qui regarde leur association.....

« N'est-ce pas un crime de considérer comme un
» lien le serment, c'est-à-dire un acte qui doit se
» faire en toute justice, par où l'on s'oblige à
» commettre un meurtre inique et à mépriser
» l'autorité de ceux qui, chargés du gouvernement
» de l'Église ou de la Société civile, ont le droit de
» connaître tout ce qui importe à leur conserva-
» tion ?

» ..... Les Pères du III[e] Concile de Latran disent
» très justement (can. III) : « Il ne faut point
» appeler serments, mais plutôt parjures, tous les
» engagements contraires au bien de l'Église et
» aux institutions des Saints-Pères. »

---

(1) Ch. MAURRAS. *Le dilemme de Marc Sangnier.* — L'immense majorité des Français, — y compris la plupart des libres-penseurs et des Francs-Maçons, — ont encore la faiblesse de faire baptiser leurs enfants, de se marier à l'Eglise et de mourir entre les bras des prêtres catholiques. J'en conclus que la morale enseignée par l'Eglise catholique est, vraiment, chez nous, prééminente.

Je ne me contentai pas de cela. Je consultai ou fis consulter cinq prêtres éminents, professeurs de morale ou de théologie, en cinq villes très éloignées les unes des autres. Leurs réponses furent unanimement concordantes sur les trois questions suivantes :

I. — *Un Franc-Maçon est-il tenu par son serment maçonnique ?*

II. — *Peut-il dévoiler ce qu'il sait, — surtout si cela intéresse des personnes ou bien la société et l'Eglise ?*

III. — *Le doit-il ?*

Je ne reproduirai que deux des réponses que j'ai reçues. La première fut écrite, au crayon, au cours d'un voyage, sans aucune étude des textes antécédents. La voici :

« I. — Non. Le serment d'accomplir une chose » illicite ne saurait créer aucune obligation. *Non* » *datur vinculum iniquitatis* : il est nul.

» II. — Oui, si le bien d'un innocent, à plus forte » raison celui de la Société et plus encore celui de » l'Église le réclame. L'ordre de la charité le veut » ainsi, contre lequel aucun engagement ne sau» rait prévaloir.

» III. — Il le doit, suivant les règles imposées » par la charité, pour procurer le bien du prochain » et, plus particulièrement, le bien commun.

» La bulle *Apostolicæ sedis* frappe d'excommu» nication réservée au Souverain Pontife ceux qui

» ne dénoncent pas les chefs occultes des Sociétés
» secrètes (1). »

La seconde, plus étudiée, n'est pas moins formelle, énergique et précise :

» I. — Le principe général est qu'un serment » de chose illicite, et à plus forte raison criminelle, » n'oblige pas et doit être tenu pour totalement » nul. Le serment maçonnique est-il *de re illicita* » ou même *de re mala* ? Il semble bien que la chose » est incontestable. Il n'oblige donc pas.

» D'ailleurs, que le serment des Francs-Maçons » n'oblige pas, c'est ce qui résulte de la très grave » obligation imposée par l'Église aux fidèles, — » sous peine d'excommunication, — de quitter » les Sociétés secrètes. L'Église ne pourrait imposer » de violer un serment qui serait valable en cons- » cience.

» II et III. — Il faut distinguer entre l'obliga- » tion de droit ecclésiastique et celle de droit » naturel.

» De droit ecclésiastique, le Franc-Maçon repen- » tant est tenu de dévoiler uniquement les cory- » phées occultes de la secte. S'il le doit, c'est » qu'il le peut en conscience, et cela en raison de » l'intérêt général de la Société, surtout de la » société ecclésiastique. Cette obligation lui est » imposée, à peine d'excommunication, par le » numéro 4 des excommunications simplement

(1) Les délateurs étaient éminemment des « chefs » maçonniques.

» réservées au pape : *Nomen dantes sectæ masso-*
» *nicæ..... earumque (sectarum) occultos coryphæos ac*
» *duces non denunciantes, donec non denunciaverint.*

» De droit naturel, existe-t-il, pour le Franc-
» Maçon, une obligation de dévoiler ce qu'il sait ?
» Je réponds : cette obligation ne doit pas être con-
» sidérée du côté de la Secte, dans ce sens que les
» engagements pris s'y opposeraient, puisque ces
» engagements sont nuls. On doit donc la considérer
» du côté des résultats utiles à atteindre. C'est donc
» une obligation de charité, — par conséquent
» difficile à préciser et qui n'est pas des plus graves,
» — comme en général les obligations de charité,
» — pour peu qu'il y ait des inconvénients graves
» à redouter. Dès lors, nous ne sommes plus sur
» le terrain de la Franc-Maçonnerie, mais sur
» le terrain commun des obligations de charité,
» de prévenir un mal grave, même avec quelques
» ennuis. Je dirais donc : *En principe, il y a obliga-*
» *tion de faire connaître ce qu'on sait, non parce*
» *que c'est un secret, mais dans la mesure où on*
» *peut empêcher un mal ; obligation de charité d'au-*
» *tant plus grave que le mal intéresse davantage la*
» *Société et qu'il est plus grand, mais qui va en dimi-*
» *nuant à proportion des inconvénients qu'on redou-*
» *terait pour soi-même en dévoilant les secrets francs-*
» *maçonniques.*

» La question de savoir si on peut dévoiler ces
» secrets est résolue par la réponse numéro 1 et
» par l'obligation tant de droit ecclésiastique que
» de droit naturel. Il est certain qu'on peut faire
» ce qu'on est tenu parfois de faire. »

L'un de mes consulteurs ajoute : « Une
» réponse différente ne peut être faite par
» aucun prêtre, depuis le Pape jusqu'au plus
» humble vicaire de nos campagnes. »

Elle ne saurait être faite par aucun laïque, — ignorant ou savant, — doué d'une raison saine et d'une conscience droite. Je ferais injure à mes lecteurs en tentant de le démontrer et si j'ai cité ces textes, c'est parce qu'ils ne sont même pas l'expression d'une éthique particulière à l'Église catholique, mais qu'ils fixent avec précision, sur le point qui nous occupe, ces règles de morale universelle et éternelle dont aucune religion n'a le monopole exclusif et qui s'imposent à tous les honnêtes gens, quels que soient leur siècle et leur patrie.

***

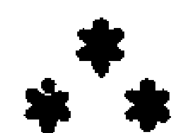
Le 29 octobre 1904, une « plainte formelle
» en vol et complicité de vol contre M. le
» député Guyot de Villeneuve et tous autres
» encore inconnus » fut déposée par Vadecard, secrétaire général du Grand-Orient de France, entre les mains du Garde des Sceaux.

Un peu plus tard, Vadecard me désigna nommément.

La plainte fut examinée, dans le cabinet de M. Bulot, par le procureur général, le procureur de la République, un attaché du Ministère de

la Justice et deux juges d'instruction. *Il fut, alors, reconnu qu'en l'espèce, aucun délit, si minime fût-il, n'avait été commis* (1) et les journaux du 12 novembre 1904 annoncèrent le classement de la plainte Vadecard.

J'ajoute que si le Grand Orient avait trouvé le moyen de me faire poursuivre, j'aurais comparu avec plaisir devant les tribunaux. On se souvient que je revins à Paris, le 4 novembre 1904, afin de prévenir le procureur de la République que je me tenais à sa disposition.



Dans le compte rendu sténographique du procès intenté au journal *Le Matin* par M. Ch. Humbert, ancien officier d'ordonnance du général André, aujourd'hui sénateur de la Meuse, on lit ce qui suit :

M. Humbert, s'adressant à Me Paisant, avocat du *Matin*, — « Vous avez dit : Vous avez 1800 ori- » ginaux de fiches. En effet, j'ai dit que j'avais des » originaux de fiches, *ces fiches m'ont été apportées,* » *je vous le répète, par des amis, des camarades,* » *des chefs, des supérieurs, des inférieurs restés* » *au Ministère* (2). »

Donc, des officiers supérieurs et subalternes de l'armée française, que M. Ch. Humbert con-

(1) Voir les journaux du 4 novembre 1904.
(2) Le *Journal* du 26 juin 1908, p. 7, 1re colonne.

sidère toujours comme des *camarades* ou des *amis*, prirent, au Ministère, non pas 200 fiches, ainsi que je l'avais fait au Grand-Orient, mais 1.800.

Il convient, ici, de signaler que le Ministère de la Guerre aurait pu poursuivre ces officiers et leurs complices (recéleurs ou publicateurs des documents dérobés), parce qu'en l'espèce un délit avait été commis puisque la *personne* lésée existait. Là, il y avait *vol*, au sens juridique du mot.

Cependant, la révélation de cet acte ne souleva aucune indignation, ni à la Cour d'assises, ni dans la presse. Il fut trouvé, par tous, naturel et légitime.

Pourquoi ?

Les officiers dont il s'agit, en s'appropriant des fiches appartenant au Ministère de la Guerre et dont un certain nombre parurent dans le *Matin* et dans le *Figaro*, et moi-même, en prenant quelques documents dans les bureaux de la rue Cadet, avons-nous commis un acte répréhensible au point de vue moral ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que les manœuvres secrètes de la Maçonnerie française n'ont pas été seulement nuisibles à un très grand nombre de personnes, mais que, surtout, elles furent contraires aux intérêts primordiaux de la défense nationale : 1° en éloignant des grands commandements des officiers qui, aux

jours des luttes suprêmes, auraient peut-être contribué à sauver le pays ; 2° en introduisant dans l'armée l'influence des parlementaires, c'est-à-dire de la politique, avec son cortège abominable de suspicions, d'indiscipline et de désunion. A ce point de vue, les délations maçonniques ont été antifrançaises et criminelles à un haut degré. Le quatrième chapitre de cette brochure le prouve surabondamment.

Dès lors, la question que je viens de poser doit être ainsi formulée :

« A-t-on le droit de dérober, à un criminel, » la preuve de ses crimes, alors que, sans la » production de cette preuve, le coupable res» terait impuni et pourrait continuer la perpé» tration de ses forfaits ? »

Dans le cas dont nous nous occupons, on peut encore, avec plus de précision, poser ainsi la question :

« Vous êtes entré, en qualité d'employé, dans » une maison commerciale ou industrielle. Si, » un jour, vous vous apercevez que, sous le » couvert d'innocentes spéculations, cette mai» son est un centre d'espionnage au service de » l'étranger et si vous avez, alors, à votre dis» position, la correspondance prouvant cette » entente criminelle, vous ferez-vous scrupule

» de la remettre à l'autorité militaire afin
» d'amener l'arrestation des coupables et, par
» conséquent, la cessation des manœuvres cri-
» minelles dirigées contre la France (1) ? »

Si vous hésitiez, tout le monde vous répondrait que cet acte constitue un devoir évident, car *nous devons faire cesser, par tous les moyens dont nous disposons, les crimes qui nous sont révélés*. Ce devoir est d'autant plus impérieux que, de ces attentats, ont été ou seront victimes un nombre plus grand de personnes, et, à plus forte raison, tous les Français. Celui qui ne l'accomplirait pas serait condamnable. Il se rendrait ainsi complice des crimes qu'il ne dénoncerait pas et il trahirait son pays (2).

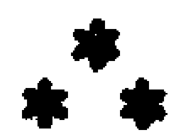
C'est pour cela que de très honorables officiers n'ont pas hésité à commettre le crime que l'on me reproche avec tant de véhémence et dont nul n'a songé à les blâmer.

C'est pour cela, aussi, que le *Matin* et le *Figaro*, au risque d'être poursuivis et condamnés, n'hésitèrent pas à se faire, par la

(1) La Société ne commet pas un vol lorsqu'elle saisit et confisque les armes des assassins ou les outils des cambrioleurs et des faux-monnayeurs.

(2) Les Francs-Maçons savent très bien que la conscience universelle se prononcerait dans ce sens. Ce qui le prouve, c'est que, lors des débats de l'affaire du F.·. Piermé, mis en accusation devant sa Loge pour avoir causé avec moi (voir p. 153), le F.·. Félicien Paris, membre du Conseil de l'Ordre, qui jouait, en la circonstance, le rôle du Ministère public, déclara que si j'avais pu être poursuivi, les jurés *n'auraient pas manqué* de m'acquitter. De cela, personne ne peut douter. (Voir la *Franc-Maçonnerie démasquée*, n° du 10 janvier 1908.)

publication des fiches du Ministère de la Guerre, les complices des officiers par qui elles leur parvinrent. Ces deux journaux s'honorent même, — et à juste raison, — de leur campagne patriotique, de même que s'honorent de la leur les feuilles d'opposition qui reproduisirent mes documents et mes copies.



Je terminerai en citant encore un épisode du procès Charles Humbert contre le *Matin*.

On sait que ce journal avait accusé le sénateur de la Meuse de « vider les tiroirs dans toutes les maisons où on l'avait accueilli ».

Or, M. Humbert avoua ceci (1) :

M. Ch. HUMBERT. — « Le 8 août 1902, après » une enquête complète à La Flèche, après avoir » conféré avec le général Castex, devenu peu de » temps après directeur de l'Infanterie au Minis- » tère, après avoir constaté que le dossier remis » au cabinet indiquait formellement et prouvait » que deux officiers, un commandant et un lieute- » nant, — le lieutenant a été nommé depuis capi- » taine au choix, — voulaient briser leur chef, l'un » pour prendre sa place, qu'ai-je fait ? Mon devoir ! » *Voici la pièce officielle que j'ai volée, comme on* » *dit..... Non, je ne l'ai pas volée, je l'ai emportée* » *du cabinet avec l'autorisation de mes camarades;*

(1) Le *Journal* du 26 juin 1908, page 6, 6e colonne.

» *c'est ma justification*, Messieurs les Jurés, la » voilà et je vais vous en donner lecture. »

M. Ch. Humbert déclarait, ainsi, s'être approprié, sans l'autorisation de ses chefs, — et non dans un but d'intérêt général mais uniquement pour se justifier, — une pièce importante appartenant au Ministère de la Guerre, fait pour lequel il aurait pu être poursuivi et condamné.

Cet aveu fut accueilli de la manière suivante :

1° Le Jury, représentant la Nation française, condamna le *Matin* et, par conséquent, décida que M. Ch. Humbert n'avait commis aucun acte délictueux ;

2° Un grand nombre d'officiers supérieurs vinrent, au cours des débats, — et postérieurement à la déclaration de M. Ch. Humbert qu'on vient de lire, — apporter à celui-ci, sans aucune réserve, le témoignage de leur sympathie et de leur parfaite estime (1) et proclamèrent, ainsi, que leur client n'avait commis aucun acte contraire à l'honneur ;

3° Aucun journal, ni de gauche, ni de droite, ne blâma le sénateur de la Meuse d'avoir « emporté » un document du Ministère de la Guerre.

(1) Je les cite, parce que je pense qu'il ne saurait y avoir de meilleurs juges en matière d'honneur : général Bonnet, colonel Terme, généraux Durand et Cremer, intendant général François, contrôleur général Brichard, général Gallet, médecin inspecteur, Henri Maréchal, général Langlois, général Dubail, commandant Lanty, commandant Le Bouhelec.

Il n'est pas indispensable d'avoir l'esprit naturellement enclin aux méditations philosophiques pour s'étonner de cela et pour se poser les questions suivantes :

Pourquoi un acte, éminemment désintéressé, patriotique et nécessaire, est-il dénoncé comme abominable et digne de la réprobation universelle lorsque M. Jean Bidegain en est l'auteur ?

Pourquoi le même acte, — mais accompagné d'un délit véritable, — ne soulève-t-il aucune protestation quand il est commis par des officiers de l'armée française ?

Pourquoi le même acte, — délictueux, et accompli, cette fois, uniquement dans une intention de défense personnelle, — est-il excusé, applaudi presque et tacitement approuvé par les plus honnêtes gens de France, lorsque c'est M. Charles Humbert qui le perpètre ?

A cela je répondrai seulement ceci :

Le Grand Orient de France se soucie peu de M. Humbert et des officiers qui prirent des fiches au Ministère de la Guerre, aussi ne les fit-il point attaquer par ses journaux, et, en conséquence, la « culpabilité » de M. Humbert n'apparut pas aux jurés. La culpabilité de M. Humbert et celle des officiers qui lui remirent des fiches ne se révéla pas non plus à leurs camarades ou à leurs supérieurs, parce que, pour les apercevoir, il fallait vraiment chausser son nez de trop grosses besicles.

Pour M. Jean Bidegain, le cas était différent. Il fallait, en sa personne, enlever toute autorité morale à un témoin gênant, à un adversaire que l'on avait des raisons, — inconnues aujourd'hui encore, — de redouter et qu'on ne pouvait pas supprimer, car il arrive, parfois, que les morts sont plus bavards que les vivants. Afin d'atteindre ce but, on pourvut les badauds de lunettes merveilleuses, grâce auxquelles ils aperçurent ce qui n'existait point. La presse blocarde démontra, de la manière la plus probante, aux bonnes gens, que j'avais commis des crimes abominables, dignes d'une éternelle réprobation, et la farce fut jouée. C'est là, malheureusement pour les Maçons, un vieux tour dont on a trop abusé sur les tréteaux de la politique.

***

La Franc-Maçonnerie, profondément atteinte, en 1904, par la révélation de ses « fiches » militaires, s'est efforcée, avec une insistance particulière, de donner, à cette divulgation, une allure équivoque. Elle fit dire, notamment, par la presse à sa dévotion, que les documents publiés avaient servi à des opérations commerciales.

Si je donne, sur ce point, des explications très précises, c'est parce que la conspiration de 1904 doit apparaître ce qu'elle fut exclusivement : une

tentative patriotique pour délivrer ce pays du joug qu'il supporte avec trop de résignation.

Avant de citer des chiffres, je dois rappeler que les « fiches » n'ont pas été *vendues*, mais *confiées* à Jean Guyot de Villeneuve (1). On a, cependant, parlé, avec insistance, à leur sujet, de *négociations* et de *marchés* et, si on relit les journaux du temps, on est amené à penser qu'il y en eut. C'était là, probablement, une manœuvre maçonnique destinée à dénaturer l'origine et le but de notre campagne. Malgré cela, je tiens à dire que si, à cette occasion, quelqu'un s'est livré, à des *négociations* et à des *marchés*, M. G. S... et moi y sommes demeurés absolument étrangers. Ces spéculations ont eu lieu à notre insu, sans notre consentement ; elles n'ont donc rien de commun avec la révélation des « fiches ».

C'est M. G. S... seul qui s'occupa, dans cette affaire, de la question matérielle ; en ce qui me concerne, je l'ai seulement prié d'exiger qu'une position équivalente à celle que j'abandonnais volontairement me fût procurée. Cette situation, je l'attends encore, avec sérénité (2). Je dois dire, ici, que je suis toujours resté en excel-

(1) Ici et dans ce qui suit, je ne dis rien de nouveau. Je ne fais que reproduire les détails donnés dans des lettres publiées par l'*Eclair* des 14 juin et 12 août 1906 et reproduites par la majorité de la presse. Rien de ce qu'elles contenaient ne fut contesté.

(2) Depuis cinq ans, j'ai été contraint, pour vivre, de faire des livres et des articles de journaux, mais c'est là un métier qui n'est pas le mien.

lents termes avec le regretté Jean Guyot de Villeneuve, mais que je n'ai jamais voulu l'importuner de mes affaires personnelles.

On pensa, en 1904, qu'une situation convenable ne se trouverait pas du jour au lendemain ; on envisagea, aussi, la possibilité de ma disparition. Elle fut annoncée peu après parce que la Franc-Maçonnerie la désirait ardemment et le Grand Orient expédia, aux Loges de France et de l'étranger, mon portrait et mon signalement (1). Il n'est pas difficile de deviner le but de cet envoi.

A cette époque, je ne possédais pas plus de fortune qu'aujourd'hui. Je suis petit-fils de paysans ; mon père était un très humble ouvrier et, j'ai commencé, moi-même, à travailler de mes mains dès l'âge de treize ans. C'est dire que, — n'ayant pu quitter la France où il n'y a de place et d'argent que pour les Juifs et les métèques, — je n'ai jamais eu l'occasion de faire fortune.

Dans ces conditions, si j'avais disparu, ma femme serait restée sans ressources. Or, si nous avons la liberté de faire bon marché de nos intérêts personnels et de notre vie, nous n'avons pas le droit de sacrifier ceux à qui nous devons aide et protection. C'est pour cela que j'acceptai — *à titre provisoire*, — une somme de 40.000 fr.

---

(1) Voir la *Libre Parole* du 27 juin 1905.

qui fut placée au nom de ma femme, afin qu'elle ne tombât pas dans la misère, au lendemain de ma mort.

J'ai déjà dit (1) que cette somme m'avait été prêtée, mais qu'en ignorant l'origine, je la consacrerai à une œuvre sociale. Cette promesse, je la réaliserai dès que mes ressources me permettront de contracter une assurance sur la vie garantissant à ma femme, — si je venais à lui manquer, — un capital suffisant pour ne pas mourir de faim.

Voilà qui est net, je pense. Que ne nous a-t-on donné des détails aussi précis sur les scandales d'argent dont l'histoire de la Troisième République est faite ?

La divulgation des « fiches » ne fut certes pas, pour moi, l'occasion d'une bonne « petite affaire » que puissent m'envier les fidèles de la Loge et de la Synagogue.

En 1904, ma situation pécuniaire au Grand Orient était la suivante :

Appointements	3.500 »
Gratification annuelle	300 »
Versement annuel, — à capital réservé, — effectué pour la retraite.	500 »
	4.300 »

(1) Lettres publiées par l'*Eclair* les 14 juin et 12 août 1906.

Cette situation, — très sûre, — se serait considérablement améliorée dans l'avenir.

Donc, pour capitaliser seulement mes appointements de 1904, j'aurais dû exiger une somme de 150.000 francs. L' « affaire », ainsi conclue, n'aurait pas été brillante, attendu que j'abandonnais de nombreuses et très puissantes amitiés, que je m'attirais des ennemis aussi puissants et plus nombreux encore, que j'exposais ma vie et sacrifiais mon avenir et ma tranquillité pendant plusieurs années au moins.

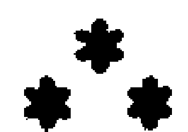
En quittant la Franc-Maçonnerie triomphante, je savais fort bien que j'entrais dans le camp de vaincus qui resteraient des vaincus. Dans un livre (1) paru avant les dernières élections législatives, en décembre 1905, je disais, en effet, en parlant de l'opposition : « Nous souffrirons de maux plus grands, plus » douloureux encore que ceux que nous » voyons », et, cela, je le maintiens encore pour l'avenir.

Voilà ma confession achevée. On m'excusera d'avoir donné les détails qui précèdent. Les diffamations maçonniques, si habilement répandues, les rendaient nécessaires. Je le répète, la conspiration patriotique de 1904 fut le geste

---

(1) *Masques et Visages maçonniques.*

de deux Français uniquement désireux de rendre service à leur pays et que ne préoccupa aucune considération matérielle. En ce qui me concerne, on reconnaîtra volontiers, je crois, qu'il m'était impossible d'agir d'une manière plus désintéressée, avec plus d'esprit de renoncement.



Je termine ici ce livre. Le récit qu'il contient est rigoureusement exact et suffisamment complet. Ce que je tais ne doit point être dit.

Une multitude de versions ont été données du fait historique conté par moi. Elles sont toutes fausses.

Le présent livre établit, d'une manière définitive, la vérité et rien de ce que j'y ai relaté ne sera contesté. Il restera, devant l'Histoire, la seule déposition véridique et valable sur ce que l'on appela « l'affaire des fiches ».

Une Lettre de M. PRACHE

DÉPUTÉ DE PARIS

Le 7 Décembre 1909, le F.·. L. Bonnet, dignitaire du G.·. O.·. de France, président de la Fédération radicale de la Seine, ancien secrétaire général du Comité radical et radical-socialiste, écrivait, dans la *France du Sud-Ouest*, cette phrase extraordinaire :

« Justice a été faite de l'abominable cam-
» pagne des fiches : l'achat, le vol et la falsifi-
» cation de documents privés se sont retournés
» contre les malandrins qui en faisaient arme. »

Ces lignes contiennent autant de mensonges que de mots. Les allégations de leur auteur n'ont pas d'importance, le F.·. Bonnet ne possédant aucune autorité morale ou intellectuelle, mais elles sont intéressantes parce qu'elles dénotent l'état d'esprit de la collectivité maçonnique. Bonnet et ses FF.·. sont sincères lorsqu'ils présentent comme avéré ce qui est le plus contraire aux faits établis. La Secte maçonnique est une sorte de vaste et merveilleux appareil où, — par des suggestions

savantes et graduées, — se transmuent les âmes les meilleures. Les pires utopies sociales, les plus monstrueuses erreurs morales, les plus éclatants mensonges historiques sont considérés, dans les Loges, comme étant l'expression, désormais intangible, de la vérité.

On vient de voir comment un « bon maçon » explique, en quelques lignes, la révélation des « fiches » et ceux qui auront lu notre livre s'étonneront du cynisme de Bonnet.

Le pauvre F.·. Bonnet n'est pas cynique. Ce qu'il dit, il le croit fermement. Bonnet n'est pas menteur; il est Maçon. La Maçonnerie a le don de rendre ses adeptes inconsciemment, instinctivement ennemis de la Vérité, de même que certaines prédispositions héréditaires ou acquises rendent tuberculeux, artérioscléreux ou paralytique général. Le Maçonnisme est une intoxication de l'intellect. Le Maçon, qui est rarement un méchant homme, est toujours un déformé de l'esprit, un estropié de la conscience. La Secte maçonnique est l'instrument au moyen duquel on pratique les opérations successives qui ont pour but de créer des êtres spéciaux accomplissant, sans s'en douter, — avec le désir de faire le bien, — de véritables crimes. En un mot, le maçon voit le Mal là où est le Bien, et il considère comme étant le Bien ce qui est, essentiellement, le Mal. C'est en cela que la Franc-Maçonnerie révolu-

tionnaire est la Contre-Église, en face de l'Église catholique, unique et éternelle.

Si les Francs-Maçons se complaisaient à vivre cachés en leur Fraternité, peut-être nous préoccuperions-nous moins d'eux que nous ne le faisons. Malheureusement, les FF.·. sont animés d'un ardent esprit de prosélytisme et, d'accord avec leurs complices des sectes anti-catholiques, ils s'acharnent à dénaturer le sens des événements, les plus évidentes réalités de l'histoire.

D'autre part, certains écrivains de l'opposition répètent ingénûment les mensonges des FF.·..

C'est pour cela que nous sommes heureux de publier la lettre suivante de M. Prache, député de Paris, qui fut le premier confident de Jean Guyot de Villeneuve. Elle corrobore certains points très importants de notre récit.

Paris, le 18 *Décembre* 1909.

MONSIEUR,

Vous m'avez prié de parcourir les épreuves de votre nouvel ouvrage et de vous dire si j'étais à même de compléter, sur quelque point, le récit des événements que vous racontez.

Je n'ai conservé qu'un souvenir de cette fameuse « affaire des fiches ».

A la séance du vendredi 17 juin 1904, j'avais interpellé le Gouvernement sur le singulier privilège dont jouit, en France, le Grand Orient de pouvoir violer impunément les lois. La discussion de mon interpellation ne se termina pas le jour même ; la suite en fut renvoyée au vendredi suivant afin de permettre à mon collègue, M. Lafferre, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, d'achever son discours, et à M. Vallé, garde des sceaux, de me répondre.

Le mardi 21 juin, mon collègue M. Jean Guyot de Villeneuve vint me trouver à mon fauteuil, au cours de la séance, et, me tendant la carte de M. l'abbé G. S....., me demanda si je connaissais cet honorable ecclésiastique. Je lui répondis que je n'étais jamais entré en rapports avec lui, mais que je savais, par des amis et des membres de ma famille, que M. l'abbé G. S..... était un brave homme et un excellent prêtre.

M. Jean Guyot de Villeneuve me confia que M. l'abbé G. S..... était venu le voir la veille et lui avait offert, s'il voulait intervenir dans la discussion de mon interpellation (1), des documents établissant que le Ministre de la Guerre se renseignait, par l'intermédiaire du Grand Orient, sur les officiers proposés pour l'avancement ou la Légion d'honneur.

Le jour même, M. G. S..... revint à la Chambre pour montrer à M. Guyot de Villeneuve quelques-uns de ces papiers.

(1) Jean Guyot de Villeneuve nous expliqua, plus tard, qu'en cette très courte entrevue il s'était mépris sur les intentions de son interlocuteur. M. l'abbé G. S... lui avait demandé si, éventuellement, il consentirait à dévoiler les manœuvres maçonniques, mais il ne lui avait pas proposé d'intervenir de suite.

Je vis que mon collègue, surpris de cette révélation, craignait de tomber dans un piège.

Je le rassurai en lui disant que l'abbé G. S..... était un écrivain circonspect et bien renseigné sur tout ce qui concerne la Franc-Maçonnerie.

J'ajoutai que j'avais été informé moi-même de l'usage que faisait le Ministre de la Guerre des renseignements recueillis par le Grand Orient sur les officiers de notre armée. J'avais, en effet, reçu, de différentes contrées de la France, des lettres confidentielles me mettant au courant de ces manœuvres et me suppliant de maintenir et de développer mon interpellation. C'est pour cette raison que j'avais révélé et établi, à la tribune, l'existence et le fonctionnement, rue Cadet, d'un service de renseignements sur les fonctionnaires.

Le jeudi suivant, je revis M. Jean Guyot de Villeneuve et lui demandai s'il comptait toujours intervenir dans la discussion de mon interpellation. Il me répondit négativement ; il m'expliqua que celui qui devait lui remettre les documents était un secrétaire du Grand Orient qui, écœuré de l'usage que l'on faisait des fiches, voulait, dans un but patriotique, quitter la Franc-Maçonnerie en criant tout haut la vérité. Il ajouta que cette personne étant sans fortune et ayant des charges de famille, il serait injuste et imprudent de lui faire quitter son emploi sans lui avoir, auparavant, assuré une situation (1).

(1) Le 23 juin 1904, je n'avais pas vu encore Jean Guyot de Villeneuve. C'est quelques jours après que j'eus une première entrevue avec lui; il fut, alors, convenu que l'on agirait peu de temps avant les élections, conformément au plan que j'avais établi. J'ai dit pourquoi celui-ci ne fut pas exécuté.

Au mois d'octobre, la veille du jour où vint en discussion l'interpellation du colonel Rousset, M. Jean Guyot de Villeneuve m'apprit qu'il allait intervenir dans cette discussion et apporter à la tribune les documents dont il m'avait parlé. « Avez-vous trouvé une situation pour le secrétaire du G.·.-O.·. qui vous a fait demander d'être son interprète ? » lui dis-je. « Non, me répondit-il, mais » nous avons pris des dispositions pour qu'il n'ait » pas trop à souffrir de la perte de son emploi. » (1)

Voilà tout ce que j'ai su de l' « affaire des fiches », avant les révélations faites à la tribune de la Chambre par mon collègue, M. Jean Guyot de Villeneuve.

Veuillez agréer, etc.

L.-PRACHE,

Député de la Seine.

Nous avons voulu publier cette lettre parce qu'il est nécessaire que la divulgation des « fiches », pour laquelle Jean Guyot de Villeneuve fut notre porte-parole, n'ait, à son origine, rien de suspect.

L'histoire de la troisième République, du clan au pouvoir, étant faite tout entière de scandales abominables, nos ennemis s'efforcent, par tous les moyens, de salir leurs accusateurs. Ils ne veulent pas qu'en ce temps-ci, les adver-

(1) J'ai indiqué à quelles conditions, toutes provisoires, j'avais bien voulu accepter que ces dispositions fussent prises. J'avais, alors, songé seulement à l'intérêt général et non à mes intérêts particuliers.

saires du régime apparaissent indemnes des tares et des souillures qui les déshonorent eux-mêmes.

Si, contre la tyrannie occulte des FF.·. et de leurs alliés, des hommes s'élèvent dont la générosité et le désintéressement sont indéniables, on s'efforce, par tous les moyens, de dénaturer leurs actes.

Il n'en sera point ainsi pour nous, grâce au livre que nous venons d'écrire et aux mesures que nous prendrons pour confondre et châtier nos diffamateurs, sous quelque masque qu'ils se cachent.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement 5

I. — Nature et but des délations maçonniques. 27

II. — Origines et fonctionnement des délations maçonniques 87

III. — La Conspiration patriotique de 1904. 105

IV. — Condamnation des délateurs et des délations maçonniques. 163

V. — Ce que devait être la campagne des « Fiches ». 195

VI. — Examen de conscience. 215

VII. — Une lettre de M. Prache, député de Paris 235

PARIS. — IMP. DUBREUIL, FRÉREBEAU ET Cie, 18, RUE CLAUZEL.

A LA RENAISSANCE FRANÇAISE

Copin-Albancelli. — *Le Pouvoir occulte contre la France* 3 50

Copin-Albancelli. — *La Conjuration juive contre le monde chrétien* 3 50

Tym Floc. — *L'Abbé Loisy, M. Le Dantec, M. Clemenceau font leur prière* 1 50

Tym Floc. — *Le Professeur Loisy contre l'Abbé Loisy* . . . . » 75

Nic. — *Le Lycée corrupteur* 2 50

Henri Hello. — *La Franc-Maçonnerie et l'Ouvrier* 1 50

Raoul Singlin. — *Le Français est-il son maître?* » 50

Emile Pierret. — *Vers la Lumière et la Beauté. Essai d'esthétique sociale* 3 50

XXX. — *L'Assassinat maçonnique, le Crime rituel, la Trahison juive* . . . . 1 »

Abbé Charles. — *Solution de la Question juive.* 3 50

Georges Thiébaud. — *Les Secrets du Règne.* . 3 50

Chardonchamp. — *Propos d'un Contre-Révolutionnaire* 3 50

Bidegain. — *Une Conspiration sous la Troisième République* 3 50

De Cathelineau. — *La Franc-Maçonnerie et l'Enseignement* 3 50

PARIS. — IMP. DUBREUIL, FRÉREBEAU ET Cie, 18, RUE CLAUZEL.